

SOLVENCY AND FINANCIAL CONDITION REPORT

Rapport Narratif Solvabilité 2

2018

Sommaire

SYNTHÈSE	4
A. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS	6
A.1 Activité	6
A.1.1 Périmètre	6
A.1.2 Présentation générale	7
A.1.3 Faits marquants de l'exercice et perspectives	9
A.1.4 Opérations et transactions au sein du groupe	10
A.1.5 Renseignements sur le capital et l'actionariat	11
A.2 Performance associée aux portefeuilles de contrats	11
A.2.1 Activité Vie	11
A.2.2 Activité Non-Vie	13
A.3 Performance associée aux activités de placements	14
A.4 Autres produits et charges	17
B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE	18
B.1 Information générale sur le système de gouvernance	18
B.1.1 Rôles, responsabilités et missions des acteurs de la gouvernance.....	18
B.1.2 Changements importants du système de gouvernance survenus au cours de la période de référence	23
B.1.3 Informations relatives à la politique de rémunération.....	24
B.1.4 Principales caractéristiques des transactions significatives avec les parties liées	28
B.2 Exigences de Compétence et d'Honorabilité	28
B.2.1 Dispositions du groupe Crédit Agricole Assurances en matière de compétence et d'honorabilité	28
B.2.2 Processus d'appréciation et de justification de la compétence et de l'honorabilité	29
B.3 Système de gestion des risques	30
B.3.1 Dispositif de gestion des risques	30
B.3.2 Dispositif ORSA	32
B.4 Système de contrôle interne	33
B.5 Fonction audit interne	34
B.5.1 Principe général.....	34
B.5.2 Missions de la Fonction audit interne	35
B.6 Fonction actuarielle	35
B.7 Sous-traitance	36
B.7.1 Principes généraux et objectif de la politique de sous-traitance du groupe.....	36
B.7.2 Relation entre le groupe et les filiales	36
B.7.3 Cas des activités critiques ou importantes	37
C. PROFIL DE RISQUES	38
C.1 Introduction	38
C.2 Risque de souscription	39
C.2.1 Exposition aux principaux risques	39
C.2.2 Principales techniques de gestion et de réduction du risque	40
C.2.3 Principales concentrations	40
C.2.4 Sensibilités	41
C.3 Risque de marché	41
C.3.1 Exposition aux risques	41
C.3.2 Principales techniques de gestion et de réduction du risque	42
C.3.3 Concentration	43
C.3.4 Sensibilités	43
C.4 Risque de contrepartie	44
C.4.1 Exposition aux risques	44
C.4.2 Principales techniques de gestion et de réduction du risque	44
C.4.3 Principales concentrations	45

C.5	Risque de liquidité	45
C.5.1	Exposition aux risques	45
C.5.2	Principales techniques de gestion et de réduction du risque	45
C.5.3	Sensibilités	46
C.6	Risque opérationnel	46
C.6.1	Exposition aux risques	46
C.6.2	Principales techniques de gestion et de réduction du risque	47
C.6.3	Sensibilités	47
C.7	Autres risques significatifs	47
C.7.1	Exposition aux risques	47
C.7.2	Principales techniques de gestion et de réduction du risque	48
	D. VALORISATION DU BILAN PRUDENTIEL	49
D.1	Introduction.....	49
D.1.1	Principe de valorisation	49
D.1.2	Règles et méthode de consolidation	49
D.1.3	Liste des entités incluses dans le périmètre de consolidation	50
D.1.4	Opérations en devises.....	50
D.1.5	Compensation des actifs et des passifs	50
D.1.6	Recours aux estimations et utilisation du jugement d'expert	50
D.1.7	Evènements postérieurs à la clôture	50
D.2	Actifs.....	51
D.2.1	Actifs incorporels et frais reportés	52
D.2.2	Immobilisations corporelles	52
D.2.3	Instruments financiers	53
D.2.4	Provisions techniques cédées.....	54
D.2.5	Impôts différés	54
D.2.6	Trésorerie et équivalents de trésorerie	54
D.3	Provisions techniques	55
D.3.1	Synthèse des provisions techniques	55
D.3.2	Principes de valorisation	55
D.3.3	Segmentation	56
D.3.4	Comptabilisation initiale.....	56
D.3.5	Principes généraux d'évaluation	56
D.3.6	Marge pour risque (Risk Margin).....	58
D.3.7	Valorisation des cessions.....	58
D.4	Passifs hors provisions techniques.....	59
D.4.1	Provisions et passifs éventuels	59
D.4.2	Engagements envers le personnel.....	60
D.4.3	Passifs financiers.....	60
D.5	Méthodes alternatives de valorisation	60
	E. GESTION DES FONDS PROPRES.....	62
E.1	Fonds propres	62
E.1.1	Politique de gestion des fonds propres	62
E.1.2	Méthode de consolidation	62
E.1.3	Fonds propres éligibles	67
E.2	Capital de solvabilité requis (SCR).....	67
	F. ANNEXES – QRTS	69
S.02.01.02	Bilan	70
S.05.01.02	Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité	72
S.05.02.01	Primes, sinistres et dépenses par pays	75
S.22.01.22	Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	77
S.23.01.22	Fonds propres	78
S.25.01.22	Capital de solvabilité requis — pour les groupes qui utilisent la formule standard ..	82
S.32.01.22	Entreprises dans le périmètre du groupe.....	83

SYNTHÈSE

Depuis l'entrée en vigueur de Solvabilité 2 au 1^{er} janvier 2016 et plus spécifiquement dans le cadre du Pilier 3 de la directive relatif à la diffusion d'information au public, le rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) de Crédit Agricole Assurances filiale à 100% du groupe bancaire Crédit Agricole, rend compte de l'exercice écoulé sur l'année 2018.

Le SFCR du groupe Crédit Agricole Assurances consiste à apporter une vision d'ensemble des activités d'assurance en environnement Solvabilité 2. Ce rapport ainsi que les différents états quantitatifs annuels (QRT), permettent de présenter et d'apporter des explications sur l'activité et la performance de Crédit Agricole Assurances, de présenter le caractère approprié de son système de gouvernance, de présenter le profil de risques du groupe, d'apprécier les écarts de valorisation de son bilan entre normes locales et Solvabilité 2 et d'évaluer sa solvabilité. Ce rapport a été présenté en Comité d'audit le 17 avril 2019 et validé par le Conseil d'administration de Crédit Agricole Assurances le 18 avril 2019.

Activité et résultats

Premier bancassureur en Europe¹ et premier assureur en France² par le montant des primes émises, Crédit Agricole Assurances est un assureur complet, diversifié au travers de trois métiers : Epargne / Retraite, Prévoyance / Emprunteur / Assurances collectives et Assurance dommages.

Avec un chiffre d'affaires de 33,5 milliards d'euros à fin 2018 (81,9% en France et 18,1% à l'étranger), une collecte nette de 7,3 milliards d'euros, et un résultat net part du groupe qui atteint 1 331 millions d'euros, Crédit Agricole Assurances démontre sa solidité dans un environnement concurrentiel et impacté par des taux bas persistants. Ces résultats témoignent du dynamisme commercial des réseaux, tant en France qu'à l'international et montrent la pertinence du modèle de bancassurance intégré co-construit autour des réseaux des Caisses régionales du Crédit Agricole, de LCL et des banques du groupe Crédit Agricole en Europe.

Système de gouvernance

Crédit Agricole Assurances s'est muni d'un système de gouvernance, adapté aux lignes d'activités du groupe, en adéquation avec ses différents métiers et ses modalités de pilotage.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre et assume au niveau du groupe la responsabilité du respect des dispositions légales, réglementaires et administratives adoptées en vertu de la directive Solvabilité 2. Le Conseil est en lien avec la Direction générale, comprenant le Directeur général et les deux autres Dirigeants effectifs de Crédit Agricole Assurances ainsi que les responsables des quatre fonctions clés.

Ce système de gouvernance contribue à la réalisation des objectifs stratégiques de Crédit Agricole Assurances et garantit une maîtrise efficace de ses risques compte tenu de leur nature, de leur ampleur et de leur complexité et les contrôle à intervalles réguliers afin qu'ils garantissent une gestion saine et prudente de l'activité.

Profil de risque

Le profil de risque de Crédit Agricole Assurances décrit par la suite dans la section C du présent rapport est le résultat de la cartographie des risques qui constitue l'outil principal permettant d'identifier les risques auxquels la compagnie est exposée. Les principaux risques du groupe Crédit Agricole Assurances sont les risques de marché et de souscription vie, liés à l'importance des

¹ Source interne CAA, données à fin 2017. Crédit Agricole Assurances est qualifié de bancassureur en raison de son appartenance au groupe Crédit Agricole, dont les réseaux de distribution bancaires commercialisent les produits d'assurance

² Source : L'Argus de l'assurance du 21 décembre 2018, données à fin 2017

activités d'épargne et de retraite notamment en France et en Italie. Compte tenu de son profil de risque, la formule standard est adaptée au calcul du besoin en capital du groupe Crédit Agricole Assurances. Les risques qui n'ont pas de correspondance dans la formule standard font l'objet, comme chacun des risques identifiés, d'un dispositif de gestion et d'un suivi permettant, le cas échéant, d'alerter la gouvernance en cas de déviation par rapport au cadre de gestion courante.

Valorisation du bilan prudentiel

Le bilan prudentiel du groupe Crédit Agricole Assurances est arrêté au 31 décembre.

Le principe général de valorisation du bilan prudentiel est celui d'une évaluation économique des actifs et passifs :

- a. les actifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes ;
- b. les passifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être transférés ou réglés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes.

Dans la plupart des cas, les normes IFRS permettent une valorisation à la juste valeur conforme aux principes de Solvabilité 2. Cependant, certaines méthodes de valorisation telles que le coût amorti ne peuvent être retenues pour la réalisation du bilan économique.

Gestion des fonds propres

Le groupe Crédit Agricole Assurances a mis en place une politique de gestion des fonds propres. Elle définit les modalités de gestion, de suivi et d'encadrement des fonds propres, ainsi que le processus de financement du groupe Crédit Agricole Assurances et de ses filiales.

Elle a été conçue de façon à intégrer les contraintes de la réglementation applicable au groupe d'assurance, la réglementation bancaire, la réglementation des conglomérats financiers, ainsi que les objectifs propres du groupe Crédit Agricole.

Au 31 décembre 2018, le niveau des fonds propres éligibles s'élève à 23 064 millions d'euros et le besoin en capital (SCR) à 12 248 millions d'euros. Au 31 décembre 2018, le Minimum de Capital Requis (MCR) s'élève à 5 766 millions d'euros.

Aucune mesure transitoire n'a été retenue par le groupe Crédit Agricole Assurances pour le calcul de son ratio de solvabilité, à l'exception de la clause de grandfathering des dettes subordonnées.

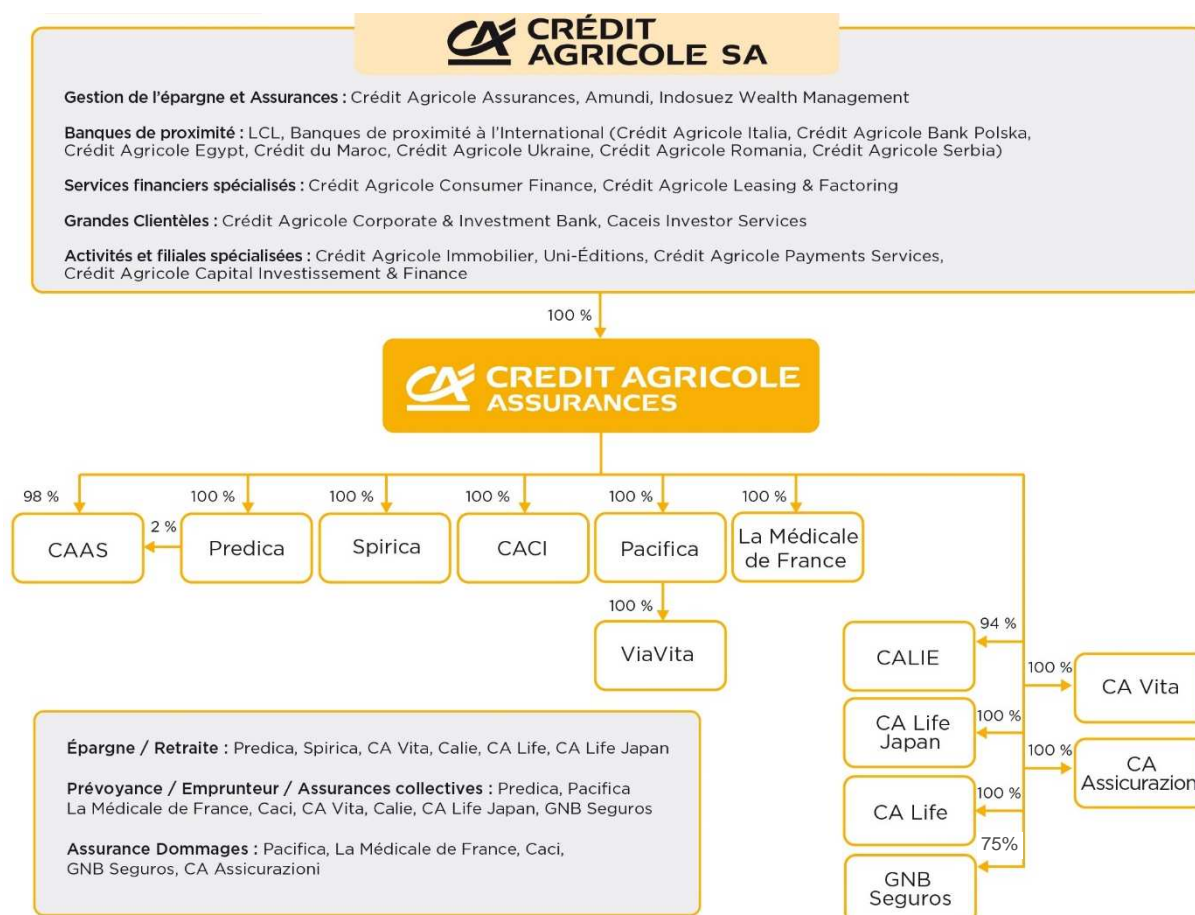
Ainsi à fin 2018, le ratio de solvabilité du groupe Crédit Agricole Assurances est de 188% et le ratio de couverture du MCR est de 343%.

A. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

A.1 Activité

A.1.1 Périmètre

Crédit Agricole Assurances, société de groupe d'assurance mère, au capital de 1 490 403 670 euros, sise au 50-56 rue de la Procession à Paris et administrée par un Conseil d'administration, est le holding d'assurances du groupe Crédit Agricole Assurances S.A., détenue à 100% par Crédit Agricole S.A. Le graphique ci-dessous illustre le périmètre de consolidation IFRS du groupe Crédit Agricole Assurances :



Le groupe Crédit Agricole Assurances est soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sise au 4 place de Budapest à Paris. Le groupe est audité par les cabinets PricewaterhouseCoopers Audit sis au 63 rue de Villiers à Neuilly-sur-Seine et Ernst and Young sis dans la Tour First, 1 place des Saisons à Courbevoie.

A.1.2 Présentation générale

Le groupe Crédit Agricole est le 1^{er} bancassureur en Europe¹ et le 1^{er} assureur en France² par le montant des primes émises. Ces positions s'appuient sur une offre complète et compétitive, adaptée aux spécificités de chaque marché national et de chaque partenaire local.

Depuis plus de 30 ans, le Groupe construit son succès sur sa capacité à répondre aux besoins de ses clients et de ses distributeurs, grâce à la qualité de son offre et à sa réactivité vis-à-vis des changements de l'environnement. Crédit Agricole Assurances couvre en effet l'ensemble des besoins de ses clients en assurances en France et à l'international, via trois grands métiers : Epargne / Retraite, Prévoyance / Emprunteur / Assurances collectives et Assurance dommages :

- Le métier « Epargne / Retraite » : Crédit Agricole Assurances est le 2^{ème} assureur de personnes en France sur la base des primes émises², ainsi que par les encours gérés³.

Ce métier regroupe l'ensemble des activités d'épargne, notamment les produits d'assurance vie en euro ou en unités de compte (UC), ainsi que des contrats dédiés à la retraite dont le Plan Epargne Retraite Populaire. En France, le groupe distribue ses offres auprès des particuliers, de la clientèle patrimoniale, des agriculteurs, des professionnels et des entreprises clients des Caisses régionales de Crédit Agricole (près de 7 000 agences) et de LCL (près de 2 000 agences). À l'international, Crédit Agricole Assurances est présent au travers des entités du groupe Crédit Agricole en Italie, au Luxembourg, et en Pologne, dans lesquels il continue d'exporter et d'adapter son savoir-faire de bancassureur et poursuit par ailleurs son développement via des accords de distribution avec des partenaires externes (Italie, Portugal, Japon, Luxembourg) : en Italie, un nouveau partenariat stratégique de bancassurance avec la banque italienne Credito Valtellinese (CreVal) confère à Crédit Agricole Assurances l'accès exclusif au réseau de distribution de CreVal pour tous les produits d'épargne ainsi que pour certains produits de prévoyance. En outre, le groupe Crédit Agricole Assurances se développe auprès de réseaux alternatifs : plateformes et groupements de conseillers en gestion de patrimoine indépendants, réseau de 125 agents généraux répartis dans 45 agences régionales dédié aux professionnels de la santé, courtiers Internet, banquiers privés.

- Le métier « Prévoyance / Emprunteur / Assurances collectives » : Crédit Agricole Assurances est leader de la prévoyance individuelle en France⁴ et 2^{ème} bancassureur en assurance des emprunteurs⁵. Nouvelle activité lancée en 2015, les assurances collectives comptent environ 600 000 personnes couvertes au 1^{er} janvier 2019.

Ce métier regroupe les activités de prévoyance, d'assurance des emprunteurs et de santé collective. Grâce aux compétences conjuguées de ses différentes compagnies, en France et à l'international, le groupe Crédit Agricole Assurances propose des solutions d'assurance individuelle ou collective à ses clients.

L'offre de prévoyance s'appuie sur les réseaux bancaires du groupe Crédit Agricole, en France et à l'international, complétés dans l'Hexagone par un réseau d'agents généraux dédié aux professionnels de la santé et par des partenariats avec des conseillers en gestion de patrimoine indépendants.

En assurance emprunteur, Crédit Agricole Assurances propose ses services via une quarantaine de partenaires, établissements de crédit à la consommation et banques de proximité, répartis dans 6 pays.

¹ Source interne CAA, données à fin 2017. Crédit Agricole Assurances est qualifié de bancassureur en raison de son appartenance au groupe Crédit Agricole, dont les réseaux de distribution bancaires commercialisent les produits d'assurance

² Source : L'Argus de l'assurance du 21 décembre 2018, données à fin 2017

³ Source : L'Argus de l'assurance du 8 juin 2018

⁴ Source : L'Argus de l'assurance du 13 avril 2018

⁵ Source : L'Argus de l'assurance du 11 mai 2018

Pour rappel, le 22 juin 2017, le groupe Crédit Agricole et CNP Assurances ont signé un protocole d'accord sur l'assurance emprunteur pour le réseau des Caisses régionales. Cette signature faisait suite à l'annonce par le groupe Crédit Agricole dans son plan moyen-terme en mars 2016 de sa décision d'internaliser les contrats d'assurance Groupe des Caisses régionales au sein de sa filiale Crédit Agricole Assurances. La reprise par Crédit Agricole Assurances des affaires nouvelles s'est achevée en avril 2018. CNP Assurances continue de co-assurer le portefeuille de contrats à hauteur de 50 % jusqu'à son extinction.

- Le métier « Dommages » : Crédit Agricole Assurances est le 1^{er} bancassureur automobile et habitation et santé¹ et le 5^{ème} assureur de biens et de responsabilité en France².

Crédit Agricole Assurances propose une gamme complète de contrats d'assurance dommages aux particuliers et professionnels.

- assurance de biens et responsabilité (automobile, habitation...) pour faire face à certains imprévus tels que des incendies, des vols ou encore des intempéries ;
- protection des biens agricoles et professionnels ;
- complémentaires santé ;
- garantie des accidents de la vie pour prendre en main de manière efficace et sûre sa protection et celle de sa famille ;
- protection des appareils électroniques nomades du foyer ;
- protection juridique ;
- responsabilité civile professionnelle ;
- parabancaire (garantie en cas de perte ou vol des moyens de paiement et leur utilisation frauduleuse) ;
- nouvelle garantie Chiffre d'Affaires sécurisé et renforcement du contrat Prairies.

Crédit Agricole Assurances commercialise principalement ses produits auprès des clients des Caisses régionales de Crédit Agricole (réseau de près de 7 000 agences avec 38 500 professionnels de l'assurance et 536 AssurPros dédiés aux marchés des professionnels et des agriculteurs), de LCL (réseau de près de 2 000 agences avec 8 500 professionnels de l'assurance) et via un réseau d'agents pour le secteur des professionnels de la santé.

En France, le Groupe compte en outre 16 unités de gestion de sinistres et 1 unité de gestion Récoltes.

À l'international, Crédit Agricole Assurances capitalise sur le succès de son modèle de bancassurance en déclinant ses savoir-faire en assurance dommages.

La force de Crédit Agricole Assurances repose également sur son appartenance au groupe Crédit Agricole, avec l'efficacité et la performance de l'un des plus grands réseaux bancaires d'Europe : environ 50 000 conseillers sont au contact de près de 52 millions de clients à travers le monde, engagés à la réalisation de tous leurs projets.

Le Groupe s'appuie sur trois modes de distribution :

- le modèle de bancassurance (87% du chiffre d'affaires 2018) qui assure la distribution des produits d'assurance de personnes, dommages et emprunteurs dans les réseaux bancaires du groupe Crédit Agricole ;
- les partenariats Groupe, internes et externes, (6% du chiffre d'affaires 2018) pour les produits d'assurance emprunteurs et de « protection financière » ;
- les partenariats hors Groupe (7% du chiffre d'affaires 2018), en l'absence de réseaux appartenant au Groupe (Japon par exemple).

¹ Source : L'Argus de l'assurance du 11 mai 2018

² Source : L'Argus de l'assurance du 21 décembre 2018

Les effectifs du groupe Crédit Agricole Assurances se présentent de la façon suivante par zone géographique :

(en nombre d'employés)	2018	2017	Variation
France	2 674	2 625	2%
International	505	483	5%
Effectif total	3 179	3 108	2%

Effectifs du périmètre consolidé IFRS

A.1.3 Faits marquants de l'exercice et perspectives

Le Crédit Agricole est la première marque de la banque et de l'assurance :

A l'occasion de la 10^{ème} édition du baromètre réalisé par Opinion Way et L'Argus (janvier 2019), qui mesure l'image, la notoriété et l'attractivité des banques et des assurances, le Crédit Agricole se hisse à la 1^{ère} place du classement pour la 2^{ème} année consécutive. L'enquête souligne ainsi la proximité et l'accessibilité (en agence, par téléphone ou Internet) de la marque, et l'attractivité de ses produits, y compris sur les gammes les plus complexes (la prévoyance ou la santé). Pour réaliser ce classement, l'observatoire a étudié 16 marques d'assurances et 10 de bancassurance auprès d'un échantillon représentatif de plus de 3 000 personnes.

➤ En France :

Crédit Agricole Assurances confirme sa position de premier assureur :

- L'Argus de l'Assurance a publié le 21 décembre 2018 un classement dans lequel Crédit Agricole Assurances occupe la première place de l'assurance en France.
- Cette position repose sur un chiffre d'affaires de 26 milliards d'euros réalisé en France en 2017.

➤ Crédit Agricole Assurances renforce sa présence à l'International :

En juillet 2018, Crédit Agricole Assurances a annoncé un nouveau partenariat stratégique de bancassurance en Italie avec la banque italienne Credito Valtellinese (CreVal). Le partenariat confère à Crédit Agricole Assurances, via sa filiale italienne Crédit Agricole Vita S.p.A., l'accès exclusif au réseau de distribution de CreVal pour tous les produits d'épargne ainsi que pour certains produits de prévoyance pour une durée pouvant aller jusqu'à 15 ans.

En octobre 2018, Crédit Agricole Assurances et Seguradores Unidas ont annoncé la conclusion d'un accord, effectif depuis le 21 décembre 2018, pour l'acquisition d'une participation de 25% dans GNB Seguros portant la participation de Crédit Agricole Assurances dans GNB Seguros de 50% à 75%.

Ces opérations s'inscrivent dans la stratégie de développement du métier de l'assurance au-delà des réseaux de distribution du Groupe via des partenariats à l'international.

➤ En Italie :

Crédit Agricole Vita, filiale d'assurance-vie italienne de Crédit Agricole Assurances, récompensée aux « *Future Bancassurance Awards 2018* » :

Crédit Agricole Vita, s'est distinguée en novembre 2018 aux « *Future Bancassurance Awards 2018* » à Milan pour ses nouvelles solutions d'investissement socialement responsables intégrant les critères dits ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance), avec sa gamme de fonds 'Credit Agricole Vita Global Solution'.

➤ En Assurance dommages :

Pacifica innove et annonce le lancement de la garantie Chiffre d'Affaires sécurisé :

Pacifica, filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances, annonce le lancement de la garantie Chiffre d'Affaires sécurisé, une solution simple, innovante et personnalisable. Face aux aléas climatiques et aux fluctuations des marchés, dont les impacts se font de plus en plus durement sentir sur le chiffre d'affaires des agriculteurs, la sécurisation de leurs revenus est un besoin majeur et croissant. Depuis 2005, avec le lancement de l'Assurance Récoltes, Pacifica a réaffirmé sa position de pionnier dans ce domaine : création d'assurances à l'exploitation avec la refonte de l'Assurance Récoltes en 2015 et lancement de l'Assurance des Prairies notamment.

➤ Crédit Agricole Assurances récompensé pour son implication dans l'investissement durable

Crédit Agricole Assurances a reçu le prix « *Global Invest Sustainable Insurance company of the year* » dans le cadre des Global Invest Sustainable Awards organisés par l'Agefi. Ce prix récompense l'intégration des critères Environnementaux Sociaux et de Gouvernance dans les processus de gestion, la participation au financement de la transition énergétique, la précision et la transparence du rapport ESG.

A.1.4 Opérations et transactions au sein du groupe

A.1.4.1 Opérations et transactions au sein du groupe Crédit Agricole Assurances

Les principales transactions intragroupe réalisées au titre de l'exercice 2018 concernent essentiellement l'émission de dettes subordonnées entre Crédit Agricole Assurances et ses filiales.

A.1.4.2 Opérations et transactions au sein du groupe Crédit Agricole S.A.

Le financement de Crédit Agricole Assurances est effectué par le Groupe Crédit Agricole et sur le marché.

Au 31 décembre 2018, 839 millions d'euros de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) et 1 651 millions d'euros de titres subordonnés remboursables (TSR) étaient souscrits par le groupe Crédit Agricole.

Dans son portefeuille de placements, le groupe Crédit Agricole Assurances détient des titres émis par le groupe Crédit Agricole pour 15 168 millions d'euros, dont 9 016 millions d'euros d'actifs en représentation des contrats en UC à fin 2018.

Dans le cadre de l'activité de bancassurance, Crédit Agricole Assurances délègue certaines fonctions à d'autres entités du groupe Crédit Agricole :

- la commercialisation des contrats d'assurance est réalisée au sein des réseaux bancaires des Caisses régionales et de LCL en France et à l'étranger ainsi qu'au travers des réseaux partenaires à l'international (Cariparma en Italie, Novo Banco au Portugal, CABP en Pologne...) ;
- la gestion administrative des contrats d'assurance vie commercialisés par des réseaux bancaires est déléguée aux distributeurs (les Caisses régionales) ;
- la gestion d'actifs est déléguée aux entités spécialistes des différents marchés (Amundi, CA Immobilier, CACEIS...) ;
- la gestion des sinistres dommages en France est gérée par la Sirca (Société créée par Pacifica et les Caisses régionales).

A.1.5 Renseignements sur le capital et l'actionnariat

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du nombre d'actions de Crédit Agricole Assurances et de leur détention au cours des trois dernières années :

Actionnaires	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Crédit Agricole S.A.	149 040 361	149 040 361	149 040 361
Autres	6	6	6
Total	149 040 367	149 040 367	149 040 367

Au 31 décembre 2018, le capital social de Crédit Agricole Assurances S.A. se compose de 149 040 367 actions ordinaires, d'une valeur nominale unitaire de 10 euros. Les actions de la société n'ont fait l'objet d'aucune offre au public et ne sont pas admises aux négociations sur un marché réglementé. Au 31 décembre 2018, il n'y a aucune participation des salariés au capital social de Crédit Agricole Assurances S.A.

Distribution au titre de l'exercice 2018

Le Conseil d'administration du 13 décembre 2018 a décidé :

- du versement d'un acompte sur dividende en numéraire d'un montant de 569 334 201,94 euros, soit 3,82 euros par action.
- de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires du 18 avril 2019 un solde de dividendes de 621 498 330,39 euros, soit 4,17 euros par action. Le dividende global au titre de l'exercice 2018 s'élève donc à 1 190 832 532,33 euros, soit 7,99 euros par action.

A.2 Performance associée aux portefeuilles de contrats

A fin décembre 2018, Crédit Agricole Assurances reporte un chiffre d'affaires en normes IFRS de 33,5 milliards d'euros, en augmentation d'environ 10% par rapport à 2017 et réalisé à près de 82% en France. Les autres pays les plus significatifs dans lesquels Crédit Agricole Assurances exerce ses activités sont l'Italie, le Luxembourg et la Pologne. En 2018 l'environnement de taux bas continue de peser sur la rentabilité et la solvabilité des compagnies d'assurances. Cependant, outre le renforcement de ses réserves, Crédit Agricole Assurances y répond en poursuivant la diversification de son mix-produit vers les activités de protection de biens et de personnes tout en maintenant une croissance soutenue de sa collecte en unités de compte en épargne / retraite. A fin décembre, la collecte nette s'élève à 7,3 milliards d'euros, dont 5,1 milliards d'euros de collecte en unités de compte soit une progression de 16,0% par rapport à 2017, et une collecte sur les contrats euros de 2,2 milliard d'euros.

A.2.1 Activité Vie

Crédit Agricole Assurances est le deuxième assureur vie en France¹, deuxième en cotisations sur les contrats d'épargne retraite populaire².

A fin 2018, les activités vie, essentiellement les métiers Epargne / Retraite, Prévoyance, du groupe Crédit Agricole Assurances représentent plus de 81% de son chiffre d'affaires, principalement portées par les activités en France, en Italie et au Luxembourg.

La performance de souscription vie illustrée dans les tableaux ci-dessous, présentée en lignes d'activité selon le référentiel Solvabilité 2 et basée sur le périmètre prudentiel du groupe Crédit

¹ Source : L'Argus de l'assurance du 8 juin 2018

² Source : L'Argus de l'assurance du 21 septembre 2018

Agricole Assurances, ne comprend pas les produits financiers dont la performance sera développée dans la prochaine partie A.3 Performance des activités de placement.

	31/12/2018				
	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Engagements d'assurance indexés ou en unité de compte	Autres engagements de (ré)assurance vie	Autres LoB	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
Primes émises brutes	18 342	7 585	2 339	1 025	29 291
Primes acquises brutes	18 342	7 585	2 265	1 029	29 220
Sinistres bruts	15 615	3 081	637	533	19 866
Variation des autres provisions techniques brutes	(3 674)	(409)	(218)	(544)	(4 846)
Dépenses engagées (hors frais de placement)	947	419	1 014	387	2 768

	31/12/2017				
	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Engagements d'assurance indexés ou en unité de compte	Autres engagements de (ré)assurance vie	Autres LoB	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
Primes émises brutes	16 474	6 753	2 217	928	26 372
Primes acquises brutes	16 474	6 753	2 130	920	26 277
Sinistres bruts	17 279	1 896	687	459	20 322
Variation des autres provisions techniques brutes	(5 559)	(6 704)	(202)	(284)	(12 749)
Dépenses engagées (hors frais de placement)	920	381	916	361	2 579

Variation des autres provisions techniques brutes : Proforma des données 2017 afin d'afficher un montant positif si la variation est négative (réduction des autres provisions techniques conduisant à un bénéfice) et un montant négatif si la variation est positive (augmentation des autres provisions techniques conduisant à une perte), conformément au règlement d'exécution (UE) 2017/2190 de la Commission du 24 novembre 2017

A fin 2018, le chiffre d'affaires vie de Crédit Agricole Assurances s'élève à 29 291 millions d'euros, en croissance de 11% par rapport à fin 2017, principalement porté par les activités Epargne/ Retraite. Les contrats avec participation aux bénéficiaires enregistrent une hausse de 11% par rapport à fin 2017 représentant désormais 63% des primes émises pour un montant de 18 342 millions d'euros.

Aussi, Crédit Agricole Assurances continue de renforcer l'équilibre de ses activités Epargne / Retraite en poursuivant le développement de sa collecte en unités de compte qui contribue à fin 2018 à hauteur de 26% du chiffre d'affaires du groupe Crédit Agricole Assurances, soit 7 585 millions d'euros, en progression de 12% par rapport à fin 2017.

D'autre part, les activités de Prévoyance au travers des produits tels que les garanties arrêt de travail (incapacité, invalidité) et décès mais également les produits obsèques et dépendance, constituent l'essentiel des autres engagements d'assurance vie et continuent de progresser enregistrent une chiffre d'affaires en hausse de 5% par rapport à fin 2017 à 2 339 millions d'euros.

La charge de prestations liée aux sinistres est constituée principalement de la participation aux bénéficiaires distribuée aux assurés et de la dotation de la provision pour participation aux excédents.

A fin 2018, la provision pour participation aux excédents¹ s'élève à 9,8 milliards d'euros, en hausse de 10% par rapport à fin 2017.

A.2.2 Activité Non-Vie

Crédit Agricole Assurances est le premier bancassureur² automobile et habitation et santé, et le 4^{ème} assureur³ habitation en France.

L'analyse de la performance de souscription non-vie, illustrée dans les tableaux ci-dessous, présentée en lignes d'activité selon le référentiel Solvabilité 2 est basée sur le périmètre prudentiel du groupe Crédit Agricole Assurances et met en évidence la grande diversité des métiers dommages :

	31/12/2018								Total
	Frais médicaux	Protection des revenus	Responsabilité civile relative à l'usage de véhicules motorisés	Dommege lié à l'usage de véhicules motorisés	Incendie et autres dommages aux biens	Responsabilité civile	Pertes pécuniaires diverses	Autres LoB	
<i>(en millions d'euros)</i>									
Primes émises brutes	748	510	560	719	1 325	185	256	164	4 467
Primes acquises brutes	732	495	544	695	1 288	181	235	157	4 328
Sinistres bruts	557	226	461	437	878	112	32	59	2 762
Variation des autres provisions techniques brutes	-	-	(3)	-	(6)	(2)	-	-	(11)
Dépenses engagées (hors frais de placement)	131	203	148	162	361	54	134	76	1 269

	31/12/2017								Total
	Frais médicaux	Protection des revenus	Responsabilité civile relative à l'usage de véhicules motorisés	Dommege lié à l'usage de véhicules motorisés	Incendie et autres dommages aux biens	Responsabilité civile	Pertes pécuniaires diverses	Autres LoB	
<i>(en millions d'euros)</i>									
Primes émises brutes	691	484	523	661	1 222	174	234	149	4 138
Primes acquises brutes	673	474	514	634	1 191	167	226	142	4 021
Sinistres bruts	518	243	469	386	722	93	29	54	2 513
Variation des autres provisions techniques brutes	-	-	3	(1)	-	(1)	-	-	1
Dépenses engagées (hors frais de placement)	113	196	146	145	361	65	147	72	1 244

A fin 2018, le chiffre d'affaires non-vie de Crédit Agricole Assurances s'élève à 4 467 millions d'euros, en hausse de 8% par rapport à fin 2017. Il est pour l'essentiel réalisé en France. La bonne performance technique s'explique par une dynamique soutenue sur l'ensemble des métiers et plus particulièrement sur les segments Multirisque Habitation (MRH) et Auto intégrés dans les lignes d'activité Incendie et autres dommages aux biens ainsi que Responsabilité civile relative à l'usage de véhicules motorisés et dommages lié à l'usage de véhicules motorisés. Ces derniers représentent près de 60% du total du chiffre d'affaires à fin 2018 soit 2 604 millions d'euros, en hausse de près de 8% par rapport à fin 2017.

¹ Périmètre Predica

² Source : L'Argus de l'assurance du 11 mai 2018

³ Source : L'Argus de l'assurance du 13 juillet 2018

Les primes émises pour la ligne d'activité Incendie et autres dommages aux biens représentent 30% du total des primes émises, soit 1 325 millions d'euros. Cette croissance de 8% par rapport à fin 2017 s'explique principalement par le dynamisme de l'activité commerciale des produits Multirisque Habitation avec un niveau d'affaires nouvelles élevé, notamment en France. Le taux de satisfaction suite à la gestion d'un sinistre auto ou habitation des clients de Crédit Agricole Assurances s'élève à 94% à fin 2018.

Les primes émises en responsabilité civile et dommages auto représentent 29% du total des primes, soit 1 279 millions d'euros, en hausse de 8%, tirée par le dynamisme de l'activité commerciale des produits Automobile.

A fin 2018, le chiffre d'affaires des activités santé atteint 748 millions d'euros, en progression de 8% par rapport à fin 2017, porté par le dynamisme de l'activité commerciale des produits santé individuel en France enregistrant notamment une très bonne performance sur le marché de l'aide à la complémentaire santé.

Ainsi, le ratio combiné en France, où le groupe Crédit Agricole Assurances réalise l'essentiel de son activité, s'établit à 95,5%, en baisse de 1,3 points par rapport à fin 2017, témoignant d'une bonne maîtrise des charges et de la sinistralité en dépit des événements climatiques survenus au cours de l'année.

A.3 Performance associée aux activités de placements

En 2018, même si la croissance économique est restée significativement positive dans les grandes régions du monde, d'importantes divergences sont apparues. Soutenue par les mesures budgétaires de l'Administration Trump, l'économie américaine a affiché une très bonne tenue. Il n'en a pas été de même pour la zone euro, où la croissance a été très décevante en raison de facteurs à la fois internes et externes. Enfin, la situation s'est dégradée progressivement dans les pays émergents, très exposés au ralentissement chinois et aux tensions commerciales internationales.

Dans ce contexte, les marchés de taux ont été marqués par la baisse des taux longs des obligations souveraines. Le taux 10 ans américain a fini l'année à 2,6% après avoir atteint un pic à 3,26% début novembre. Le taux 10 ans allemand est passé fin décembre sous la barre des 0,2% soit un niveau inférieur à celui observé au début de 2018. De plus, le marché a révisé très largement à la baisse les anticipations de hausse de taux pour la Fed et la BCE. Cet appétit pour les actifs sans-risque s'explique par la crainte des investisseurs quant à la solidité de l'économie mondiale dans un environnement où les grandes banques centrales retirent peu à peu leurs mesures de soutien. En effet, les grandes banques centrales normalisent à des rythmes différents leur politique monétaire. La Fed a déjà entamé la réduction de la taille de son bilan et la BCE a arrêté son programme de rachat d'actifs en décembre.

En ce qui concerne les marchés actions, il s'agit globalement d'une année de forte baisse généralisée sur les marchés d'actions. En devises locales, les Etats-Unis ont baissé de -6,3%, la zone euro de -14,7%, l'Europe de -13,1%, les marchés émergents de -12,3% et le Japon de -16,8%. L'année se divise en 4 périodes. Le mois de janvier a été positif dans la foulée de 2017, puis la baisse l'a emporté jusqu'à fin mars, la hausse des taux longs américains provoquant un premier décrochage, d'autant que fin mars la volonté de la maison blanche de corriger les déséquilibres bilatéraux de balance commerciale ont commencé à peser. S'en est suivie une période de divergences entre les Etats-Unis, soutenues par les effets positifs de sa réforme fiscale et le reste du monde jusqu'en octobre. Pour la seconde fois de l'année, la hausse des taux longs provoqua une chute généralisée des marchés d'actions, y compris du marché américain, et notamment des valeurs de technologie les plus en vue. La baisse s'est même accélérée en décembre, fait historiquement très rare.

A fin décembre 2018, les produits financiers générés par les investissements des activités d'assurance de Crédit Agricole Assurances s'élèvent à 2 453 millions d'euros, en baisse de -9 244

millions d'euros soit -79% par rapport à fin 2017. Cette variation s'explique principalement la variation de -6,0 Mds€ des ajustements ACAV (-3,6 Mds€ en 2018 contre +2,4 Mds€ en 2017) et la variation des titres en juste valeur par résultat. Celle-ci s'élève à -3,8 Mds€ en 2018 (en partie compensée par l'Overlay de 2,2 Mds€) contre +0,5 Md€ en 2017, le périmètre n'étant toutefois pas directement comparable avec la mise en place d'IFRS 9.

Les tableaux ci-dessous illustrent les produits des placements nets de charges (y compris dividendes) tels que comptabilisés dans les états financiers consolidés IFRS pour l'année 2018 et 2017:

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018
Produits des placements	7 335
Dividendes	667
Dividendes reçus sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	665
Dividendes reçus sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	2
Produits d'intérêts	5 976
Produits d'intérêts sur les actifs financiers au coût amorti	189
Produits d'intérêts sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	5 029
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	37
Autres intérêts et produits assimilés	722
Autres produits des placements	692
Charges des placements	(370)
Charges d'intérêts	(6)
Charges d'intérêts sur les passifs financiers au coût amorti	-
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-
Autres intérêts et charges assimilées	(6)
Charges de commissions	(315)
Autres charges des placements	(49)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	41
Plus et moins-values de cession nettes sur actifs financiers au coût amorti	-
Gains résultant de la cession d'actifs financiers au coût amorti	-
Pertes résultant de la cession d'actifs financiers au coût amorti	-
Plus et moins-values de cession nettes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	41
Plus et moins-values de cession nettes sur instruments de couverture	-
Plus et moins-values de cession nettes sur immeubles de placement	-
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	(6 702)
Variation de juste valeur des actifs financiers détenus à des fins de transaction	-
Variation de juste valeur des instruments de capitaux propres	(1 451)
Variation de juste valeur des instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	(1 607)
Variation de juste valeur des actifs représentatifs de contrats en unités de compte	(3 609)
Variation de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-
Variation de juste valeur des instruments dérivés de transaction	(34)
Résultat de la comptabilité de couverture	-
Variation des dépréciations sur placements	(8)
Variation des dépréciations sur actifs sains (Bucket 1 et Bucket 2)	(7)
Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	(18)
Instrument de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(18)
Instrument de dettes comptabilisés au coût amorti	-
Engagements	-
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	11

Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	11
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-
Engagements	-
Variation des dépréciations sur actifs dépréciés (Bucket 3)	-
Bucket 3 : Actifs dépréciés	-
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-
Engagements	-
Variations des dépréciations sur immeubles de placement	(1)
Variations des dépréciations sur autres actifs	-
Montant reclassé en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres en application de l'approche par superposition	2 157
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES	2 453

	31/12/2017					Total
	Produits des placements	Charges des placements	Plus et moins value réalisées sur placements nettes de reprise de provisions	Variations des justes valeurs	Variations des provisions sur placements	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Actifs détenus à l'échéance	462	-	-	-	-	462
Actifs disponibles à la vente	5 803	(9)	1 667	(120)	(53)	7 288
Actifs détenus à des fins de transactions	-	-	-	-	-	-
Actifs à la juste valeur par résultat sur option	533	-	-	2 879	-	3 412
Immeubles de placement	283	(1)	1	-	(1)	282
Prêts et créances	164	(22)	-	-	-	142
Instruments dérivés	28	(41)	-	243	-	230
Investissements dans les entreprises associées et co-entreprises	130	-	-	-	-	130
Autres	243	(492)	-	-	-	(249)
TOTAL	7 646	(565)	1 668	3 002	(54)	11 697

D'autre part, à fin 2018, la part des actifs titrisés dans le portefeuille du groupe Crédit Agricole Assurances reste marginale ; ainsi les revenus provenant de ces actifs ne sont pas significatifs. L'essentiel de ces actifs est détenu principalement au travers d'un OPC dédiés, dont la titrisation est investie sur des titres notés majoritairement AAA.

Le tableau ci-dessous illustrent les gains et les pertes comptabilisés en capitaux propres, tels qu'ils figurent dans les états financiers consolidés IFRS pour l'année 2018:

<i>(in millions of euros)</i>	31/12/2018
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	
Gains et pertes sur écarts de conversion	1
Ecart de réévaluation de la période	-
Transferts en résultat	-
Autres variations	1
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	(740)

Ecart de réévaluation de la période	(4 224)
Transferts en résultat	(30)
Autres variations	(3)
Variation de participation aux bénéfices différée de la période	3 517
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	9
Ecart de réévaluation de la période	54
Transferts en résultat	-
Autres variations	-
Variation de participation aux bénéfices différée de la période	(45)
Reclassement des gains et pertes sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	(356)
Ecart de réévaluation de la période	(2 155)
Transferts en résultat	-
Autres variations	(64)
Variation de participation aux bénéfices différée de la période	1 863
Gains et pertes avant impôts comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	(1 086)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	-
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	(3)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	(724)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	(11)
Ecart de réévaluation de la période	(10)
Transferts en réserves	-
Autres variations	(1)
Variation de participation aux bénéfices différée de la période	-
Gains et pertes avant impôts comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(11)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	3
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(2)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(11)
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	(735)
Dont part du Groupe	(734)
Dont participations ne donnant pas le contrôle	(1)

A

B

C

D

E

A.4 Autres produits et charges

L'essentiel des autres produits et charges est composé par l'impôt et par les charges financières liées aux titres de dettes subordonnées.

B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Le groupe Crédit Agricole Assurances s'est muni d'un système de gouvernance en adéquation avec ses différents métiers et ses modalités de pilotage. Ce système de gouvernance participe activement à la réalisation des objectifs stratégiques du groupe Crédit Agricole Assurances tout en garantissant une gestion saine et prudente de ses risques compte tenu de leur nature, de leur ampleur et de leur complexité.

B.1 Information générale sur le système de gouvernance

L'organisation générale de Crédit Agricole Assurances, société tête de groupe d'assurance est articulée autour :

- d'un Conseil d'administration avec ses Comités spécialisés (Comité d'audit et des comptes et Comité stratégique IT et processus Client) ;
- d'une Direction générale avec notamment ses dirigeants effectifs ;
- d'un fonctionnement hiérarchique ;
- et d'un fonctionnement transverse assuré par des comités.

Pour chacune des entités du groupe Crédit Agricole Assurances, l'appartenance au groupe Crédit Agricole S.A. se traduit par un fonctionnement sous forme de lignes métiers. Le rattachement du responsable des fonctions correspondantes au sein du groupe Crédit Agricole Assurances est hiérarchique dans le cas de la fonction Contrôle périodique, Contrôle permanent et Risques, Juridique et Conformité et fonctionnel dans le cas de la fonction Finances, de la Direction Communication et de la Direction des Ressources humaines. Les responsables de ces sujets au sein des entités effectuent un double reporting, d'une part à la Direction de l'entité du groupe Crédit Agricole Assurances dont ils dépendent, d'autre part au responsable de la ligne métier Groupe.

Par ailleurs, certaines fonctions sont mutualisées pour plusieurs entités du groupe Crédit Agricole Assurances, comme celles des Investissements, de la Communication corporate, de la Communication clients, de l'Audit, des Ressources humaines et de la fonction Achats.

B.1.1 Rôles, responsabilités et missions des acteurs de la gouvernance

B.1.1.1 Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole Assurances, société tête de groupe d'assurance, est composé au 31 décembre 2018 de huit membres.

Il se réunit en général cinq à six fois par an.

Le Conseil d'administration exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par la loi et les statuts de la Société et notamment il définit la stratégie ainsi que les politiques générales de la Société. Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Dans la limite de ses pouvoirs, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il établit et approuve les différents rapports exigés, il valide également les politiques. Le Conseil peut procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires.

Le Conseil assume au niveau du groupe la responsabilité du respect des dispositions légales, réglementaires adoptées en vertu de la directive Solvabilité 2. Il veille à ce qu'une évaluation interne des risques et de la solvabilité soit menée au niveau du groupe.

Il est également responsable de l'efficacité du système de gouvernance des risques en fixant l'appétence au risque et les limites de tolérance au risque en approuvant les politiques principales de gestion des risques du groupe.

A ce titre, il fixe et approuve l'organisation générale du groupe, son système de gouvernance et de gestion des risques ainsi que son dispositif de contrôle interne. Il s'assure qu'ils sont adaptés à la nature, à l'ampleur et à la complexité des risques des opérations et les contrôle à intervalle régulier afin qu'ils garantissent une gestion saine et prudente de l'activité. Il est ainsi impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par le groupe, dans la fixation des limites dont il est régulièrement informé de leur respect.

Il s'assure que le système de gouvernance des risques mis en place au niveau du groupe exerce une gestion intégrée, cohérente et efficace.

Le Conseil est en lien avec la Direction générale et les responsables des fonctions clés.

Le Conseil entend directement les responsables des fonctions clés au moins une fois par an afin de prendre connaissance de leur bilan annuel et chaque fois que ceux-ci souhaitent l'informer d'un événement de nature à le justifier. Les responsables des fonctions clés participent par ailleurs à chaque réunion du Comité d'audit et des comptes qui rend compte de ses travaux au Conseil.

B.1.1.2 Comités sous la responsabilité du Conseil d'Administration

Comité d'audit et des comptes

Il est composé de deux administrateurs. Assistent également aux réunions le Censeur, les Commissaires aux comptes et toute personne en charge ou habilitée à reporter les questions relatives aux contrôles des risques, travaux d'audit, finances et comptabilité. Conformément au règlement intérieur, participent à ce Comité des représentants de la Direction des Finances, du Secrétariat général, ainsi que les quatre responsables des fonctions clés.

Le Comité se réunit au moins deux fois par an sur l'initiative de son Président ou à la demande du Président du Conseil d'administration ou du Directeur général. Le Comité rend compte de ses travaux à la prochaine réunion du Conseil d'administration et informe ce dernier sans délai de toute difficulté rencontrée.

Le Comité d'audit et des comptes assure le suivi du processus d'élaboration de l'information comptable et financière en s'interrogeant sur la traduction des événements marquants ayant une incidence sur les comptes. Il est chargé également de suivre la réalisation par les Commissaires aux comptes de leur mission et d'assurer le suivi de l'indépendance de ces derniers.

Le Comité d'audit et des comptes a pour mission également d'examiner l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques (veille au traitement adéquat des opérations significatives, des risques majeurs, à la cohérence de l'ensemble, etc.). Il examine notamment le plan d'audit interne du groupe Crédit Agricole Assurances.

Plus généralement, le Comité d'audit et des comptes suit tout dossier stratégique à la demande de la Direction générale ou du Président du Comité d'audit et des comptes ou du Président du Conseil d'administration pouvant avoir un impact majeur sur la situation financière du groupe Crédit Agricole Assurances.

Comité stratégique IT & processus clients Groupe Crédit Agricole Assurances

Le Comité stratégique IT & processus clients Groupe Crédit Agricole Assurances a été créé par le Conseil d'administration du 27 juillet 2017. Il est composé de trois membres désignés par le Conseil d'Administration. Participent également au Comité stratégique IT & processus clients des invités permanents qui sont notamment les présidents des Comités spécialisés IT & Processus clients Vie et Non Vie France, des représentants internes de Crédit Agricole Assurances Solutions ainsi que des Directeurs bancaires et Assurances distributeurs.

A

B

C

D

E

Le Comité se réunit au moins deux fois par an. L'ordre du jour est établi par le Président du Comité. Un compte rendu des réunions de ce Comité sera présenté par son Président au Conseil d'administration suivant.

Ce Comité a pour mission de définir les orientations stratégiques IT et processus clients et ainsi garantir la cohérence du Groupe Crédit Agricole Assurances dans ces domaines.

Comités exceptionnels

Le Conseil peut décider la création de comités chargés d'étudier des questions spécifiques de sa compétence. Ces comités exercent leur activité sous sa responsabilité.

Depuis 2013, l'exercice des fonctions du Comité des rémunérations de Crédit Agricole Assurances a été transféré au Comité des rémunérations de Crédit Agricole S.A.

B.1.1.3 Direction générale

En application des dispositions légales, les fonctions de Président et de Directeur Général sont dissociées au sein de Crédit Agricole Assurances.

Le 31 juillet 2015, le Conseil d'administration de Crédit Agricole Assurances a nommé Frédéric THOMAS Directeur général (dirigeant effectif) à effet du 1er septembre 2015. Sous réserve des pouvoirs que la loi (ou le règlement intérieur, le cas échéant) attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration, la Direction générale est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, dans la limite de son objet social.

La Direction générale fixe les modalités opérationnelles de mise en œuvre de la stratégie décidée par le Conseil d'administration de Crédit Agricole Assurances et rend compte à ce dernier de son action. Elle supervise, pilote, le fonctionnement du système de gouvernance des risques mis en place au sein du groupe. Elle propose au Conseil les orientations stratégiques et établit les politiques que le Conseil approuve pour Crédit Agricole Assurances. Elle fixe des procédures décisionnelles efficaces, une structure organisationnelle qui indique clairement les lignes de reporting, assigne les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et attribue les moyens adéquats.

Elle est directement impliquée dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de maîtrise des risques et de contrôle interne et s'assure notamment que les stratégies et les limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées pour le groupe. Elle veille à ce que les principales informations relatives aux entités et au groupe soient régulièrement reportées et correctement documentées, les principaux dysfonctionnements identifiés et les mesures correctrices mises en œuvre. Elle interagit de manière appropriée avec les comités mis en place au sein de l'entreprise et notamment les responsables des fonctions clés.

B.1.1.4 Dirigeants effectifs

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole Assurances a désigné en sus du Directeur général, Dirigeant effectif de droit, deux autres Dirigeants effectifs à compter du 1er janvier 2016, Thierry LANGRENEY et Henri LE BIHAN, Directeurs généraux adjoints. Les dirigeants effectifs participent directement à la mise en œuvre des différentes missions assurées par la Direction générale (comme présentées ci-dessus).

B.1.1.5 Comitologie exécutive

La comitologie du groupe Crédit Agricole Assurances est structurée autour :

- D'un Comité de Direction Générale groupe CAA,

- D'un Comité Exécutif groupe CAA qui se tient en alternance avec le Comité de Direction groupe CAA,
- De Comités stratégiques thématiques du groupe CAA.

B.1.1.6 Fonctions clés

Quatre fonctions clés ont été mises en place au sein du groupe Crédit Agricole Assurances et pour chacune de ses entités :

- une fonction gestion des risques ;
- une fonction actuarielle ;
- une fonction conformité ;
- une fonction audit interne.

Ces fonctions clés, disposant d'un responsable unique, éclairent et assistent la Direction générale et le Conseil d'administration de Crédit Agricole Assurances dans l'animation du système de gouvernance. Elles disposent de l'autorité et de l'indépendance nécessaires à la bonne réalisation de leurs missions.

Fonction Gestion des Risques

Les principes d'organisation de la fonction Gestion des Risques du groupe Crédit Agricole Assurances s'inscrivent dans ceux de la ligne métier Risques du groupe Crédit Agricole S.A. et les exigences découlant de Solvabilité 2.

Rôles et responsabilités de la fonction

La fonction Gestion des Risques vise à répondre au niveau du groupe Crédit Agricole Assurances aux enjeux suivants :

- disposer d'un cadre « risques » incluant notamment une stratégie risques groupe Crédit Agricole Assurances, articulée avec le cadre d'appétence aux risques validé par le Conseil d'administration ;
- mettre en place et animer un système de maîtrise des risques (détection, mesure, dispositif d'alerte, contrôle, déclaration des risques et suivi des plans d'actions) ;
- veiller à la cohérence de sa déclinaison dans les filiales ;
- répondre aux besoins de pilotage et de communication ;
- rendre compte à la gouvernance de l'exposition aux risques et des éléments de maîtrise.

Organisation de la fonction, rattachement et lien avec les autres directions et entités assurance

La fonction Gestion des Risques du groupe Crédit Agricole Assurances est placée sous la responsabilité du Directeur des Risques et Contrôle permanent du groupe Crédit Agricole Assurances (RCPR groupe). Ce dernier est rattaché hiérarchiquement à la Direction des Risques du groupe de Crédit Agricole S.A. et fonctionnellement au Directeur général de Crédit Agricole Assurances.

Le RCPR groupe s'appuie sur les Responsables Contrôle permanent et Risques des entités du groupe Crédit Agricole Assurances. Certains d'entre eux assurent également un rôle transverse au groupe sur un domaine de risque spécifique et sont alors dénommés « Référent risques ». Le Responsable Contrôle permanent et Risques d'une entité du groupe Crédit Agricole Assurances est rattaché hiérarchiquement au Directeur des Risques et Contrôle permanent du groupe et fonctionnellement au Directeur Général de son entité.

La fonction Gestion des Risques du groupe Crédit Agricole Assurances assure de plus un rôle transverse au groupe sur les domaines de risque nécessitant une expertise technique spécifique. La fonction Gestion des risques du groupe Crédit Agricole Assurances s'appuie également sur la contribution des autres fonctions clés et sur les dispositifs de contrôle interne du groupe et des entités.

A

B

C

D

E

Fonction actuarielle

Rôles et responsabilités de la fonction

La fonction Actuarielle vise à répondre au niveau du groupe Crédit Agricole Assurances aux enjeux suivants :

- mettre en œuvre un dispositif groupe destiné à assurer une coordination et une homogénéité des pratiques actuarielles retenues au sein des entités ;
- assurer la fiabilité et le caractère adéquat des provisions techniques prudentielles groupe au regard des risques et garanties ;
- exercer un second regard sur la politique de souscription et sur les dispositions prises en matière de réassurance, en s'assurant notamment que les entités définissent et mettent en œuvre des politiques appropriées ;
- formaliser l'ensemble de ses travaux et de ses conclusions dans un rapport de fonction actuarielle annuel pour présentation au Comité d'audit et des comptes ainsi qu'au Conseil d'Administration.

Organisation de la fonction, rattachement et lien avec les autres directions et entités assurance

En 2018, la fonction Actuarielle, assurée par le Directeur Fonction Actuarielle groupe Crédit Agricole Assurances, rapporte à un dirigeant effectif du groupe Crédit Agricole Assurances.

La fonction Actuarielle groupe s'appuie sur les principes de subsidiarité. Chaque filiale met en place une fonction Actuarielle solo proportionnelle à son activité. La fonction Actuarielle de chaque entité, distincte des fonctions opérationnelles en respect du principe de séparation des tâches, a pour principales missions :

- de coordonner le calcul des provisions techniques prudentielles ;
- de garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques prudentielles ;
- d'apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques prudentielles ;
- d'émettre un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance.

Les fonctions Actuarielles des entités échangent avec la fonction Actuarielle groupe sur la conduite de leurs missions et sur la mise en œuvre des contrôles permanents relatifs à la fonction Actuarielle.

Fonction de vérification de la Conformité

Les principes d'organisation de la fonction Conformité du groupe Crédit Agricole Assurances s'inscrivent dans ceux de la ligne métier Conformité du groupe Crédit Agricole S.A. et les exigences découlant de Solvabilité 2.

Rôles et responsabilités de la fonction

La fonction Conformité vise à répondre au niveau du groupe Crédit Agricole Assurances aux enjeux suivants :

- prémunir le groupe contre les risques de non-conformité aux lois et aux règlements applicables à ses activités incluant également les domaines relevant de la conformité tels que définis par la ligne métier du groupe Crédit Agricole S.A. ;
- mettre en place un fonctionnement homogène et lisible entre Crédit Agricole Assurances, ses filiales et le groupe Crédit Agricole S.A. ;
- obtenir une vision « groupe » des risques de non-conformité sur le périmètre groupe Crédit Agricole Assurances ;

- déployer des dispositifs concourant à leur maîtrise des risques de non-conformité et assurer la communication associée à ses missions auprès de la gouvernance.

Organisation de la fonction, rattachement et lien avec les autres directions et entités assurance

L'organisation de la Fonction Conformité du groupe Crédit Agricole Assurances s'appuie sur :

- Le responsable fonction clé Conformité, fonction exercée pour les compagnies françaises par le Secrétaire Général de Crédit Agricole Assurances rattaché au Directeur Général de Crédit Agricole Assurances ;
- Le Responsable Conformité Groupe Crédit Agricole Assurances, rattaché fonctionnellement au Secrétaire Général de Crédit Agricole Assurances et hiérarchiquement au Directeur de la Conformité du Groupe Crédit Agricole ; il est en charge du pilotage de la ligne-métier Conformité Assurances, déclinée en mode hiérarchique en France comme à l'étranger, sauf incompatibilité avec les règles locales ;
- Les responsables des fonctions Conformité de chaque filiale et de la holding et leurs équipes.

La Fonction Conformité peut également solliciter les métiers et d'autres fonctions support, notamment la Fonction Juridique.

Fonction Audit Interne

Rôles et responsabilités de la fonction

La Direction de l'Audit des Assurances (DAA) mène des missions d'audit, sur pièces et sur place, portant sur l'ensemble du périmètre de surveillance consolidé du groupe Crédit Agricole Assurances, incluant ses prestataires de service essentiels. Elle s'appuie en premier niveau sur les travaux menés par les unités d'audit dédiées en Italie, en Pologne et au Japon. Ses missions ont pour objet de s'assurer :

- de la correcte mesure et maîtrise des risques ;
- de l'adéquation et de l'efficacité des dispositifs de contrôle ;
- de la conformité des opérations et du respect des procédures ;
- de la correcte mise en œuvre des actions correctrices décidées ;
- d'évaluer la qualité et l'efficacité du fonctionnement.

Ces missions permettent de fournir une opinion professionnelle et indépendante sur le fonctionnement et le contrôle interne du groupe et de ses entités aux Directions générales et Conseils d'administration du groupe et de ses filiales.

Organisation de la fonction, rattachement et lien avec les autres directions et entités assurance

La fonction Audit interne est incarnée, au niveau du groupe Crédit Agricole Assurances et de ses filiales françaises par le Directeur de l'Audit du groupe Crédit Agricole Assurances. Par ailleurs afin de garantir son indépendance, le Directeur de l'Audit du groupe Crédit Agricole Assurances bénéficie d'un rattachement hiérarchique à la ligne métier Audit Inspection du Crédit Agricole et fonctionnel au Directeur général du groupe Crédit Agricole Assurances. Ce dernier veille en particulier à ce que les moyens nécessaires lui soient alloués pour l'accomplissement de ses missions.

B.1.2 Changements importants du système de gouvernance survenus au cours de la période de référence

Au cours de l'exercice 2018, aucun changement au sein du Conseil d'administration de Crédit Agricole Assurances n'a été opéré.

A

B

C

D

E

B.1.3 Informations relatives à la politique de rémunération

Crédit Agricole Assurances s'est doté d'une politique de rémunération alignée avec celle du groupe Crédit Agricole S.A. et adaptée à sa structure interne. Le groupe Crédit Agricole Assurances s'est ainsi muni de pratiques de rémunération responsables qui le préserve de toute prise de risque excessive par ses dirigeants et salariés dans le respect de l'ensemble des parties prenantes : collaborateurs, clients et actionnaires.

B.1.3.1 Présentation générale et principales composantes de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

Conseil d'administration

Jetons de présence

L'enveloppe globale des jetons de présence est fixée chaque année par l'Assemblée générale et répartie entre chaque administrateur et censeur par décision du Conseil d'administration. Un montant fixe, décidé par le Conseil, est ainsi alloué à chaque administrateur et censeur présent à une séance du Conseil d'administration, du Comité d'audit et des comptes et de tout comité d'étude exceptionnel.

Informations sur les dispositifs ouvrant droits à des composantes variables de la rémunération

Les mandataires sociaux de Crédit Agricole Assurances ne détiennent aucune option d'achat, de souscription ou d'attribution gratuite d'actions. Crédit Agricole Assurances n'ayant pas de titres de capital admis aux négociations, mais seulement des titres de créances, de tels éléments de rémunération en actions Crédit Agricole Assurances ne sont donc pas attribués.

Dirigeants mandataires sociaux

Le mandat du Directeur général de Crédit Agricole Assurances est effectué à titre gratuit. En effet, sa rémunération est assurée par Crédit Agricole S.A. en respect des dispositions applicables au sein du Groupe. Les dirigeants mandataires sociaux de Crédit Agricole Assurances ne bénéficient pas d'avantages en nature, de régimes spécifiques de retraite, de prévoyance ou d'indemnité de rupture liés à leur mandat social. Ils sont cependant « personnels identifiés » (tels que défini dans la rubrique 'Rémunération des personnels identifiés') et les rémunérations perçues font l'objet d'un encadrement visant à garantir leur alignement avec les intérêts à long-terme de l'entreprise.

Principes généraux

La politique de rémunération du groupe Crédit Agricole Assurances est directement intégrée à la politique de rémunération du groupe Crédit Agricole S.A. : elle est définie par la Direction générale du groupe, sur proposition de la Direction des Ressources humaines et après avis du Comité de contrôle des politiques de rémunération. Cette politique est examinée et validée chaque année par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Dans le cadre des spécificités de ses métiers, de ses entités juridiques et des législations pays, le groupe veille à développer un système de rémunération qui assure aux collaborateurs des rétributions cohérentes vis-à-vis de ses marchés de référence afin d'attirer et retenir les talents dont le groupe a besoin. Les rémunérations sont dépendantes de la performance individuelle mais aussi collective des métiers. Enfin, la politique de rémunération tend à limiter la prise de risques excessive.

La politique de rémunération de Crédit Agricole Assurances est ainsi élaborée en déclinaison des objectifs définis par le groupe tout en s'attachant à les adapter aux différentes catégories de collaborateurs et aux particularités du marché de l'Assurance.

Gouvernance

Les politiques et pratiques de rémunération de Crédit Agricole Assurances sont donc placées sous la gouvernance du groupe Crédit Agricole S.A.

Par l'intermédiaire de la Direction des Ressources humaines, Crédit Agricole Assurances met à la disposition du Comité des rémunérations de Crédit Agricole S.A., toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Crédit Agricole Assurances décline ainsi sa politique de rémunération selon les délibérations du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. émises après recueil des avis formulés par le Comité des rémunérations et le Comité de contrôle des politiques de rémunération du groupe. Ce dernier comité regroupe la Direction des Risques et Contrôle permanent groupe, la Direction de la Conformité groupe et la Direction des Ressources humaines groupe.

La Direction Financière groupe intervient également dans la validation des modalités de détermination des résultats économiques de la rémunération variable des cadres dirigeants.

La définition et la mise en œuvre de la politique de rémunération font enfin l'objet de mission d'audit par l'Inspection générale groupe.

En complément et afin de répondre aux obligations réglementaires, Crédit Agricole Assurances a mis en place un comité de déclinaison des politiques de rémunération, rassemblant la Direction des Risques et du Contrôle permanent, la Conformité et la Direction des Ressources humaines.

B.1.3.2 Principales composantes de la politique de rémunération des collaborateurs et cadres dirigeants

Collaborateurs

La rétribution des collaborateurs repose sur les éléments suivants :

- Le salaire de base ;
- La rémunération variable individuelle ;
- La rémunération variable collective ;
- La rémunération variable long terme et différée ;
- Les périphériques de rémunérations (régimes de retraite supplémentaire et de prévoyance santé).

Crédit Agricole Assurances compare ses pratiques à celles des sociétés d'assurance et de réassurance du marché français et vise ainsi à positionner la rémunération globale de ses collaborateurs à la médiane des pratiques de marché.

La rémunération variable individuelle rétribue la performance du collaborateur et constitue une partie intégrante de la structure de rémunération annuelle. Elle repose sur l'évaluation précise des résultats obtenus par rapport aux objectifs spécifiques de l'année en tenant compte des conditions de mise en œuvre.

En réponse aux exigences réglementaires européennes (Solvabilité 2) mais également américaines (Volcker rule), des règles de bonne conduite ont été intégrées à la politique de rémunération afin que les pratiques de rémunération :

- ne créent pas des incitations qui pourraient encourager les personnes concernées à favoriser leurs propres intérêts au détriment potentiel de leur client ;
- interdisent aux collaborateurs tout recours à une stratégie individuelle de couverture ou assurance de maintien de revenu ou de responsabilité civile qui compromettrait l'alignement sur les risques prévu par les dispositifs de rémunération variable.

A

B

C

D

E

Toujours en réponse aux exigences réglementaires fixées par Solvabilité 2 et afin de prévenir tout conflit d'intérêt, la rémunération des personnels occupant des fonctions clés est fixée indépendamment de celle des métiers dont ils valident ou vérifient les opérations. Les objectifs qui leur sont fixés et les indicateurs servant à la détermination de leur rémunération variable ne prendront pas en considération des critères relatifs aux résultats et aux performances économiques des entités dont ils assurent le contrôle.

Enfin, suite à l'entrée en vigueur de la Directive sur la Distribution d'Assurances, les règles de bonne conduite ont été complétées afin que les pratiques de rémunération n'entravent pas la capacité des salariés à agir aux mieux des intérêts des clients, ni ne les dissuadent de présenter l'information de manière impartiale, claire et non trompeuse.

La rémunération variable collective rétribue la performance collective de Crédit Agricole Assurances. Elle est constituée de la participation et de l'intéressement. Elle est complétée d'un plan d'épargne d'entreprise et d'un plan d'épargne pour la retraite collective.

Cadres dirigeants

Rémunération variable individuelle

Les cadres dirigeants de Crédit Agricole Assurances bénéficient du programme de rémunération variable déployé au sein du Groupe Crédit Agricole S.A. : la Rémunération Variable Personnelle (RVP), fondée sur le management par objectifs et l'atteinte d'objectifs individuels et collectifs prédéfinis sur le périmètre de responsabilité du collaborateur.

Ce programme a été décliné et adapté aux cadres supérieurs de Crédit Agricole Assurances qui bénéficient également d'une Rémunération Variable Personnelle. La RVP mesure la performance individuelle sur la base d'objectifs collectifs et individuels autour de quatre champs :

- Les résultats économiques ;
- Le capital humain ;
- Les clients internes / externes ;
- La société.

La rémunération variable attribuée est également directement impactée par la constatation de comportements non respectueux des exigences d'honorabilité, des règles et procédures de conformité et des limites de risques. Les niveaux de rémunération variable annuelle sont définis en pourcentage du salaire de base et sont croissants selon le niveau de responsabilité du dirigeant. Chaque cadre dirigeant, quel que soit son métier ou sa fonction, a une part de ses objectifs économiques assise sur des critères groupe, cette part dépendant de son niveau de responsabilité, l'autre part étant assise sur la base des objectifs économiques de son entité.

La rémunération variable long terme

Le plan de rémunération long terme mis en place par le groupe Crédit Agricole S.A. en 2011, prend la forme d'un plan d'attribution d'actions et/ou de numéraire indexé sous conditions de performance long terme. Les actions et/ou le numéraire indexé, sous réserve de la réalisation des conditions de performance, sont acquis définitivement par tiers au prorata temporis sur une période de trois ans. A la suite de l'acquisition définitive, une condition de portage pendant une période supplémentaire peut être imposée aux bénéficiaires.

Au terme de la période de différé, l'acquisition définitive des actions et/ou du numéraire indexé est liée à la réalisation de conditions exigeantes de performance durable, sur la base des critères suivants :

- la performance économique intrinsèque du groupe Crédit Agricole S.A. ;

- la performance relative de l'action Crédit Agricole S.A. par rapport à un indice composite de banques européennes ;
- la performance sociétale, mesurée par l'indice FReD.

Si les conditions de performance sont réalisées ou dépassées au terme de la période d'acquisition, 100% des droits attribués sont réputés acquis. En cas d'atteinte partielle des conditions de performance, un abattement est calculé de façon linéaire.

Chaque condition de performance porte sur un tiers de l'attribution initiale. Les directeurs généraux de Crédit Agricole Assurances sont éligibles à ce plan long terme, dont l'attribution est décidée annuellement sur proposition du Directeur général de Crédit Agricole S.A. Durant la période d'acquisition, les droits attribués seront effectivement acquis à chaque échéance du différé sous condition de présence dans l'entreprise ou si le bénéficiaire est dans l'une des situations suivantes :

- Mobilité interne au sein du groupe Crédit Agricole ;
- Départ en retraite ;
- Rupture du contrat de travail pour motif économique à l'initiative de l'employeur ;
- Départ pour incapacité / invalidité ;
- Changement de contrôle de la filiale ;
- Décès (son ou ses ayants droit recevront les droits en cours d'acquisition au titre de la dévolution successorale).

Informations sur les principales caractéristiques des régimes de retraite supplémentaire

Depuis 2011, les cadres dirigeants de Crédit Agricole Assurances bénéficient de régimes de retraite supplémentaire, constitués d'une combinaison de régimes de retraite à cotisations définies et d'un régime à prestations définies de type additif :

- les cotisations cumulées des deux régimes de retraite supplémentaire à cotisations définies (le régime de branche et le régime collectif d'entreprise), sont égales à 8% du salaire brut plafonné à concurrence de huit fois le plafond de la Sécurité Sociale (dont 5% à la charge de l'employeur et 3% à la charge du bénéficiaire) ;
- les droits du régime additif à prestations définies sont déterminés sous déduction de la rente constituée dans le cadre des régimes à cotisations définies. Ces droits sont égaux, sous condition de présence au terme, au produit d'un taux de pension compris entre 0,125% et 0,30% par trimestre d'ancienneté, dans la limite de 120 trimestres et de la rémunération de référence.

La rémunération de référence est définie comme la moyenne des trois rémunérations annuelles brutes les plus élevées perçues au cours des 10 dernières années d'activité au sein des entités de Crédit Agricole incluant la rémunération fixe d'une part et la rémunération variable d'autre part, cette dernière étant plafonnée entre 40% et 60% de la rémunération fixe, selon le niveau du dernier salaire. En tout état de cause, à la liquidation, la rente totale de retraite est plafonnée, tous régimes confondus, à vingt-trois fois le plafond annuel de la Sécurité sociale à cette date, et à 70% de la rémunération de référence.

Les droits constitués au sein du groupe antérieurement à la date d'effet du règlement en vigueur, sont maintenus et se cumulent le cas échéant, avec les droits nés de l'application du règlement en vigueur et notamment, pour le calcul du plafonnement de la rente versée.

Prime de performance sur objectifs des Cadres et Non Cadres

Les primes de performance reposent sur l'évaluation précise des résultats obtenus par rapport aux objectifs spécifiques de l'année (combien) en tenant compte des conditions de mise en œuvre (comment). Elles ne rémunèrent pas la réalisation des missions liées à la fonction.

A

B

C

D

E

Le degré d'atteinte ou de dépassement des objectifs est le point central pris en compte pour l'attribution des primes de performance ; mais il est accompagné d'une appréciation qualitative sur la manière dont les objectifs ont été atteints (en termes d'autonomie, d'implication, d'incertitude, de contexte...) et au regard des conséquences pour les autres acteurs de l'entreprise (manager, collègues, autres secteurs...).

La prise en compte de ces aspects permet de différencier l'attribution des primes selon les situations. L'évaluation est formalisée dans le cadre d'un entretien annuel d'évaluation.

En synthèse, la prime de performance est variable d'un collaborateur à l'autre (y compris au sein d'une même catégorie) et d'une année sur l'autre. Cette variabilité pouvant aller jusqu'à zéro.

Rémunération des personnels identifiés

La détermination des collaborateurs en tant que personnel identifié relève d'un processus conjoint entre la Direction des Risques et du Contrôle permanent, la Conformité et la Direction des Ressources humaines. Ce processus est sous la supervision du Comité des rémunérations de Crédit Agricole S.A. Les collaborateurs dits « personnels identifiés » couvrent les collaborateurs appartenant à une catégorie de personnel susceptible d'avoir un impact sur le profil de risque de par leurs fonctions exercées, à savoir :

- les mandataires sociaux et dirigeants effectifs ;
- les membres du comité exécutif de Crédit Agricole Assurances ;
- le personnel exerçant les fonctions clés ;
- les responsables d'activité de souscription et de développement commercial ;
- les responsables des Investissements.

B.1.4 Principales caractéristiques des transactions significatives avec les parties liées

Les principales transactions significatives réalisées sur l'exercice 2018 sont les dividendes distribués pendant l'année 2018 (tels que présentés en partie A.1.5). Il n'y a pas de transactions significatives avec les membres de la direction.

B.2 Exigences de Compétence et d'Honorabilité

Le groupe Crédit Agricole Assurances a formalisé les règles d'appréciation et de justification de la compétence (individuelle et collective) et de l'honorabilité des personnes visées (Conseils d'administration, dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés) au sein de la « politique de compétence et d'honorabilité des compagnies d'assurance du groupe Crédit Agricole ».

Cette politique est revue annuellement et modifiée si un évènement le justifie telle qu'une modification de règles d'appréciation et de justification de la compétence et de l'honorabilité.

B.2.1 Dispositions du groupe Crédit Agricole Assurances en matière de compétence et d'honorabilité

B.2.1.1 Dispositions en matière de compétence

Appréciation de la compétence

L'appréciation de la compétence collective se fait au regard de l'ensemble des qualifications, des connaissances et des expériences du Conseil d'administration du groupe Crédit Agricole Assurances. Elle tient compte des différentes tâches confiées à chacun de ces membres, afin d'assurer une diversité de qualifications, de connaissances et d'expériences propre à garantir une gestion et une supervision professionnelles de l'entreprise.

Concernant, l'appréciation de la compétence individuelle :

- Pour les dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés, elle tient compte des diplômes, de l'expérience de manière proportionnée aux attributions. Elle se base également sur l'existence des mandats antérieurs et sur l'ensemble des formations suivies tout au long du mandat ;
- Pour les administrateurs, elle est un moyen d'appréciation pour les fonctions individuelles qui leur sont attribuées mais aussi pour la détermination de la compétence collective.

Domaine de compétence

Les domaines de compétence sont au nombre de cinq aussi bien pour l'appréciation de la compétence individuelle que pour la compétence collective. Il s'agit des domaines de l'assurance, de la gestion, de la finance, de la comptabilité et de l'actuariat.

Ces domaines permettent de s'assurer notamment que le Conseil d'administration dispose collectivement des connaissances et de l'expérience nécessaires en matière de marchés de l'assurance et marchés financiers, de stratégie de l'entreprise et de son modèle économique, de son système de gouvernance, d'analyse financière et actuarielle et d'exigences législatives et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance. Les compétences par domaine sont décrites dans la politique.

B.2.1.2 Dispositions en matière d'honorabilité

L'honorabilité est appréciée en vérifiant que chaque personne n'a pas fait l'objet de condamnation pour : blanchiment, corruption, trafic d'influence, détournement de biens, trafic de stupéfiants, fraude fiscale, faillite personnelle, etc. La réputation des personnes ainsi que leur intégrité sont aussi des éléments à prendre en considération dans l'évaluation.

En cas de non honorabilité, les personnes faisant l'objet d'une condamnation cesseront leur activité dans un délai d'un mois à compter de la date à laquelle la décision de justice est définitive.

La preuve demandée pour justifier de l'honorabilité consiste, a minima, en la production d'un extrait d'un casier judiciaire ou à défaut un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative compétente.

B.2.1.3 Dispositions en matière de notification auprès de l'autorité de contrôle

L'ensemble des dirigeants effectifs et des responsables des fonctions clés en activité fait l'objet d'une notification à l'autorité de contrôle ainsi que toute nomination ou renouvellement de poste.

La Direction juridique de chaque entité est en charge de recenser les informations nécessaires pour préparer les dossiers de notification auprès de l'ACPR.

B.2.2 Processus d'appréciation et de justification de la compétence et de l'honorabilité

B.2.2.1 Dispositif d'appréciation de la compétence

Compétence individuelle

L'appréciation s'appuie essentiellement sur les expériences acquises (fonction actuelle, mandats antérieurs, etc.) et les principes d'appréciation retenus se basent sur les éléments suivants:

- Dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés : l'appréciation de leur compétence, sur l'ensemble des 5 domaines s'agissant des dirigeants effectifs et sur leur domaine de responsabilité pour les responsables des fonctions clés, se fait au regard de leurs diplômes, des mandats antérieurs, des expériences, des formations suivies qui sont détaillés dans le cadre du dossier

A

B

C

D

E

d'agrément transmis à l'ACPR pour leurs fonctions exercées au sein d'une compagnie d'assurance ;

- Administrateurs : l'appréciation de leur compétence sur l'ensemble des 5 domaines cités précédemment se fait au regard de leurs diplômes, des mandats antérieurs et de leurs expériences et des agréments au titre des fonctions de dirigeants exercées.

Pour le recensement des diplômes, des mandats, des expériences et des formations suivies, un support a été mis en place. Ce support intitulé « Appréciation et justification Compétence / Expérience / Connaissance » est complété pour tous les administrateurs, les dirigeants.

Ce support d'appréciation de compétence individuelle a été renseigné par les administrateurs fin 2015, fin 2017 et fin 2018. Les règles d'analyse de l'évaluation individuelle sont décrites dans la politique.

Compétence collective

En complément du support demandé pour l'appréciation de la compétence individuelle, un questionnaire permettant d'évaluer le niveau de compétence attendu pour chacun des 5 thèmes est déployé auprès des administrateurs. Ce questionnaire est intitulé « auto-évaluation des connaissances liées à Solvabilité 2 ». Pour les administrateurs déjà en poste il doit être complété une seule fois à la mise en œuvre de Solvabilité 2. Pour les nouveaux administrateurs, il doit être complété lors de leur nomination.

B.2.2.2 Plan de formation

L'analyse des résultats des évaluations des compétences réalisées permet de déterminer les plans de formations à mettre en œuvre.

- Dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés : dans le cadre de la prise de fonction et suivant les besoins identifiés, des plans de formations peuvent être proposés et suivis par les dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés à titre individuel ;
- Administrateurs : le plan de formation proposé est identique pour tous les membres d'un même conseil. Néanmoins, des zooms sur des aspects spécifiques peuvent être réalisés sur demande d'un administrateur ce qui peut venir étayer le plan de formation collectif ou ces formations peuvent être dispensées à titre individuel.

B.2.2.3 Dispositif d'appréciation de l'honorabilité

Le Secrétariat général de Crédit Agricole Assurances et sa Direction juridique apporte la preuve de l'honorabilité des administrateurs, des dirigeants effectifs et des responsables des fonctions clés.

Pour ce faire, en complément de la production d'un extrait de casier judiciaire ou d'un document équivalent, une déclaration sur l'honneur est transmise aux administrateurs, aux dirigeants effectifs et aux responsables des fonctions clés pour signature afin de justifier de leur honorabilité.

B.3 Système de gestion des risques

B.3.1 Dispositif de gestion des risques

Pour conduire sa stratégie, tout en maîtrisant ses risques, le groupe Crédit Agricole Assurances se fixe un cadre d'appétence aux risques comprenant des indicateurs financiers stratégiques relatifs à la solvabilité, au résultat et à la valeur, lesquels se déclinent en indicateurs clés par nature de risques constituant le socle de la stratégie risques du Groupe.

Celle-ci, revue annuellement, formalise le dispositif d'encadrement et de surveillance des risques auxquels l'expose son activité (risques financiers, risques techniques et risques opérationnels) et notamment l'ensemble des limites et seuils d'alerte afférents. La stratégie risques et le cadre

d'appétence sont validés par le Conseil d'administration du Groupe Crédit Agricole Assurances, après examen des indicateurs et limites majeurs par le Comité des Risques du Groupe Crédit Agricole S.A. (émanation du Comité exécutif de Crédit Agricole S.A. présidé par son Directeur général).

Tout franchissement d'une limite ou d'un seuil d'alerte, et les mesures correctives associées, est notifié à la Direction générale du Groupe Crédit Agricole Assurances, voire à la Direction des Risques du Groupe Crédit Agricole S.A., s'agissant de limites de leur ressort. Ce dispositif de gestion des risques est complété par le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) comme présenté ci-dessous dans la section B.3.2.

La cartographie des risques constitue l'outil permettant d'identifier et d'évaluer les risques auxquels chaque entité, et a fortiori le Groupe, sont exposés. Elle est élaborée à partir des sources d'information disponibles et des systèmes de mesure existants qui ont été normés au sein du Groupe Crédit Agricole Assurances : tableaux de bord des risques, cartographie des risques opérationnels, résultats des contrôles permanents, de la collecte des incidents et des pertes opérationnelles, constats des missions d'audit, analyses en provenance des différents métiers...

Au-delà de l'identification des expositions aux risques, la Direction des Risques exerce, en lien avec les autres Directions métiers et la Direction Juridique, une veille permanente sur les risques relatifs aux activités d'assurance. Cette veille s'alimente de nombreuses sources (recherches économiques, études internes et externes, provenant de cabinets de conseil ou publiées par l'EIOPA, l'ACPR ou encore la FFA...).

Les risques financiers sont pilotés par le groupe Crédit Agricole Assurances via :

- un corpus de procédures et de politiques de risques, applicable aux mandats de gestion confiés par les entités à Amundi, la société de gestion d'actifs du Groupe Crédit Agricole S.A. ;
- des analyses des risques financiers et des émissions d'avis pour compte commun, notamment ceux portant sur les investissements réalisés en direct par la Direction des Investissements, sur décision du Directeur général du Groupe Crédit Agricole Assurances dans le respect d'un schéma délégataire.

Les autres types de risques sont également gérés selon un prisme groupe, avec une coordination et une consolidation impulsées au niveau Groupe (risques techniques, risques opérationnels). La surveillance et le pilotage des risques de sécurité des systèmes d'informations, de continuité d'activité sur le périmètre du Groupe Crédit Agricole Assurances sont centralisés, sous l'égide du MRSI (Manager des risques SI et PCA) et sont dissociés du suivi opérationnel de ces risques, sous l'égide du CISO (*Chief Information Security Officer*), également centralisé. Le rôle de deuxième regard du MRSI s'étend, en outre, à la sécurité des biens et des personnes.

Le Comité exécutif de Crédit Agricole Assurances est informé des éléments d'actualité en matière de risques mensuellement par un « flash Risques » et trimestriellement par le tableau de bord Risques Groupe, qui permet de surveiller le profil de risque du Groupe et d'en identifier les éventuelles déviations. Les risques financiers et le respect des limites consolidées afférentes, sont suivis mensuellement à partir d'un reporting standardisé.

Crédit Agricole Assurances a instauré des instances permettant de piloter les risques au niveau du Groupe : Comité bimensuel de surveillance des risques permettant aux Responsables Risques des filiales de signaler les points d'alerte observés sur tout type de risques, Comité mensuel des risques financiers et revues de portefeuille par type d'actifs (portefeuilles obligataires, actions, immobilier...).

Par ailleurs, un Comité des modèles assurantiels, animé par la ligne métier Risques et associant la Fonction Actuarielle, valide les méthodologies des modèles et indicateurs associés aux risques majeurs ou présentant des enjeux transverses au Groupe.

A

B

C

D

E

B.3.2 Dispositif ORSA

Le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) est organisé au niveau de chaque entité et, de façon consolidée, au niveau du Groupe. Il est placé sous la responsabilité de la fonction Risques, avec la contribution de la fonction Actuarielle et de la Direction Financière et s'appuie sur le dispositif de gestion des risques existant (stratégie Risques notamment).

La démarche ORSA est intégrée au fonctionnement de l'entreprise et s'inscrit dans les processus décisionnels en place, au niveau stratégique, au niveau du pilotage et au niveau opérationnel. Ainsi, le Groupe synchronise son ORSA avec son processus budgétaire et en utilise les résultats et analyses pour actualiser, en cohérence avec les éléments budgétaires et le Capital Planning, son cadre d'appétence et ses politiques métiers.

L'ORSA Groupe est réalisé annuellement mais peut être actualisé en infra-annuel, en cas de changement significatif de l'environnement ou du profil de risque. Il s'alimente à partir des calculs et des éléments produits par les entités au niveau solo, fondés sur l'utilisation de la formule standard.

La cohérence globale est assurée par le cadre normatif de référence défini par le Groupe Crédit Agricole Assurances :

- des *guidelines* ORSA prospectifs Groupe qui fixent notamment des points structurants de méthodologie ;
- des scénarios ORSA Groupe appliqués par l'ensemble des entités et établis en lien avec le profil de risque consolidé du Groupe Crédit Agricole Assurances. Ceci n'exclut pas que les compagnies les complètent par des scénarios spécifiques, afin de capter des risques significatifs à leur niveau mais non couverts par le jeu des scénarios Groupe ;
- un ensemble d'indicateurs partagés au niveau du Groupe pour alimenter le socle commun minimum du tableau de bord Groupe et entités et ainsi faciliter l'évaluation du profil de risque à chacun des niveaux, l'agrégation des indicateurs et leur analyse.

La politique interne ORSA du Groupe Crédit Agricole Assurances, validée par son Conseil d'administration, rappelle les éléments clés de la démarche ORSA et l'articulation entre le Groupe et ses filiales.

Pour l'ORSA 2018, qui a couvert les trois évaluations réglementaires du besoin global en solvabilité, de conformité permanente et d'adéquation du profil de risques aux hypothèses sous-jacentes à la formule standard, les scénarios retenus pour les évaluations prospectives ont été axés principalement sur des stress financiers, compte tenu de la prédominance des risques financiers pour le Groupe Crédit Agricole Assurances, et ont tenu compte également des risques non couverts par la formule standard (stress sur les souverains, stress de réputation...). Ils ont visé à analyser les conséquences de situations pénalisantes telles qu'une baisse importante des actions, une correction du marché immobilier, un écartement des *spreads* Italie et France, une persistance des taux bas, une hausse des taux associée à des demandes de rachat sur les contrats d'assurance vie ou un accroissement des effets liés à la résiliation annuelle introduite par la loi Bourquin. Pour chacun de ces scénarios, les hypothèses d'activité ont été adaptées afin de prendre en compte le comportement probable des assurés.

Ces travaux fournissent des éléments sur les besoins de financement du Groupe, en qualité et en quantité, qui permettent de définir les opérations éventuelles de financement à mettre en place si ces scénarios se produisent (ceci est commenté dans le chapitre « E. Gestion des fonds propres »). Ils aident aussi à identifier les leviers d'actions en cas d'évolution vers l'un des scénarios adverses, le plus adverse au plan de la solvabilité étant le scénario de tension sur les souverains : choc lié à une surchauffe de l'économie américaine et une crise sociale en France, avec un écartement des *spreads*

sur les souverains italiens et français couplé à une hausse des marchés actions et de l'immobilier et un désintérêt des clients pour l'assurance vie.

B.4 Système de contrôle interne

Le contrôle interne vise à assurer la maîtrise des activités et des risques de toute nature auxquels l'entité est exposée, permettant la régularité (au sens de la réglementation), la sécurité et l'efficacité des opérations.

Crédit Agricole Assurances s'assure de l'existence d'un dispositif adéquat de contrôle interne dont l'organisation répond aux principes communs suivants :

- une couverture exhaustive des activités, des risques et des responsabilités des acteurs où la Direction générale est directement impliquée dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- une définition claire des tâches qui comprend une séparation effective des fonctions d'engagement et des fonctions de contrôle et des processus de décision fondés sur des délégations formalisées et à jour ;
- des normes et procédures formalisées et actualisées, notamment en matière comptable ;
- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques ;
- un système de contrôle comprenant des contrôles permanents intégrés dans le traitement des opérations (1er degré) ou effectués par des opérationnels n'ayant pas engagé les opérations contrôlées (2ème degré – 1er niveau), ou réalisés par des collaborateurs dédiés (2ème degré – 2ème niveau), et des contrôles périodiques (3ème degré) réalisés par l'Inspection générale ou l'Audit ;
- une information du Directeur général et du Conseil d'administration sur la stratégie risques et le respect des limites fixées ainsi que sur les résultats du contrôle interne et la mise en œuvre des actions associées, dans une démarche corrective.

Les plans de contrôle permanent comprennent :

- des plans de contrôle locaux ciblant en priorité les processus critiques et les risques majeurs identifiés dans la cartographie des risques, et ;
- un référentiel de contrôles « clés » de niveau 2.2 établi par la Direction des Risques du groupe Crédit Agricole S.A., portant sur la qualité et le bon fonctionnement du dispositif de surveillance et maîtrise des risques.

Trois intervenants distincts veillent à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect de ces principes, sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de Crédit Agricole Assurances :

- le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques (RCPR) groupe, responsable à la fois du dispositif de contrôle permanent et de la maîtrise des risques, qui s'appuie sur les RCPR des filiales, acteurs de plein exercice dans leurs entités ;
- le Responsable groupe de la fonction Conformité qui supervise directement ses homologues des filiales internationales et des filiales françaises ;
- l'Audit Interne qui intervient sur l'ensemble du groupe Crédit Agricole Assurances (y compris les fonctions Risques et Conformité).

La maîtrise des risques de non-conformité est intégrée à l'ensemble du dispositif de contrôle permanent (cartographie des risques, plan de contrôle local et consolidé), ce qui contribue à une bonne interaction entre les fonctions Risques et Conformité. Des liens réguliers existent également avec l'Audit Interne lors de la préparation des missions, et lors de la restitution. Les constats et recommandations émis alimentent les plans d'actions et sont utilisés pour actualiser la cartographie

A

B

C

D

E

des risques. Une collaboration bien organisée avec la Fonction Actuarielle participe à la maîtrise des risques techniques.

Dans l'ensemble des domaines de la Conformité encadrés au niveau du groupe Crédit Agricole S.A. par le corpus « FIDES », actualisé en 2017, la fonction Conformité couvre ceux qui sont applicables à l'assurance et, plus spécifiquement dans chacune des entités, ceux applicables à ses propres activités. Elle décline ce corpus en procédures opérationnelles et définit le plan de contrôle permanent visant à s'assurer de son respect et de la maîtrise des risques de non-conformité identifiés lors de l'établissement ou de l'actualisation de la cartographie des risques. L'animation du dispositif de conformité, qui répond à l'objectif constant de préserver la réputation du groupe Crédit Agricole Assurances et éviter les impacts liés à une infraction au regard des réglementations applicables (pertes financières, sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires), comprend également des actions de formation, d'information des collaborateurs et du management. La Fonction Conformité émet des avis lors du lancement de nouveaux produits ou nouvelles activités, dont le processus d'approbation est sécurisé par les comités nouvelles activités et produits mis en place dans chaque entité, ainsi que lors de projets d'investissement.

La Fonction Actuarielle contribue à l'efficacité globale du dispositif notamment en informant de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques prudentielles, en émettant des « avis actuariels » sur la politique globale de souscription et sur les dispositions prises en matière de réassurance. Elle contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques concernant en particulier la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital (SCR/MCR) et l'ORSA (ceci est commenté dans le chapitre « B.6 Fonction actuarielle »).

Le pilotage de niveau Groupe s'exerce à travers des instances de coordination et couvre également la conduite des projets réglementaires lancés par le groupe Crédit Agricole S.A.

Enfin, le Comité Risques et Contrôle Interne du groupe Crédit Agricole Assurances constitue l'instance de coordination des quatre fonctions clés.

B.5 Fonction audit interne

B.5.1 Principe général

La Fonction Audit Interne exerce ses activités dans le respect de la Politique d'Audit Interne approuvée en 2018 par le Conseil d'Administration du Groupe Crédit Agricole Assurances et de ses filiales. Cette politique – qui s'inscrit pleinement dans le cadre issu de la directive Solvabilité 2 – fait l'objet d'une révision annuelle. Elle est également conforme aux principes et standards établis par la Ligne Métier Audit Inspection du Groupe Crédit Agricole (LMAI).

La Fonction Audit Interne est mutualisée depuis 2010 au sein de la Direction de l'Audit Interne de Crédit Agricole Assurances (DAA). Dotée de 21 collaborateurs à Paris, elle s'appuie aussi sur les moyens et normes méthodologiques de la LMAI. La DAA assure la couverture de l'ensemble du périmètre de surveillance consolidé du Groupe Crédit Agricole Assurances. Elle contrôle également en direct les filiales de Crédit Agricole Assurances en France et intervient dans le réseau international en s'appuyant le cas échéant sur les unités d'audit locales (5 collaborateurs au total) en Italie (CA Vita, CA Assicurazioni), au Japon (CA Life Japan) et en Pologne (CA T.U.).

Suite à une mission conduite par l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne (IFACI) en mai 2015, la DAA a obtenu la certification de qualité attestant la conformité aux exigences requises par le référentiel professionnel de l'Audit interne du Global Institute of Internal Auditors.

B.5.2 Missions de la Fonction audit interne

La DAA exerce la « Fonction d'Audit Interne » du Groupe Crédit Agricole Assurances au sens de la directive Solvabilité 2 et le « Contrôle périodique » au sens de l'article 17 de l'arrêté du 03/11/2014. Elle mène des missions d'audit, sur pièces et sur place, au sein de l'ensemble des unités du périmètre de contrôle interne du Groupe Crédit Agricole Assurances (absence de « sanctuaire »). Son périmètre d'intervention couvre ainsi la totalité des entités, activités, processus et fonctions relevant du périmètre de contrôle interne du Groupe Crédit Agricole Assurances en France et dans le réseau international. Il couvre également la gouvernance et les activités des trois autres fonctions clés au sens de la directive Solvabilité 2. Il porte enfin sur les prestations externalisées de services ou d'autres tâches opérationnelles essentielles ou importantes au sens de l'arrêté du 03/11/2014.

L'élaboration du plan d'audit annuel repose sur une cartographie des risques tenant compte de la totalité des activités et de l'ensemble du système de gouvernance, ainsi que de l'évolution attendue des activités. Elle donne lieu, aux niveaux du groupe et de chacune des filiales, à l'élaboration d'un plan d'audit pluriannuel visant une revue complète des activités sur une durée maximale de 5 ans (la fréquence de revue pouvant être plus courte selon l'évaluation des risques). Le plan d'audit est revu annuellement par le Comité d'Audit et des Comptes pour validation par le Conseil d'Administration.

Les missions effectuées par la DAA correspondent à des missions d'assurance au sens des normes professionnelles et non de conseil. Elles ont pour objet de s'assurer de l'adéquation et de l'efficacité du système de gestion des risques et du système de contrôle interne, et notamment :

- De la correcte mesure et maîtrise des risques liés à l'exercice des activités du Groupe Crédit Agricole Assurances (identification, enregistrement, encadrement, couverture) ;
- De l'adéquation et de l'efficacité des dispositifs de contrôles permettant d'assurer la fiabilité et l'exactitude des informations financières, de gestion et d'exploitation des domaines audités, en conformité avec le cadre normatif et les procédures en vigueur,
- De la correcte mise en œuvre des actions correctrices décidées (y compris suite aux missions des Autorités de Supervision ou de l'Inspection Générale du Groupe Crédit Agricole),
- D'évaluer la qualité et l'efficacité du fonctionnement général de l'organisation.

Elles permettent ainsi de fournir aux membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle (AMSB) du Groupe Crédit Agricole Assurances et de ses entités, ainsi qu'à la Ligne Métier Audit Inspection du Groupe Crédit Agricole, une opinion professionnelle, indépendante et objective sur le fonctionnement, le système de gestion des risques et le système de contrôle interne des entités du Groupe Crédit Agricole Assurances.

B.6 Fonction actuarielle

La fonction Actuarielle du groupe Crédit Agricole Assurances est organisée conformément aux exigences réglementaires de Solvabilité 2. Elle assure la coordination et l'animation des fonctions actuarielles des entités et s'appuie sur le principe de subsidiarité : chaque entité du groupe Crédit Agricole Assurances organise sa fonction actuarielle en fonction de ses propres spécificités et selon les attentes des régulateurs locaux.

Pour formuler ses conclusions et ses recommandations, la fonction Actuarielle du groupe Crédit Agricole Assurances s'appuie sur sa revue des sujets spécifiques groupe (ex. : réassurance intragroupe) et sur les revues des fonctions Actuarielles de chaque entité.

La fonction Actuarielle de chaque entité a pour principales missions :

- de coordonner le calcul des provisions techniques prudentielles ;
- de garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques prudentielles ;

- d'apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques prudentielles ;
- d'émettre un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- de contribuer au système de gestion des risques en particulier concernant la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital et de l'ORSA.

La fonction Actuarielle du groupe Crédit Agricole Assurances soumet annuellement aux instances de gouvernance son rapport de fonction actuarielle groupe Crédit Agricole Assurances, qui recense :

- son processus d'interaction avec les fonctions actuarielles des entités ;
- ses conclusions sur la fiabilité et le caractère adéquat du calcul des provisions techniques prudentielles ;
- tous les travaux conduits par la fonction actuarielle et leur résultat, en indiquant clairement toute défaillance et en émettant des recommandations sur la manière d'y remédier.

La fonction Actuarielle du groupe Crédit Agricole Assurances :

- anime trimestriellement un comité des fonctions actuarielles dont le rôle est d'assurer la coordination des fonctions actuarielles groupe et solos ;
- intervient au sein des comités clés du système de gestion des risques.

B.7 Sous-traitance

B.7.1 Principes généraux et objectif de la politique de sous-traitance du groupe

La politique de sous-traitance :

- définit ce qui est considéré comme relevant de la sous-traitance, notamment au regard des obligations liées à Solvabilité 2 ;
- définit les critères permettant de qualifier une prestation de services essentielle externalisée (PSEE), telle que stipulée dans la directive Solvabilité 2 et la réglementation bancaire ;
- fixe les principes généraux et les étapes principales qui s'appliquent au processus de sous-traitance ;
- identifie les responsabilités associées ;
- décrit le dispositif de suivi et de contrôle associé à la sous-traitance (y compris sa prise en compte dans les activités auditées).

La politique de sous-traitance, qui constitue un ensemble de principes directeurs, s'applique à l'ensemble des domaines de sous-traitance du Groupe, quelle que soit la direction prescriptrice.

B.7.2 Relation entre le groupe et les filiales

Cette politique, revue annuellement, est validée par le Conseil d'administration de Crédit Agricole Assurances. Elle est déclinée dans les différentes filiales par les RCPR de chaque filiale sur leur périmètre respectif. Les politiques de sous-traitance des filiales sont validées par la Direction générale de chaque entité, selon son processus de gouvernance propre, et sont validées par leur Conseil d'administration. La décision d'externalisation revient à chaque entité sur son périmètre d'activité.

Le Groupe a un rôle de coordinateur, avec l'établissement de principes communs complétant la politique de sous-traitance, visant à garantir une approche homogène au niveau du Groupe pour la qualification d'une nouvelle prestation et dans le suivi des prestations communes.

B.7.3 Cas des activités critiques ou importantes

Crédit Agricole Assurances externalise notamment une activité critique ou importante auprès d'une entité du Groupe Crédit Agricole S.A., dans une optique de capitaliser sur son savoir-faire, faire jouer les synergies et bénéficier d'un effet de taille. Un mandat de gestion de son portefeuille d'investissement a été confié à Amundi (société de gestion du Groupe Crédit Agricole S.A. détenue majoritairement par le Groupe), leader de la gestion d'actifs financiers en France et en Europe qui offre une gamme complète de produits couvrant toutes les classes d'actifs et les principales devises. Cette prestation est commune à plusieurs compagnies de Crédit Agricole Assurances, avec une subdélégation partielle à CACEIS (comptabilité titres). Crédit Agricole Assurances externalise également la production et la maintenance informatique des applicatifs assurances auprès de SILCA, la filiale informatique du Groupe Crédit Agricole.

Le groupe Crédit Agricole Assurances délègue également d'autres fonctions au sein du groupe Crédit Agricole S.A. comme présentées dans la section « A.1.4 Opérations et transactions au sein du Groupe ».

A

B

C

D

E

C. PROFIL DE RISQUES

C.1 Introduction

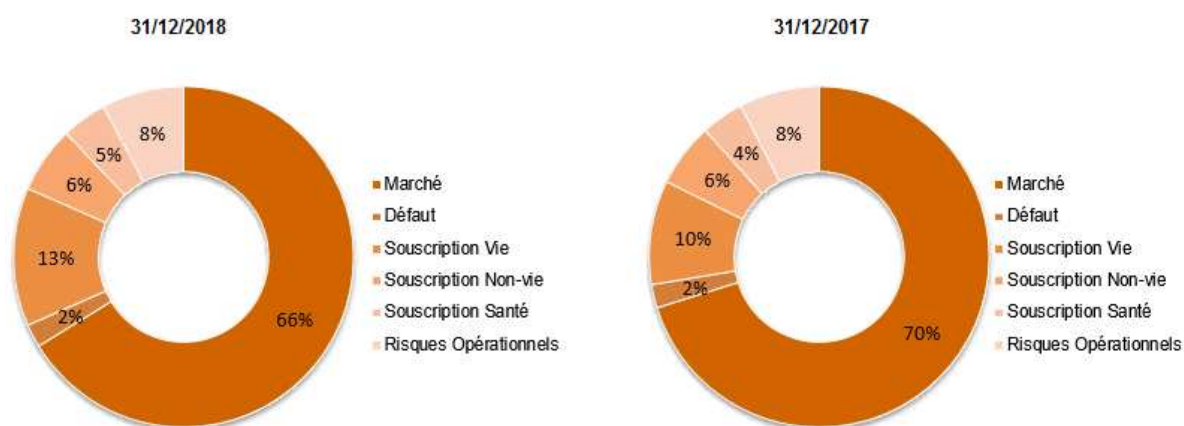
Le profil de risque de Crédit Agricole Assurances décrit par la suite dans cette section est établi à partir de la cartographie des risques qui constitue l'outil principal permettant d'identifier et d'évaluer les risques auxquels chaque entité, et plus généralement le Groupe Crédit Agricole Assurances, est exposé. Ce profil de risque est utilisé comme base d'évaluation du besoin en capital du Groupe qui sera lui-même développé ultérieurement dans le chapitre « E. Gestion des fonds propres » du rapport.

En raison de la prédominance de ses activités d'épargne et de retraite, les principaux risques du Groupe Crédit Agricole Assurances sont les risques de marché et de souscription Vie et, dans une moindre mesure, les autres risques techniques ainsi que les risques opérationnels, tous pris en compte dans la formule standard de calcul du capital de solvabilité requis (SCR). Certains risques, qui ne sont pas pris en compte explicitement dans la formule standard (en particulier le risque de *spread* souverain, le risque de liquidité, le risque de réputation et de dépendance vis-à-vis du Groupe Crédit Agricole, le risque d'évolution de l'environnement légal et le risque stratégique), sont maîtrisés par le biais d'un dispositif d'encadrement des risques permettant d'alerter la gouvernance si une déviation par rapport au cadre de gestion courante devait être observée, des différentes politiques en place et d'évaluations complémentaires dans le cadre de l'ORSA quantitatif.

Au regard des risques identifiés à fin 2018, le besoin en capital (SCR) du Groupe Crédit Agricole Assurances s'élève à 12 248 millions d'euros.

L'exposition aux différents types de risques¹⁵, qui caractérise le profil de risque du Groupe Crédit Agricole Assurances dans le capital de solvabilité de base (BSCR) avant diversification, est composée en grande partie par les exigences de capital au titre des risques de marché (66 %) et dans une moindre mesure des risques de souscription (24 %).

Contribution des modules de la formule au SCR



La diversification des activités du Groupe Crédit Agricole Assurances et les mesures adoptées pour une meilleure maîtrise du SCR marché se reflètent dans l'évolution de la contribution des modules de la formule standard au SCR.

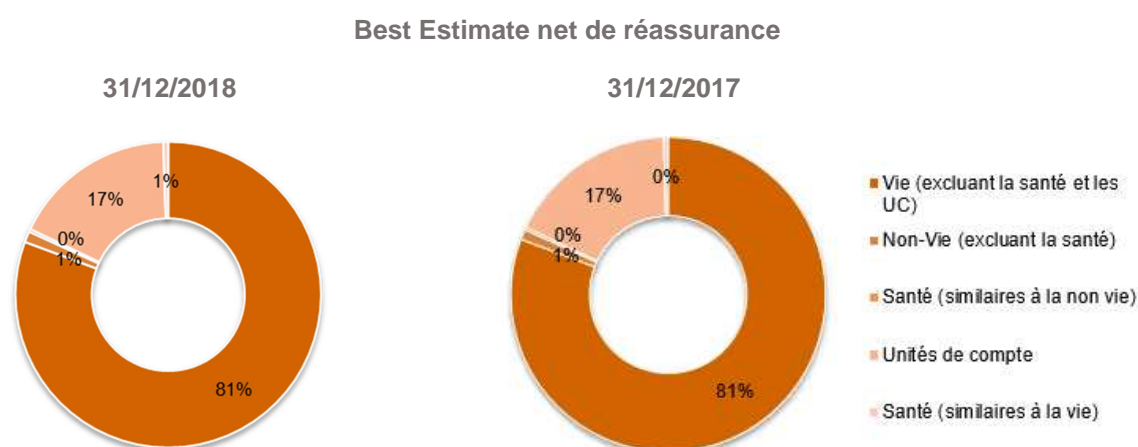
¹⁵ L'exposition aux risques se définit comme le capital de solvabilité requis de base (BSCR) avant diversification après absorption des pertes par les provisions techniques et intégrant le risque opérationnel.

C.2 Risque de souscription

Le Groupe Crédit Agricole Assurances est présent, au travers de ses filiales en France et à l'international, sur les activités d'épargne / retraite, de prévoyance / emprunteurs et d'assurance dommages. A fin 2018, l'exposition aux risques de souscription représente entre 24 et 26 % de l'exposition aux risques du Groupe, avec une répartition diversifiée entre les risques vie et non vie :

- entre 13 et 14 % des risques sont portés par les risques vie ;
- entre 6 et 7 % par les risques non vie ;
- 5 % par les risques santé.

L'activité d'épargne et de retraite, représente la part la plus significative des engagements « Best Estimate » vie du Groupe comme l'illustre le graphique ci-dessous :



C.2.1 Exposition aux principaux risques

C.2.1.1 Risque de souscription vie

Les activités d'épargne / retraite exposent le Groupe au risque d'insuffisance des chargements prélevés pour couvrir les charges d'exploitation et les commissions versées aux distributeurs, au risque de mortalité et de longévité, mais surtout au risque de rachats.

En prévoyance et assurance des emprunteurs, le groupe est plus particulièrement exposé aux risques biométriques (longévité, mortalité, incapacité, dépendance) et au risque santé. Le risque « catastrophe », lié à un choc de mortalité (pandémie par exemple) serait susceptible d'impacter les résultats de la prévoyance individuelle ou collective. Le risque de souscription vie constitue le second risque porté par le Groupe représentant 13 % de l'exposition aux risques à fin 2018. Il est plus stable par nature que le risque de marché et il bénéficie d'une meilleure diversification des risques. Le risque de résiliation est également à prendre en considération, notamment à la suite de l'évolution réglementaire de janvier 2018 concernant la déliaison en assurance des emprunteurs (l'amendement Bourquin).

C.2.1.2 Risque de souscription non-vie

Les risques de souscription « non-vie » sont principalement portés par l'assurance dommages. Crédit Agricole Assurances est à ce titre particulièrement exposé au risque de fréquence et au risque exceptionnel, qu'ils aient pour origine le risque de catastrophe, notamment climatique, ou la survenance de sinistres individuels d'un montant élevé (« graves »).

Le risque de souscription non-vie constitue le quatrième risque porté par le Groupe avec un besoin en capital correspondant à 6 % de l'exposition aux risques à fin 2018.

C.2.1.3 Risque de souscription santé

Le risque de souscription santé est principalement porté par l'assurance des emprunteurs pour les risques « similaires à la vie », et par les contrats Santé et Garanties des Accident de la Vie pour les risques « similaires à la non-vie ».

Le groupe Crédit Agricole Assurances est, à ce titre, principalement exposé au risque de fréquence et au risque exceptionnel (survenance de sinistres individuels d'un montant élevé), ainsi qu'aux risques biométriques (incapacité/invalidité). Le risque de souscription Santé constitue un risque secondaire pour le groupe.

C.2.2 Principales techniques de gestion et de réduction du risque

En assurance-vie (épargne), le principal risque identifié est le risque de rachat. La maîtrise de ce risque passe par une politique de participation aux bénéfices concurrentielle et par une politique financière prudente, notamment dans la gestion des réserves.

La surveillance du taux de rachats s'effectue à plusieurs niveaux :

- les taux de rachats sont surveillés mensuellement par les entités concernées pour détecter des dérives conjoncturelles ;
- un suivi annuel permet également de s'assurer que les taux de rachats restent dans la moyenne de ceux du marché.

En assurance dommages, assurance des emprunteurs et en prévoyance, les risques d'anti-sélection et d'insuffisance de tarification sont maîtrisés par :

- une politique tarifaire appropriée ;
- la politique de souscription en œuvre par les réseaux bancaires ou les partenaires financiers (par exemple en prévoyance, la sélection médicale et la limite des capitaux décès souscrits par produits et en cumul par assuré);
- la politique de gestion de sinistres assurée par des unités de gestion dédiées, des plateformes France ou multi-pays, ou déléguée à des prestataires locaux.

La politique de provisionnement développée dans chaque entité assure une bonne maîtrise du risque afférent. Les risques de catastrophes et de dérive de la sinistralité sont maîtrisés par la réassurance qui vise à protéger les fonds propres et contenir la volatilité du résultat.

Le rapport entre les sinistres - déclarés, liquidés ou provisionnés - et les primes acquises constitue l'indicateur essentiel de suivi du risque et est comparé au ratio cible construit sur un scénario de sinistralité standard.

Le suivi des risques extrêmes et des risques de provisionnement passe par le suivi de la consommation d'un budget de sinistres climatiques et d'un budget de sinistres graves.

C.2.3 Principales concentrations

Les provisions techniques vie sont portées majoritairement par la principale entité vie du Groupe en France, Predica. Les provisions non-vie sont, quant à elles, principalement portées par la principale entité non-vie du groupe Crédit Agricole Assurances en France, Pacifica. Au 31 décembre 2018, les **activités vie, non-vie et santé** représentent respectivement **55 %, 26 % et 18 %** de l'exposition aux risques de souscription, soit une diversification relative mais en évolution des activités du Groupe.

Malgré une prédominance des engagements épargne / retraite avec participation aux bénéfices pour les activités vie, les engagements en unités de compte continuent de progresser nettement.

En non-vie, le Groupe présente une grande diversité de métiers, avec six principales lignes d'activité, qui constituent près de 92 % des primes émises en 2018.

C.2.4 Sensibilités

Le principal risque de souscription porté par le groupe Crédit Agricole Assurances est le risque de rachat, dont la sensibilité est testée de manière indirecte lors des analyses de sensibilité effectuées sur l'actif (courbes de taux obligataires) ou de manière plus directe dans le scénario de désintérêt de l'assurance-vie, retenu au titre des scénarios de stress ORSA. Dans l'environnement actuel, ce stress n'a d'impact significatif, ni sur le résultat ni sur la solvabilité.

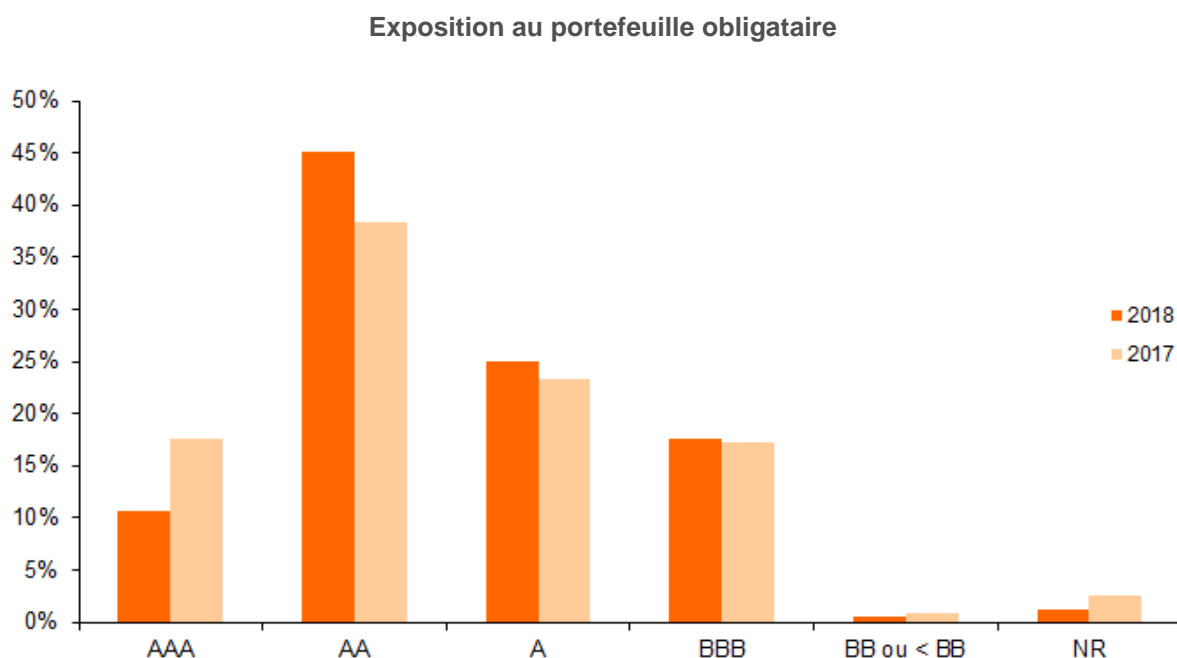
C.3 Risque de marché

Les risques de marché sont prédominants pour le groupe Crédit Agricole Assurances, du fait d'un montant très important et croissant des actifs financiers en représentation des engagements vis-à-vis des assurés dans les activités d'épargne. A fin 2018, ils représentent environ 70 % de l'exposition aux risques. Compte tenu de la composition des actifs financiers, les risques de marché peuvent provenir principalement des risques sur actions, *spreads*, taux d'intérêt et actifs immobiliers.

C.3.1 Exposition aux risques

Fin 2018, les encours de l'actif général s'élèvent à 305 411 millions d'euros en juste valeur, en progression de 2 993 millions d'euros sur un an, tandis que les placements financiers en unités de compte, pour leur part, atteignent 57 927 millions d'euros, stable par rapport à fin 2017.

L'ensemble du portefeuille obligataire hors unités de compte du groupe Crédit Agricole Assurances, ventilé par notation financière, se présente ainsi :



L'exposition aux **obligations souveraines** (et garanties d'Etat), non comptabilisée dans le calcul de la formule standard, est concentrée principalement sur la France et l'Italie. L'exposition aux dettes souveraines italiennes est détenue en grande partie par la filiale vie italienne du Groupe. L'exposition à la dette des **pays périphériques** de la zone euro est peu significative.

L'exposition au **risque de change** est marginale compte tenu des activités et de la politique de couverture du Groupe. La faible exposition au **risque de concentration** résulte de la politique de

diversification en matière d'émetteurs mise en œuvre par le Groupe, via le respect de limites de concentration.

C.3.2 Principales techniques de gestion et de réduction du risque

Crédit Agricole Assurances gère ses placements de manière prudente. Le Groupe s'appuie à la fois sur les analyses faites par la Direction des Investissements, qui prennent en compte le cadre d'appétence que s'est fixé Crédit Agricole Assurances, ainsi que sur des informations fournies par des sources externes (établissements financiers, gestionnaires d'actifs, agences de notation). Les différentes techniques de gestion et de réduction du risque exposées ci-après relèvent également de la mise en application de ce principe.

De plus, des dispositifs ont été mis en place pour prévenir tout conflit d'intérêt et sécuriser le processus en cas de nouveau type d'investissement.

C.3.2.1 Risque de spread

Le risque de contrepartie, et d'évolution du spread rémunérant ce risque, est encadré par le biais de limites sur la répartition des émissions dans les différentes catégories de rating.

L'analyse et le suivi rapproché du risque émetteur sont effectués par les équipes Risques d'Amundi (auxquelles est déléguée la gestion des portefeuilles). Des revues trimestrielles de portefeuille examinent les émetteurs individuellement et abordent également des thématiques sectorielles, pays ou en lien avec l'environnement économique ainsi que les points d'attention identifiés. Ces revues de portefeuille permettent une gestion active de ce risque : si nécessaire, un émetteur peut être mis sous surveillance (liste des émetteurs sur lesquels il est interdit d'investir) ou faire l'objet d'un programme de cessions pour risques.

C.3.2.2 Risque de taux

Pour faire face aux différents mouvements de baisse ou de hausse durable des taux d'intérêt, le groupe Crédit Agricole Assurances dispose de différents leviers :

- une politique prudente de distribution aux assurés de participation aux bénéficiaires et la constitution de réserves (provision pour participation aux excédents - PPE) ;
- des programmes de couverture via des dérivés (caps pour la couverture à la hausse des taux, *floors*, *swaps* pour réduire le risque de réinvestissement en cas de baisse des taux) ;
- une politique commerciale adaptée : arrêt de la commercialisation des contrats à taux minimum garanti (TMG) et, dans l'environnement actuel de persistance de taux bas, inflexion de la collecte vers les unités de compte ;
- ajustement de la durée, en fonction de l'écoulement prévisionnel des passifs ;
- pilotage des liquidités et des actifs obligataires pouvant être cédés avec un faible impact en termes de moins-values.

Le groupe Crédit Agricole Assurances et chacune des compagnies se sont dotés des indicateurs et des instances permettant de suivre ces leviers.

C.3.2.3 Risque actifs de diversification

Des limites sont fixées globalement aux investissements de diversification et individuellement à chaque classe d'actifs (actions, immobilier, *private equity* et infrastructures, gestion alternative).

Ces actifs, s'ils sont susceptibles de procurer une rentabilité supérieure et d'apporter de la décorrélation, induisent un risque de valorisation et de provisionnement comptable (provision pour

dépréciation durable), avec impact éventuel sur la rémunération des assurés. Ils sont donc contraints à la fois au niveau de leur part dans le portefeuille total et au niveau de leur volatilité.

C.3.3 Concentration

Le risque de concentration est maîtrisé par différents jeux de limites, calibrées selon la nature de la contrepartie :

- pour les souverains et assimilés, le Groupe Crédit Agricole Assurances prend en compte le poids de la dette dans le PIB et la notation pays ;
- pour les financières ou industrielles, le Groupe module les limites en fonction de la notation et les complète par une approche groupe émetteur ;
- pour le Groupe Crédit Agricole, la mesure de l'exposition inclut par prudence une quote-part des unités de compte obligataires Crédit Agricole, afin d'intégrer le risque potentiel de portage en cas de vague de rachats.

La consommation de ces limites est suivie mensuellement, afin d'informer, au niveau hiérarchique approprié, les mesures de régularisation en cas de dépassement.

Compte tenu de ces mesures de gestion, l'exposition aux risques de concentration est relativement faible.

Hormis les obligations d'Etat françaises, le Groupe Crédit Agricole représente la première concentration de Crédit Agricole Assurances à 4,2 % des provisions réglementées.

Les investissements en actifs de diversification satisfont également à des règles de concentration unitaire et au sein d'une catégorie (poids des dix premières expositions « top 10 » par exemple pour l'immobilier physique).

C.3.4 Sensibilités

Des scénarios de stress relatifs aux risques financiers sont établis dans le cadre de l'ORSA et fournissent une vision prospective, sur l'horizon de projection, des indicateurs de solvabilité, en intégrant les hypothèses de ce scénario, en matière notamment de distribution de dividende et de financement et en adaptant la collecte assurance-vie au comportement probable des assurés dans chacun des scénarios.

Lors de l'ORSA 2018, les scénarios de stress choisis, en lien avec le profil de risque du groupe Crédit Agricole Assurances, ont consisté en :

1. un choc lié à une surchauffe de l'économie américaine et à une crise sociale en France, avec un *stress* particulier sur le souverain italien ;
2. une crise rampante, consécutive à une « escalade protectionniste » entraînant la révision à la baisse des perspectives de croissance mondiales et la persistance des taux bas ;
3. une hausse des taux longs et un cycle de croissance durablement élevée, couplés avec un désintérêt des clients pour l'assurance vie.

Le scénario de « Tensions sur les souverains » serait le plus impactant pour le ratio de solvabilité du groupe Crédit Agricole Assurances.

Des analyses de sensibilités financières ont été également réalisées sur le ratio de solvabilité au 31 décembre 2018. Elles ont porté sur les principaux facteurs de risque pris isolément (actions, taux, spread), puis combinés.

Les hypothèses retenues sont décrites ci-après :

A

B

C

D

E

Sensibilités financières « stand-alone »

	Choc retenu
Actions	- 25 %
Hausse des taux	+ 50 bp
Baisse des taux	- 50 bp
Hausse des <i>spreads govies</i>	+ 75 bp
Hausse des <i>spreads corporates</i>	+ 75 bp
Hausse de la volatilité action	+ 25 %

Sensibilité financière combinée « baisse des taux »

	Choc retenu
Actions	- 15%
Taux	- 25 bp
Spread	Govies + 85 bp
	Corporates : AAA et AA +70 bp A : +110 bp, BBB : +140 bp

Le ratio de solvabilité du groupe Crédit Agricole Assurances est sensible aux évolutions de taux, avec une dégradation en cas de baisse des taux. Il est également sensible à une baisse des actions et à une hausse des *spreads*, sur les souverains en particulier. De ce fait, le stress qui combine baisse des taux, baisse des actions et écartement des *spreads* est le plus pénalisant pour le ratio de solvabilité même si celui-ci respecte toujours le seuil minimum réglementaire.

C.4 Risque de contrepartie

C.4.1 Exposition aux risques

Le risque de défaut des contreparties constitue un risque mineur pour le groupe Crédit Agricole Assurances puisqu'il représente 2 % de l'exposition aux risques fin 2018. L'exposition peut provenir :

- des contreparties financières sur les instruments financiers à terme (défaut de la contrepartie à honorer ses engagements) utilisés en couverture ou sur les dépôts / liquidités en banque (défaut de la banque gestionnaire du compte de dépôt à honorer ses engagements) ;
- des contreparties de réassurance (défaillance d'un réassureur qui ne lui permettrait plus de prendre en charge une part du montant de sinistres qui lui revient) ;
- des garanties reçues.

C.4.2 Principales techniques de gestion et de réduction du risque

C.4.2.1 Contreparties financières

Les liquidités ne sont généralement pas laissées sur les comptes courants mais placées en OPCVM monétaires.

Les opérations de dérivés sur un marché de gré à gré, utilisées notamment dans le cadre d'une couverture prudente du risque de taux, tant à la hausse (portefeuille de *caps*) qu'à la baisse (*floors*, *swaps*, *swaptions*...), sont réalisées avec des contreparties sélectionnées pour la qualité de leur crédit. Comme ces opérations sont assorties de contrats de collatéral, avec des appels de marge quotidiens, le risque de contrepartie résiduel est marginal.

C.4.2.2 Contreparties réassurance

La maîtrise du risque de défaut des réassureurs repose sur des normes internes Groupe, à savoir :

- en premier lieu, la contractualisation avec des réassureurs satisfaisant à un critère de solidité financière minimum (A-), dont le respect est suivi tout au long de la relation ;
- des règles de dispersion des réassureurs (par traité) et de limitation de la concentration des primes cédées à un même réassureur, définies par chacune des compagnies qui en assure le suivi. Le Groupe surveille la concentration des primes cédées globalement, par réassureur ;
- une sécurisation des provisions cédées grâce à des clauses standards de nantissement.

C.4.3 Principales concentrations

Les opérations sur instruments dérivés du groupe Crédit Agricole Assurances en portefeuille à fin 2018 ont été traitées avec une douzaine de contreparties.

En matière de contrepartie de réassurance, hors réassurance interne, les cinq réassureurs externes les plus représentés comptent pour moins de 15 % chacun et au total moins de 60 % des primes réassurées.

C.5 Risque de liquidité

C.5.1 Exposition aux risques

Les compagnies doivent être en mesure de couvrir leurs passifs exigibles (les rachats et les décès, pour l'assurance-vie). Le risque provient de l'éventualité d'avoir à concrétiser des moins-values pour y faire face (conditions défavorables de marché, choc de prestations).

C.5.2 Principales techniques de gestion et de réduction du risque

D'une part, la liquidité est un critère de sélection des investissements : majorité de titres cotés sur des marchés réglementés, limitation des actifs par nature moins liquides comme, par exemple, l'immobilier physique, le private equity, les obligations non notées, les titres de participation, la gestion alternative.

D'autre part, des dispositifs de gestion de la liquidité, harmonisés au niveau du Groupe, sont définis par les compagnies, dans le cadre de leur gestion actif / passif, avec des indicateurs adaptés aux différents horizons (court terme, moyen terme, long terme). Pour les compagnies vie, le risque de liquidité est maîtrisé et encadré à partir de trois dispositifs :

- liquidité à long terme : suivi et limitation des gaps annuels de trésorerie, estimés sur le portefeuille en run-off, de manière à assurer la congruence entre les échéances à l'actif et les échéanciers des engagements au passif, à la fois en régime normal et en environnement stressé (vague de rachats / décès) ;
- liquidité à moyen terme : calcul d'un indicateur dit « taux de réactivité à 2 ans », qui mesure la capacité à mobiliser des actifs courts ou à taux variable en limitant les impacts en termes de perte en capital. Cet indicateur est comparé à un seuil minimum défini par chacune des compagnies pour être en mesure d'absorber une vague de rachats. Face au risque de rachats massifs en cas de forte hausse des taux, Crédit Agricole Assurances utilise également un Indicateur de Surveillance de la Liquidité (ISL), mesure en stress de la liquidité dont les hypothèses sur l'actif sont celles d'un scénario de crise systémique et globale et, sur le passif, correspondent aux paramètres définis par le modèle standard Solvabilité 2 (pilier 1) et également utilisés par Crédit Agricole Assurances dans ses scénarios ORSA (pilier 2) ;
- liquidité à court terme : en cas d'incertitude sur la collecte nette, fixation de montants minimum de liquidités à une semaine et à un mois, avec un suivi journalier des rachats ;

A

B

C

D

E

Des mécanismes de gestion temporaire de la liquidité, en cas de situation exceptionnelle où les marchés seraient indisponibles, ont été également testés (test du circuit de liquéfaction des réserves pour Predica, possibilité de mise en pension avec collatéral en trésorerie, voire actifs éligibles BCE).

Les compagnies non-vie conservent des liquidités ou des actifs « peu réactifs », dans des proportions dimensionnées pour répondre à un choc de passif, compte tenu de leur programme de réassurance.

Les compagnies vie analysent leurs gaps de trésorerie afin d'identifier les éventuelles maturités à privilégier ou au contraire à éviter (excédent de tombées, avec risque de taux lors du rachat). Elles suivent mensuellement, via leur tableau de bord, leur ratio de réactivité et leur indicateur de surveillance de la liquidité, comparés aux seuils qu'elles se sont fixés. Elles surveillent également régulièrement les taux de rachat et les arbitrages entre le fonds euro et les unités de compte, de manière à mettre en place, en cas de stress avéré, un suivi à fréquence très rapprochée.

C.5.3 Sensibilités

Les principales compagnies vie réalisent des stress visant à :

- simuler une crise de confiance dans un environnement perturbé (choc de rachats sur les provisions mathématiques des contrats qualifiés de moins stables associé à une décote des actifs, fonction de la nature, du rating et de la maturité du titre et un temps de liquéfaction compris entre 1 et 6 mois) ;
- appréhender alors la résilience en termes de liquidité. Celle-ci s'avère satisfaisante.

Par ailleurs, on considère qu'un problème de réputation au niveau du groupe Crédit Agricole n'est pas susceptible de mettre en péril la solvabilité du groupe Crédit Agricole Assurances, en dépit du modèle de banque-assurance.

C.6 Risque opérationnel

C.6.1 Exposition aux risques

Le besoin en capital au titre du risque opérationnel s'établit à 1 363 millions d'euros fin 2018.

Les thématiques de risques récurrentes les plus sensibles concernent la mauvaise exécution ou gestion des processus (traitement informatique de la gestion des unités de compte) et la fraude externe.

Les dysfonctionnements informatiques, qui peuvent avoir des conséquences sur les délais de traitements et altérer des données sont généralement difficiles à valoriser. Une attention est aussi portée à la sécurité des biens et des personnes.

Les risques de non-conformité constituent également un enjeu majeur, compte tenu des sanctions auxquelles ils peuvent exposer le Groupe ainsi que du risque de réputation qu'ils peuvent lui faire courir. Ils portent principalement sur :

- la relation avec les clients, dans un contexte marqué par le renforcement de la réglementation (Directive sur la distribution de l'assurance, General Data Protection Regulation, loi Sapin 2). Dans ce domaine, le groupe Crédit Agricole Assurances est vigilant à la bonne maîtrise de la distribution de ses produits par ses réseaux (Caisses Régionales, LCL) ;
- la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (quatrième directive notamment) ;
- la réglementation relative aux embargos et aux sanctions internationales (projet de remédiation relatif à l'OFAC) ;

- le respect de la réglementation relative aux titres, pour ses investissements en direct (franchissements de seuils par exemple, prévention des délits d'initiés...).

C.6.2 Principales techniques de gestion et de réduction du risque

Le Groupe Crédit Agricole Assurances et ses filiales ont mis en place un dispositif de surveillance des risques opérationnels comprenant :

- une cartographie des processus exposés aux risques, réactualisée périodiquement pour intégrer les évolutions d'organisation, les nouvelles activités, voire les évolutions du coût du risque et les conclusions des missions d'audit ;
- une collecte des incidents et pertes opérationnelles ;
- un dispositif de surveillance et d'alerte. Les risques considérés comme significatifs après prise en compte des éléments de maîtrise font l'objet de plan d'actions.

Crédit Agricole Assurances applique la politique générale de maîtrise des risques du système d'information du Groupe Crédit Agricole. Pour couvrir l'indisponibilité des systèmes d'information, des sites opérationnels et du personnel, le Groupe et ses filiales ont établi leur plan de continuité de l'activité, centré sur les activités essentielles. Il répond aux normes du Groupe Crédit Agricole S.A. : adoption de la solution du Groupe pour le site de repli utilisateurs, plan de secours informatique s'appuyant sur l'environnement d'exploitation et de production informatique mutualisé (site de Greenfield). Tant le plan de repli utilisateurs, avec déplacement des utilisateurs sur le site, que le plan de secours informatique, sont testés chaque année.

La sécurité des systèmes d'information, pour sa part, repose sur les politiques de sécurité du Groupe Crédit Agricole S.A.. Un programme triennal de chantiers sécuritaires (dont habilitations, tests d'intrusion, déploiement des scénarios d'indisponibilité logique du SI) déclinant le programme de Crédit Agricole S.A. « CARS » (Crédit Agricole Renforcement de la Sécurité SI), pour lutter contre les menaces de cyber-attaque est en cours. Parallèlement des actions de sensibilisation des collaborateurs sont déployées.

Le dispositif de Conformité mis en place au sein du Groupe Crédit Agricole Assurances et de ses filiales, incluant des Comités Nouvelles Activités - Nouveaux Produits (Comités NAP), permet de sécuriser les risques de non-conformité. Des instances de coordination concourent au renforcement du pilotage.

Le groupe Crédit Agricole Assurances coordonne également des projets réglementaires (Directive sur la distribution de l'assurance, *General Data Protection Regulation*, loi Sapin 2 notamment) ainsi que des thématiques relevant du périmètre de la conformité et de la sécurité financière, le traitement des contrats dénoués non réglés ou encore le projet de remédiation relatif aux actions internationales (OFAC).

C.6.3 Sensibilités

Il n'existe pas de démarche par sensibilité au sein du groupe Crédit Agricole Assurances pour les risques opérationnels.

Les impacts des risques opérationnels sont mesurés en termes d'image ou d'impacts financiers, à travers la cartographie des risques opérationnels. Celle-ci permet d'identifier les processus critiques, porteurs de risques importants, et les plans d'actions nécessaires pour en améliorer la maîtrise.

C.7 Autres risques significatifs

C.7.1 Exposition aux risques

C.7.1.1 Risque de réputation

Compte tenu de son modèle de distribution, qui s'appuie essentiellement sur les réseaux bancaires du groupe Crédit Agricole et malgré le développement des canaux alternatifs, tout facteur affectant la

A

B

C

D

E

position concurrentielle, la réputation (produits lancés, commercialisation) ou la qualité de crédit des banques du groupe Crédit Agricole pourrait avoir une incidence sur les résultats du groupe Crédit Agricole Assurances.

C.7.1.2 Risque d'évolution de l'environnement légal

L'assurance étant une activité fortement réglementée, elle peut être fortement impactée par des changements de normes inhérents aux évolutions juridiques et de l'environnement légal dans lequel opèrent les compagnies.

Au cours de l'année 2019, les sociétés d'assurances devront notamment être attentives aux évolutions réglementaires suivantes :

- la loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises) qui devrait entrer en vigueur courant 2019. Les nouvelles dispositions attendues comportent un projet d'harmonisation et de promotion des régimes d'épargne / retraite avec simplification des dispositifs (Perp, Perco, Madelin notamment), leur portabilité au cours de la carrière avec une sortie possible en capital, une modernisation du fonds Euro afin de favoriser le financement de l'économie par l'épargne longue en France, la possibilité des transferts de contrats au sein d'une même compagnie d'assurance, une plus grande transparence sur les frais perçus par les assureurs et l'obligation pour les assureurs de proposer au moins un fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR) parmi les placements en unités de compte ;
- IFRS 17, la nouvelle norme de comptabilisation des contrats d'assurance, qui devrait entrer en vigueur 2022, avec l'objectif de permettre aux investisseurs d'obtenir des informations à jour sur les obligations, les risques liés et la performance des contrats d'assurance ainsi que d'augmenter la transparence de l'information financière tout en facilitant les comparaisons à l'intérieur du secteur des assurances ou avec des entités d'autres secteurs d'activité.

C.7.2 Principales techniques de gestion et de réduction du risque

C.7.2.1 Risque de réputation

Le Groupe Crédit Agricole Assurances sécurise la création des nouveaux produits avec la tenue systématique de comités nouvelles activités et nouveaux produits, qui examinent les documents contractuels et commerciaux, les bagages de formation et outils d'aide à la vente destinés aux distributeurs. Les réseaux de distribution sont accompagnés à travers des actions de formation et, plus généralement, le Groupe Crédit Agricole Assurances a déployé une démarche de contrôle assurance (vie et non-vie) au sein des banques distributrices LCL et des Caisses régionales pour avoir un dispositif homogène dans la maîtrise de la commercialisation.

Les actions de prévention en matière de réputation et d'image intègrent également des procédures de gestion des relations avec les tiers, notamment avec la presse. Une veille destinée à détecter l'émergence du risque est également maintenue (presse, médias, réseaux sociaux, comparateurs, forums...) afin d'être en mesure d'organiser une réponse appropriée si nécessaire.

C.7.2.2 Risque d'évolution de l'environnement réglementaire

La veille exercée par la Direction juridique et la Conformité, sur les évolutions de la réglementation notamment, qui s'alimente également de la veille au niveau du groupe Crédit Agricole, permet d'en anticiper les impacts et de se préparer aux changements qu'elles peuvent induire.

D. VALORISATION DU BILAN PRUDENTIEL

D.1 Introduction

Le bilan prudentiel de Crédit Agricole Assurances est préparé en conformité avec l'article 75 de la Directive Solvabilité 2. Il est arrêté au 31 décembre.

D.1.1 Principe de valorisation

Le principe général de valorisation du bilan prudentiel est celui d'une évaluation économique des actifs et des passifs :

- a. les actifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes ;
- b. les passifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être transférés ou réglés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes.

Dans la plupart des cas, les normes IFRS permettent une valorisation à la juste valeur conforme aux principes de Solvabilité 2. Cependant, certaines méthodes de valorisation telles que le coût amorti ne peuvent être retenues pour la réalisation du bilan prudentiel.

Au sein de Crédit Agricole Assurances, les actifs visés au paragraphe a. sont évalués à leur valeur économique en respectant la hiérarchie de méthodes suivante :

- Méthode 1 : Prix coté sur un marché actif pour un actif identique : un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale ;
- Méthode 2 : Prix coté sur un marché actif pour un actif similaire en l'ajustant pour tenir compte de ses spécificités ;
- Méthode 3 : Si aucun prix coté sur un marché actif n'est disponible, utilisation de techniques de valorisation sur la base d'un modèle (mark-to-model) ; les valeurs alternatives obtenues sont comparées, extrapolées, ou sinon calculées dans la mesure du possible à partir de données de marché. Il peut s'agir d'une méthode basée :
 - sur des transactions portant sur des actifs similaires,
 - sur les revenus futurs actualisés générés par l'actif ou,
 - sur le calcul du coût de remplacement de l'actif.

Aucun ajustement visant à tenir compte de la qualité de crédit propre n'est apporté à la valorisation des passifs visés au paragraphe b.

D.1.2 Règles et méthode de consolidation

Les méthodes de consolidation sont alignées sur celles retenues pour le calcul du besoin en capital consolidé. Elles résultent de la nature du contrôle exercée par Crédit Agricole Assurances sur les entités consolidables, ainsi que de l'activité de l'entité :

- l'intégration globale, pour les entités d'assurance contrôlées ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint, ainsi que les entités non-assurantielles contrôlées.

A

B

C

D

E

Des retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des comptes individuels des entités consolidées, par référence aux principes communs du groupe, sont effectués.

Aux écritures de retraitement s'ajoutent les écritures d'élimination des opérations réalisées entre les sociétés consolidées du groupe.

D.1.3 Liste des entités incluses dans le périmètre de consolidation

L'organigramme tel que présenté dans la section A.1.1 représente le périmètre prudentiel de consolidation du Groupe Crédit Agricole Assurances.

D.1.4 Opérations en devises

A la date d'arrêté, les actifs et les passifs libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement de l'entité, l'euro.

Les bilans des filiales étrangères sont convertis en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe, au cours de clôture.

D.1.5 Compensation des actifs et des passifs

Le Groupe Crédit Agricole Assurances compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et le passif simultanément.

D.1.6 Recours aux estimations et utilisation du jugement d'expert

Les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Elles servent de base à l'exercice du jugement nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs qui ne peuvent être obtenues directement par d'autres sources.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation ;
- le comportement des assurés ;
- les changements démographiques.

D.1.7 Evénements postérieurs à la clôture

Cession de CA Life Greece

Le contrat de vente signé le 7 juillet 2018 a été transmis pour finalisation fin août 2018 au régulateur. Le 21 Janvier 2019, le processus de vente avec l'acheteur identifié a été stoppé. Compte tenu d'un projet de cession inchangé et de la recherche d'un nouvel acquéreur pour l'entité ou ses portefeuilles, CA Life Greece a été maintenue en IFRS 5 dans les comptes consolidés au 31 décembre 2018.

D.2 Actifs

Tableau comparant les valeurs S2 et normes IFRS

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018	
	IFRS	Valeur S2
Goodwill (Création de valeur)	872	-
Coûts d'acquisition différés	1 025	-
Immobilisations incorporelles	294	-
Impôts différés à l'actif	59	29
Excédent lié aux pensions de retraite	-	-
Immobilier d'exploitation, matériel et équipement détenus hors SCI	211	302
Immeubles de placement	6 280	8 539
Participations	11 669	14 212
Actions	17 048	8 380
Obligations	227 251	227 517
OPCVM	42 823	45 021
Dérivés - à l'actif	1 705	1 705
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	38	37
Autres investissements	-	-
Actifs en représentation de contrats en unités de comptes ou de contrats indexés sur des fonds	59 687	57 927
Prêts et prêts hypothécaires	3 150	431
Provisions techniques cédées	1 826	1 432
Non vie et santé similaire à la non-vie	534	414
Vie et santé similaire à la vie, hors UC ou indexés	1 288	1 018
Créances pour espèces déposées auprès des cédantes	496	513
Créances d'assurance et des intermédiaires	2 260	2 136
Créances de réassurance	139	69
Créances (financières, non liées à l'assurance)	4 118	3 653
Actions propres	-	-
Capital appelé mais non versé	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 366	1 073
Autres actifs	208	292
Total Actif	382 523	373 268

La variation du bilan IFRS au bilan S2 s'explique principalement par :

- La variation de périmètre pour -8 712 M€ sur le total bilan, s'explique principalement par la déconsolidation de la part liée aux minoritaires du portefeuille « Actions » en unités de compte pour -6 815 M€, et sur le poste « Actifs en représentation de contrats en unités de compte », par l'exclusion du périmètre de consolidation de CA Life Japan pour -1 719M€ ;
- L'élimination des incorporels : goodwill (-872 M€), logiciels (-287 M€) et frais d'acquisition reportés (-1 011 M€) ;
- La réévaluation des actifs financiers comptabilisés au coût amorti en IFRS : immobilier de placement (+2 757 M€).

D.2.1 Actifs incorporels et frais reportés

Les immobilisations incorporelles sont des actifs identifiables non monétaires et sans substance physique. Un actif est considéré comme identifiable s'il peut être vendu ou transféré séparément, ou bien s'il a pour origine des droits contractuels ou d'autres droits juridiques. Les principales immobilisations incorporelles sont les logiciels, le goodwill et les frais d'acquisition reportés

D.2.1.1 Actifs incorporels

Les goodwill sont valorisés à zéro dans le bilan prudentiel.

Les actifs incorporels (hors goodwill) peuvent être reconnus dans le bilan prudentiel pour une valeur non nulle s'ils peuvent être vendus séparément et qu'il peut être démontré qu'il existe pour ces actifs ou des actifs analogues un prix coté sur un marché actif.

Dans ce cas uniquement, ils sont évalués à leur juste valeur dans le bilan prudentiel.

Ainsi, les logiciels développés pour les besoins propres de la société ont une valeur nulle dans le bilan prudentiel, ne faisant pas l'objet de cotation sur un marché actif.

D.2.1.2 Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition reportés sont constitués de la fraction imputable aux exercices ultérieurs des commissions versées aux intermédiaires et des frais internes d'acquisition.

Les frais et les chargements d'acquisition reportés en IFRS sont éliminés dans le bilan prudentiel.

D.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles correspondent à des actifs physiques que l'entreprise entend utiliser au-delà de la clôture de l'exercice comptable en cours et qui sont destinées :

- soit à être utilisées par l'entreprise dans la production ou la fourniture de biens ou de services ;
- soit à être louées à des tiers ;
- soit à des fins de gestion interne.

Les immobilisations corporelles sont de deux natures : immobilier d'exploitation ou immobilier de placement.

D.2.2.1 Immobilier d'exploitation

L'immobilier d'exploitation est constitué des terrains, immeubles et agencements utilisés par la société dans le cadre de son activité.

Dans le bilan IFRS, les immeubles d'exploitation sont comptabilisés au coût amorti.

Pour les besoins du bilan prudentiel, les immeubles d'exploitation sont réévalués à leur valeur de marché. Celle-ci correspond à la valeur d'expertise, établie au minimum tous les cinq ans et mise à jour annuellement par un expert indépendant.

D.2.2.2 Immobilier de placement

L'immobilier de placement, par opposition à l'immobilier d'exploitation, est détenu par l'entreprise afin de lui apporter un certain rendement et une plus-value au moment de sa revente.

Dans le bilan IFRS, les immeubles de placement sont comptabilisés :

- au coût amorti, lorsqu'ils font partie du fonds général en euros ; ils sont donc réévalués pour produire le bilan prudentiel ;
- par exception, à la juste valeur lorsque qu'ils constituent des supports admis en représentation de contrats d'assurance libellés en unités de compte ; aucune réévaluation n'est constatée sur ces immeubles pour le bilan prudentiel.

Pour les besoins du bilan prudentiel, les immeubles de placement sont donc tous évalués à leur valeur de marché. Celle-ci correspond à la valeur d'expertise établie par un expert indépendant.

D.2.3 Instruments financiers

Les placements sont présentés par nature dans le bilan prudentiel (immobilier de placement, actions, obligations, fonds d'investissement, prêts, actifs en représentation des contrats en unités de compte...).

Dans le bilan IFRS, les instruments financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat (JVR) ;
- Actifs financiers au coût amorti ;
- Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (JV/OCI).

Les critères de classement et d'évaluation des instruments financiers dans le bilan IFRS dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

- d'instrument de dette (i.e. prêt et titres à revenu fixe ou déterminable) ; ou
- d'instrument de capitaux propres (i.e. actions).

Afin de répondre aux principes prudentiels de valorisation, les retraitements suivants sont ainsi apportés, en fonction de la classification des actifs financiers retenue pour les comptes consolidés en IFRS :

- Actifs comptabilisés à la juste valeur dans le bilan IFRS (JVR ou JV/OCI) : pas de retraitement pour ces actifs, qui sont déjà évalués à la juste valeur ;
- Actifs comptabilisés au coût dans le bilan IFRS : ces placements sont réévalués à leur valeur économique.

D.2.3.1 Cas particulier des participations

La juste valeur retenue pour valoriser les participations dans le bilan IFRS peut différer de la valeur économique retenue pour leur valorisation dans le bilan prudentiel.

Dans le bilan prudentiel, le groupe Crédit Agricole Assurances a retenu les principes de valorisation suivants, s'il n'existe pas de cotation sur un marché actif :

- les participations dans des sociétés d'assurance sont évaluées selon la méthode de mise en équivalence ajustée. Cette méthode consiste à valoriser la participation sur la base de l'excédent des actifs sur les passifs réévalués selon les principes de la directive Solvabilité 2 ;
- les participations dans des sociétés non-assurantielles sont évaluées selon la méthode de mise en équivalence ajustée sur la base de l'actif net réévalué IFRS, retraité de la valeur des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels.

A

B

C

D

E

D.2.3.2 Pensions et prêts de titres

En termes de principes de valorisation et de comptabilisation, les titres mis en pension ou prêtés font l'objet d'un traitement similaire à celui appliqué en IFRS :

Les titres prêtés ou mis en pension restent comptabilisés au bilan prudentiel. Les fonds reçus en contrepartie de la mise en pension de titres sont enregistrés en dette en contrepartie de la trésorerie reçue.

En revanche, les titres empruntés ou pris en pension ne figurent pas au bilan prudentiel. Les fonds versés en contrepartie de la prise en pension sont comptabilisés en créances dans le bilan prudentiel.

D.2.3.3 Placements en représentation des contrats en unités de compte

Dans le bilan IFRS, les actifs représentatifs de contrats dont le risque de placement est supporté par les assurés (contrats en unités de compte) sont comptabilisés à la juste valeur par résultat par nature.

Pour ces actifs, les mêmes principes d'évaluation s'appliquent au bilan prudentiel.

D.2.4 Provisions techniques cédées

Les règles de valorisation des provisions techniques cédées sont présentées dans la partie D.3 sur les provisions techniques.

D.2.5 Impôts différés

Un actif d'impôt différé est comptabilisé dans la mesure où il est probable que l'entreprise disposera de bénéfices imposables futurs (autres que ceux déjà pris en compte par ailleurs dans le bilan prudentiel) sur lesquels ces différences temporelles, pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

La valorisation des impôts différés dans le bilan prudentiel se fait selon une approche bilancielle en comparant la valeur des actifs et passifs dans le bilan prudentiel avec leur valeur fiscale. Les impôts différés comptabilisés dans le bilan prudentiel résultent :

- de différences temporelles (notamment liées à l'application de la juste valeur) entre la valeur prudentielle et la valeur fiscale des actifs et passifs ;
- des crédits d'impôts et déficits reportables non utilisés.

Les impôts différés actifs d'une entité ne peuvent pas bénéficier aux autres entités du groupe Crédit Agricole Assurances.

D.2.6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend la caisse, les soldes débiteurs des comptes courants bancaires et les dépôts à court terme.

Dans le bilan IFRS, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont comptabilisés au coût. Dans le bilan prudentiel, ils sont évalués à la juste valeur.

En pratique, compte tenu du caractère court terme de ces instruments, la juste valeur de ces actifs est très proche de leur valeur au coût. Aucune réévaluation n'est donc effectuée entre le bilan IFRS et le bilan prudentiel.

D.3 Provisions techniques

D.3.1 Synthèse des provisions techniques

Les tableaux ci-après présentent une décomposition des meilleures estimations des provisions techniques ainsi d'une comparaison des provisions techniques IFRS et celles évaluées selon l'approche prudentielle.

Synthèse des provisions techniques Solvabilité 2

(en millions d'euros)	31/12/2018					Total
	Non Vie (hors santé)	Santé (similaire à la Non Vie)	Santé (similaire à la Vie)	Vie (hors santé / UC et indexés)	Provisions techniques UC et indexés	
BEL Brut	3 942	1 040	1 922	254 680	56 321	317 905
BEL Cédé	393	21	475	543	-	1 432
BEL Net	3 549	1 019	1 447	254 136	56 321	316 473
Marge pour risque	260	95	293	1 072	970	2 690
Total Provisions techniques	3 808	1 114	1 741	255 208	57 292	319 163

Tableau comparant les provisions techniques en normes IFRS et en normes Solvabilité 2

(en millions d'euros)	31/12/2018	
	IFRS	Valeur S2
Provisions techniques - non-vie (hors santé)	4 467	3 942
Provisions techniques - santé (similaire à la non-vie)	1 048	1 040
Provisions techniques - santé (similaire à la vie)	2 055	1 922
Provisions techniques - vie (hors UC et indexés)	257 244	254 680
Provisions techniques - UC et indexés	59 965	56 321
Autres provisions techniques	-	-
Total Provisions techniques	324 779	317 905

La variation du bilan IFRS au bilan S2 s'explique principalement par la revalorisation des provisions techniques et la variation de périmètre comprenant la sortie de CA Life Japan.

D.3.2 Principes de valorisation

La valeur des provisions techniques sous Solvabilité 2 correspond à la somme des meilleures estimations (« BE » ou Best Estimate) des provisions et de la marge pour risque (« RM » ou Risk Margin).

La meilleure estimation des provisions représente la plus juste estimation des engagements envers les assurés et est calculée :

- en cohérence avec les informations de marché disponibles à la date de l'évaluation ;
- en adoptant une approche objective et fiable et ;
- en respectant le cadre réglementaire en vigueur localement.

Les meilleures estimations des provisions sont calculées brutes de réassurance, sans déduction des montants cédés aux réassureurs : les meilleures estimations des engagements cédés sont valorisées séparément.

La marge pour risque correspond à un montant de provision complémentaire à la meilleure estimation des provisions, calculé de manière à ce que le montant total de provision inscrit au bilan corresponde à celui qu'exigerait un assureur sans portefeuille existant pour honorer les engagements à la charge de Crédit Agricole Assurances. La marge pour risque est calculée directement nette de réassurance.

Ainsi les provisions du bilan prudentiel se distinguent des provisions du bilan IFRS par l'actualisation systématique des flux de trésorerie, la valorisation des options et garanties financières (taux garantis, participation au bénéfice, rachats,...) et la prise en compte d'une marge de risque explicite.

Toutefois, certaines provisions sont évaluées comme un tout, sans identification de la meilleure estimation des provisions et de la marge pour risque. Le montant de ces provisions n'est pas significatif.

D.3.3 Segmentation

La valorisation des provisions techniques repose sur l'assignation d'un engagement d'assurance à une ligne d'activité qui reflète la nature des risques relatifs à cet engagement. La forme juridique de l'engagement n'est pas nécessairement déterminante pour la nature du risque.

Par ailleurs, si une police couvre des engagements d'assurance sur plusieurs lignes d'activités, l'assignation à chaque ligne d'activités n'est pas requise si une seule des lignes d'activités est matérielle.

Dans le cadre de la segmentation de leurs engagements d'assurance, les filiales du groupe Crédit Agricole Assurances regroupent les contrats par catégorie homogène, de façon à ce que les risques des contrats individuels soient parfaitement reflétés : cela conduit à une représentation des engagements similaire à celle obtenue dans le cadre d'une estimation contrat par contrat.

D.3.4 Comptabilisation initiale

Pour le calcul de la meilleure estimation des provisions et de la marge de risque, les engagements sont comptabilisés à la date à laquelle Crédit Agricole Assurances devient partie au contrat qui génère l'engagement ou à laquelle la couverture d'assurance ou de réassurance commence, la première de ces deux dates étant retenue.

D.3.5 Principes généraux d'évaluation

D.3.5.1 Evaluation - Flux de trésorerie

La meilleure estimation des provisions brute de réassurance est calculée comme la valeur actuelle des flux futurs probables des prestations envers les assurés et des frais de gestion encourus pour l'administration de ces engagements jusqu'à leur terme, diminués des primes à recevoir au titre des contrats en portefeuille et des éventuels recours.

La projection des flux de trésorerie intègre des hypothèses sur le comportement des assurés et les décisions de gestion de la direction. Ces hypothèses portent notamment sur les rachats, la politique de participation aux bénéfices, la politique d'allocation d'actif.

D.3.5.2 Evaluation - Granularité des projections

Les contrats sont analysés sur une base unitaire puis regroupés, pour les modélisations, en groupes de risques homogènes qui reflètent de manière appropriée les risques de chacun des contrats inclus dans ces groupes.

Les groupes de risques définis pour l'évaluation des provisions techniques sont homogènes sur la base notamment des critères suivants :

- la nature de la garantie ;
- la base temporelle de la garantie (par exemple, gestion en base survenance/déclaration) ;
- le type d'activité (affaires directes de l'entité, acceptations,...) ;
- les devises de règlement des sinistres ;
- le type de sortie des sinistres (rentes...).

Les groupes de risque homogènes sont définis au niveau des entités.

D.3.5.3 Evaluation - Limite des contrats

La limite d'un contrat ou « frontière » d'un contrat se définit comme la première des dates à laquelle :

- l'assureur a pour la première fois le droit unilatéral de résilier le contrat ;
- l'assureur a pour la première fois le droit unilatéral de refuser les primes à recevoir au titre du contrat ;
- l'assureur a pour la première fois le droit unilatéral de modifier les primes ou les garanties de manière à ce que les primes versées reflètent totalement le risque.

Les primes versées après la date « frontière » d'un contrat d'assurance ou de réassurance et les engagements associés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la meilleure estimation des provisions.

Indépendamment des dispositions précédentes, aucune prime future n'est prise en compte dans le calcul de la meilleure estimation des provisions dès lors qu'un contrat :

- ne prévoit pas l'indemnisation d'un événement incertain spécifié affectant défavorablement l'assuré ;
- ne prévoit pas de garantie financière des prestations.

D.3.5.4 Evaluation - Participation aux bénéfices

La participation aux bénéfices (PB) est intégrée dans les flux de trésorerie modélisés pour valoriser les meilleures estimations des provisions.

Les PB modélisées respectent les contraintes réglementaires locales et contractuelles et font l'objet d'hypothèses stratégiques revues par la direction des entités.

Ainsi sur les entités françaises, le respect de la règle de participation aux bénéfices minimum dans les projections est vérifié et documenté.

D.3.5.5 Evaluation - Options et garanties

Les contrats d'assurance vie incluent des options et garanties financières. La meilleure estimation des provisions inclut l'impact de ces options et garanties dès lors qu'elles ont un impact matériel.

Des méthodes de simulations stochastiques sont utilisées pour cette valorisation. Les principales options valorisées par Crédit Agricole Assurances sont :

- l'option de rachat dans les contrats d'épargne ou de retraite ;
- les taux minimum garantis et les taux techniques ;

A

B

C

D

E

- les clauses de participations aux bénéfices contractuelles ;
- la garantie plancher des contrats en unités de comptes.

D.3.5.6 Evaluation - Frais

La projection des flux de trésorerie utilisée pour calculer la meilleure estimation des provisions tient compte de l'ensemble des frais suivants :

- les charges administratives ;
- les frais de gestion des investissements ;
- les frais de gestion des sinistres ;
- les frais d'acquisition.

Les frais généraux encourus pour la gestion des engagements d'assurance sont également pris en compte. Les projections de frais sont fondées sur l'hypothèse que l'entreprise souscrira de nouveaux contrats à l'avenir.

D.3.5.7 Evaluation - Actualisation

Le groupe Crédit Agricole Assurances utilise à des fins de valorisation la courbe des taux, le CRA et le VA communiqués par EIOPA. Ces éléments sont définis par devise et par pays.

Le CRA (ou Credit Risk Adjustment) est un ajustement qui permet de prendre en compte le risque de crédit.

Le VA (ou ajustement pour volatilité) est une prime contra-cyclique qui permet d'ajuster le taux sans risque des variations des spreads corporate et govies. Il permet de réduire l'impact des variations des spreads sur la volatilité du ratio de solvabilité.

La solvabilité du groupe n'est pas remise en cause en cas d'annulation de la correction pour volatilité.

Les autres mesures transitoires proposées dans le cadre de Solvabilité 2 ne sont pas utilisés par le groupe Crédit Agricole Assurances.

D.3.6 Marge pour risque (Risk Margin)

La marge pour risque correspond au montant qui permettrait de dédommager une tierce partie qui reprendrait les engagements de Crédit Agricole Assurances pour le coût capital immobilisé.

La marge pour risque est évaluée en actualisant le coût annuel généré par l'immobilisation d'un capital équivalent au SCR de référence sur la durée de vie résiduelle des engagements utilisée pour le calcul de la meilleure estimation des provisions.

Dans le cadre des travaux d'évaluation de la marge de risque au sein de Crédit Agricole Assurances, celle-ci est calculée au global pour chaque entité.

D.3.7 Valorisation des cessions

La valorisation des BE cédés suit les mêmes principes que ceux énoncés pour les BE bruts dans la section D.3.5.

Les flux de trésorerie futurs cédés sont calculés dans les limites des contrats d'assurance auxquels ils se rapportent.

Lorsqu'un dépôt a été effectué pour les flux de trésorerie, les montants cédés sont ajustés en conséquence pour éviter un double comptage des actifs et des passifs se rapportant au dépôt.

Les flux de trésorerie futurs cédés sont calculés séparément pour les provisions pour primes et les provisions pour sinistres à payer.

D.4 Passifs hors provisions techniques

Tableau comparant les autres passifs en normes IFRS et en normes Solvabilité 2

(en millions d'euros)	31/12/2018	
	IFRS	Valeur S2
Provisions autres que les provisions techniques	58	76
Engagements de retraite	86	17
Dépôts provenant des réassureurs	1 052	1 067
Impôts différés au passif	155	2 037
Dérivés - au passif	18	18
Dettes dues aux établissements de crédit	2 831	1 583
Passifs financiers autres que les dettes dues aux établissements de crédit	8	8
Dettes d'assurance et des intermédiaires	2 502	2 468
Dettes de réassurance	337	112
Dettes (financières, non liées à l'assurance)	31 160	23 988
Dettes subordonnées	5 988	6 354
Autres passifs, non présents dans les autres catégories du passif	26	174
Total Passif hors provisions techniques	44 221	37 901

La variation du bilan IFRS au bilan Solvabilité 2 s'explique principalement par :

- La déconsolidation de la part liée aux minoritaires du portefeuille « Actions » en unités de comptes pour -6 815 M€ sur le poste « Dettes » ;
- La déconsolidation des OPCI pour -1 173 M€ sur le poste « Dettes dues aux établissements de crédit » ;
- La compensation des impôts courants pour -388 M€.

D.4.1 Provisions et passifs éventuels

Les provisions pour risques et charges du bilan prudentiel sont évaluées selon la même approche que celles du bilan IFRS : les provisions pour risques et charges sont comptabilisées s'il existe une obligation (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable (probabilité supérieure à 50%) qu'une sortie de ressource sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable.

Elles sont évaluées à leur valeur économique, sur la base des flux financiers futurs probables actualisés.

Les passifs éventuels sont comptabilisés dans le bilan prudentiel dès lors qu'ils sont importants. Les passifs éventuels sont importants lorsque les informations relatives à leur taille ou à leur nature actuelle ou potentielle sont susceptibles d'influer sur la prise de décision ou le jugement des destinataires de ces informations, y compris les autorités de contrôle.

La valeur des passifs éventuels est égale à la valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs nécessaires pour régler le passif éventuel sur sa durée de vie, déterminés à partir de la courbe des taux sans risque de base.

D.4.2 Engagements envers le personnel

Crédit Agricole Assurances a retenu, pour son bilan prudentiel, une valorisation des engagements envers le personnel identique à celle définie dans IAS 19, car la norme prévoit un mode d'évaluation cohérent avec une évaluation économique.

Les engagements comptabilisés au titre des régimes à prestations définies sont présentés nets de la juste valeur des actifs du régime.

D.4.3 Passifs financiers

Dans le bilan IFRS, les modalités d'évaluation des passifs financiers déterminent leur classement :

- passifs financiers évalués au coût amorti (règle générale) ;
- passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat.

Les passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat dans le bilan IFRS ne font pas l'objet d'une revalorisation dans le bilan prudentiel.

Les principales catégories de passifs financiers devant faire l'objet d'une revalorisation à la juste valeur dans le bilan prudentiel de Crédit Agricole Assurances sont les dettes subordonnées et les dettes seniors de financement, évaluées au coût amorti dans le bilan IFRS :

- dettes émises par Crédit Agricole Assurances et souscrites par Crédit Agricole S.A. ;
- dettes émises par Crédit Agricole Assurances et souscrites par des investisseurs externes au Groupe.

Le classement retenu pour ces passifs financiers dans le bilan prudentiel est le suivant :

- dettes émises par Crédit Agricole Assurances et souscrites par Crédit Agricole S.A. : instruments de dettes ;
- dettes émises par Crédit Agricole Assurances et souscrites par des investisseurs externes au groupe : titres de capitaux propres bénéficiant, dans Solvabilité 2, de la clause transitoire permettant de les classer en fonds propres de niveau 1 en période transitoire, puis de niveau 2 au-delà de la période transitoire.

Pour les autres passifs financiers, la valeur IFRS (coût amorti du passif) est considérée comme une approximation acceptable de la valeur Solvabilité 2, dès lors que l'échéance du passif intervient dans l'année qui suit la date d'arrêté.

D.5 Méthodes alternatives de valorisation

Les titres faisant l'objet d'une valorisation selon une méthode de valorisation alternative à l'utilisation du cours coté sur un marché actif représentent environ 21% du montant total des actifs, composé majoritairement de titres intragroupes et d'immobilier comme l'illustre le tableau ci-dessous.

Ne bénéficiant pas d'un marché actif, l'utilisation d'une méthode de valorisation alternative a donc été retenue.

(en millions d'euros)	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :			
	31.12.2018	Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Autres actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat				
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	25 463	19 016	4 151	2 296
Actions et autres titres à revenu variable	17 730	16 723	969	38
Titres de participation non consolidés	7 733	2 293	3 182	2 258
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	57 437	33 634	19 744	4 059
Prêts et créances	2 692	-	2 692	-
Titres de dettes	54 745	33 633	17 053	4 059
Effets publics et valeurs assimilées	156	73	83	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	12 525	1 741	10 043	741
OPCVM	42 065	31 820	6 927	3 318
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	59 643	37 221	22 418	4
Effets publics et valeurs assimilées	988	975	13	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	12 213	1 150	11 063	-
Actions et autres titres à revenu variable	5 161	1 167	3 994	-
OPCVM	41 281	33 930	7 347	4
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	214 260	193 225	21 035	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux	151	26	125	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	151	26	125	-
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	214 109	193 200	20 909	-
Titres de dettes	214 109	193 200	20 909	-
Effets publics et valeurs assimilées	61 593	61 584	9	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	152 517	131 617	20 900	-
Instruments dérivés	1 705	-	1 705	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	358 509	283 096	69 052	6 361
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		224		702
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	6	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		224	6	702

A

B

C

D

E

E. GESTION DES FONDS PROPRES

E.1 Fonds propres

E.1.1 Politique de gestion des fonds propres

Le groupe Crédit Agricole Assurances a mis en place une politique de gestion des fonds propres. Cette politique est déclinée au niveau de chaque filiale du groupe Crédit Agricole Assurances. Elle définit les modalités de gestion, de suivi et d'encadrement des fonds propres, ainsi que le processus de financement du groupe Crédit Agricole Assurances et de ses filiales. Cette politique est validée annuellement par le Conseil d'administration.

La politique de gestion des fonds propres du groupe Crédit Agricole Assurances s'intègre dans le cadre d'appétence au risque du groupe défini et validé par le Conseil d'administration de Crédit Agricole Assurances.

Elle a été conçue de façon à intégrer les contraintes de la réglementation applicable aux groupes d'assurance, la réglementation bancaire, la réglementation des conglomérats financiers, ainsi que les objectifs propres du groupe Crédit Agricole.

Le pilotage des fonds propres du groupe Crédit Agricole Assurances est assuré de façon à :

- Respecter les exigences réglementaires de solvabilité ;
- Participer à l'optimisation des fonds propres au niveau du groupe Crédit Agricole S.A. ;
- Assurer une allocation adéquate des fonds propres du groupe Crédit Agricole Assurances et de ses filiales.

La définition de la politique d'allocation de fonds propres est adaptée à la réalité des risques portés par l'ensemble des entités d'assurance. Le niveau de fonds propres par rapport au capital requis pour chaque entité est adapté à son profil de risque, à son activité (vie / non-vie), au niveau de maturité de son activité et à sa taille.

Chaque année, le pilotage des fonds propres se matérialise par la validation du plan de gestion du capital par le Conseil d'administration. Ce plan prévoit le calendrier et la nature des opérations financières sur l'année en cours et à horizon du plan à moyen terme (3 ans). Il s'appuie sur les plans de gestion du capital des filiales et de la consolidation des résultats de l'ORSA pour définir les éventuelles émissions de capital ou passifs subordonnés et estimer l'impact de l'arrivée à maturité des éléments de fonds propres, de la politique de dividende, de la fin des mesures transitoires et de toute autre évolution d'un élément de fonds propres.

Crédit Agricole Assurances s'assure du respect de ce plan de gestion du capital, de sa position de solvabilité par rapport à la zone définie et de la couverture permanente du besoin en capital (SCR) et du minimum de capital requis (MCR) à travers a minima un suivi trimestriel de la solvabilité de chaque filiale, considérée séparément et du groupe.

E.1.2 Méthode de consolidation

La solvabilité du groupe Crédit Agricole Assurances est calculée selon la méthode de consolidation visée à l'article 230 de la Directive 2009/138/CE. Les règles et méthodes de consolidation des fonds propres du groupe sont détaillées au paragraphe D1.2 du présent document.

E.1.2.1 Composition et évolution des fonds propres disponibles

Le groupe Crédit Agricole Assurances couvre son besoin réglementaire en capital principalement par des fonds propres de niveau 1 (81%).

Tous les éléments de fonds propres sont des fonds propres de base. Le groupe Crédit Agricole Assurances ne dispose pas de fonds propres auxiliaires.

Les fonds propres disponibles du groupe Crédit Agricole Assurances en 2018 s'élèvent à 23 064 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Conformément à l'article 95 de la directive 2009/138/CE, les éléments de fonds propres du groupe Crédit Agricole Assurances ont été classés par niveau en fonction des caractéristiques de qualité, de subordination, d'absorption des pertes ou de maturité exposés à la section 2, chapitre IV du Règlement Délégué 2015/35.

La composition des fonds propres du groupe Crédit Agricole Assurances est la suivante :

- les fonds propres de niveau 1 non restreint s'élèvent à 16 681 millions d'euros composés principalement:
 - du capital social, entièrement libéré pour 1 490 millions d'euros, et le compte de primes d'émission lié pour 7 374 millions d'euros,
 - de la réserve de réconciliation pour 7 844 millions d'euros (cf détail paragraphe E.1.3.3).
- les dettes subordonnées composent le niveau 1 restreint pour 1 948 millions d'euros et le niveau 2 pour 4 406 millions d'euros.
- les fonds propres de niveau 3 correspondent aux impôts différés actifs disponibles au niveau du groupe pour 29 millions d'euros.

A

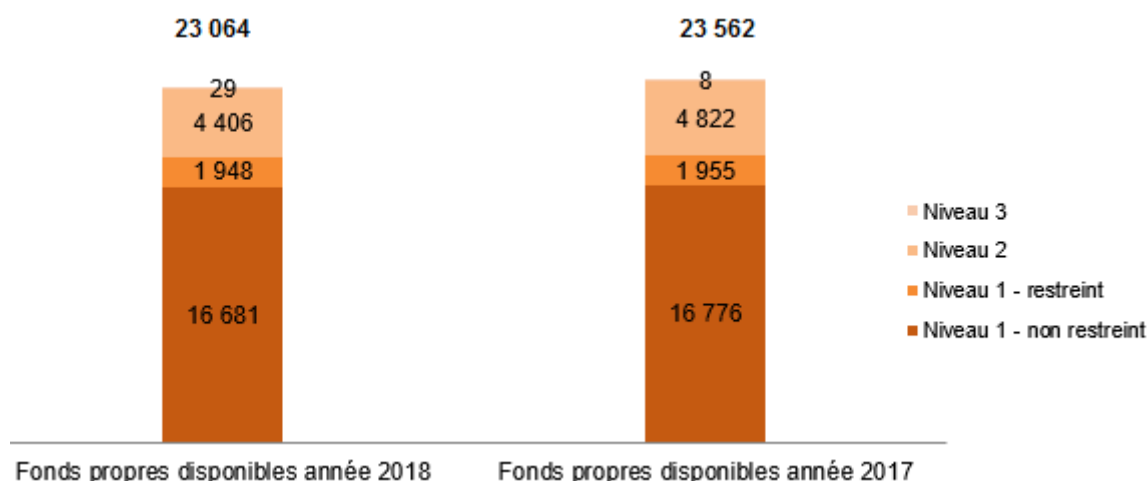
B

C

D

E

Composition des fonds propres disponibles par niveau (en M€)



Les fonds propres disponibles sont en baisse de -498 millions d'euros par rapport à fin 2017 (-2%), avec notamment une baisse de -416 millions d'euros des fonds propres de niveau 2. Cette baisse est liée au remboursement à 1^{ère} date de remboursement anticipé de titres subordonnés souscrits par Crédit Agricole S.A. pour une valeur de 360 M€.

Les fonds propres de niveau 1 non restreint sont en baisse de 95 millions d'euros. L'évolution de la réserve de réconciliation est détaillée au paragraphe E.1.2.3 Réserve de réconciliation.

E.1.2.2 Dettes subordonnées

La politique de gestion des fonds propres permet au groupe Crédit Agricole Assurances de souscrire des dettes subordonnées auprès de Crédit Agricole S.A. et auprès des investisseurs externes.

Au 31 décembre 2018, les dettes subordonnées du groupe Crédit Agricole Assurances sont valorisées sous Solvabilité 2 à hauteur de 6 354 millions d'euros et sont détenues par le groupe Crédit Agricole S.A. à hauteur de 40%.

Le 29 janvier 2018, Crédit Agricole Assurances a émis des titres subordonnés d'une maturité de 30 ans auprès d'investisseurs institutionnels pour un nominal d'un milliard d'euros. Ces titres sont remboursables à partir de la 1^{ère} date de call, soit le 29 janvier 2028 et porteront intérêt au taux fixe annuel de 2,625% jusqu'à cette date.

Suite à cette émission, Crédit Agricole Assurances a procédé au remboursement de dettes subordonnées auprès de Crédit Agricole S.A. d'un montant d'un milliard d'euros au 1^{er} trimestre 2018.

En décembre 2018, Crédit Agricole Assurances a également remboursé par anticipation pour une valeur de 360 millions d'euros des titres subordonnés remboursables souscrits par Crédit Agricole S.A.

A fin 2018, la revalorisation à la juste valeur des dettes subordonnées au bilan s'élève à 336 millions d'euros, en baisse de 15 millions d'euros par rapport à 2017 en lien notamment avec la remontée des taux constatée sur la fin de l'année 2018.

Les titres subordonnés disposent des clauses contractuelles standards et ne prévoient pas de mécanisme d'absorption des pertes. Pour les dettes subordonnées dont la première date d'appel est passée, l'exercice de l'appel est possible à chaque date de paiement d'intérêt.

Les dettes éligibles dans les fonds propres Solvabilité 2 au titre des mesures transitoires représentent un montant total de 2 592 millions d'euros. Ces instruments, émis avant le 17 janvier 2015, sont inclus

dans les fonds propres et classés en niveau 1 ou 2 selon des critères spécifiques pour une durée limitée à 10 ans.

(en millions d'euros)	Emetteur 1: CAA 2: Autres	Mesure transitoire	Maturité légale	Prochaine date d'appel	Montant
Niveau 1	1		Perpetuelle	14/10/2025	777
	1		Perpetuelle	13/01/2025	1 049
	2		Perpetuelle	16/10/2019	44
	2		Perpetuelle	19/11/2019	46
	2		Perpetuelle	09/10/2019	31
Niveau 2	1		23/12/2039	23/12/2019	310
	2		20/12/2023		15
	2		12/12/2022	12/03/2019	149
	2		24/07/2023	24/01/2019	169
Sous-total					2 592
Niveau 2	1	non	Perpetuelle	13/12/2022	761
	1	non	30/06/2026		998
	1	non	27/09/2048	27/09/2028	968
	1	non	29/01/2048	29/01/2028	1 036
Sous-total					3 762
Total Général					6 354

La part des dettes subordonnées ne faisant pas l'objet des mesures transitoires s'élève à 3 762 millions d'euros. Elles ont été émises par Crédit Agricole Assurances et sont classées en Niveau 2. Il s'agit d'un emprunt subordonné à durée indéterminée et trois emprunts subordonnés remboursables dont les dates d'échéance sont prévues respectivement, le 30 juin 2026, le 27 septembre 2048 et le 29 janvier 2048.

A

B

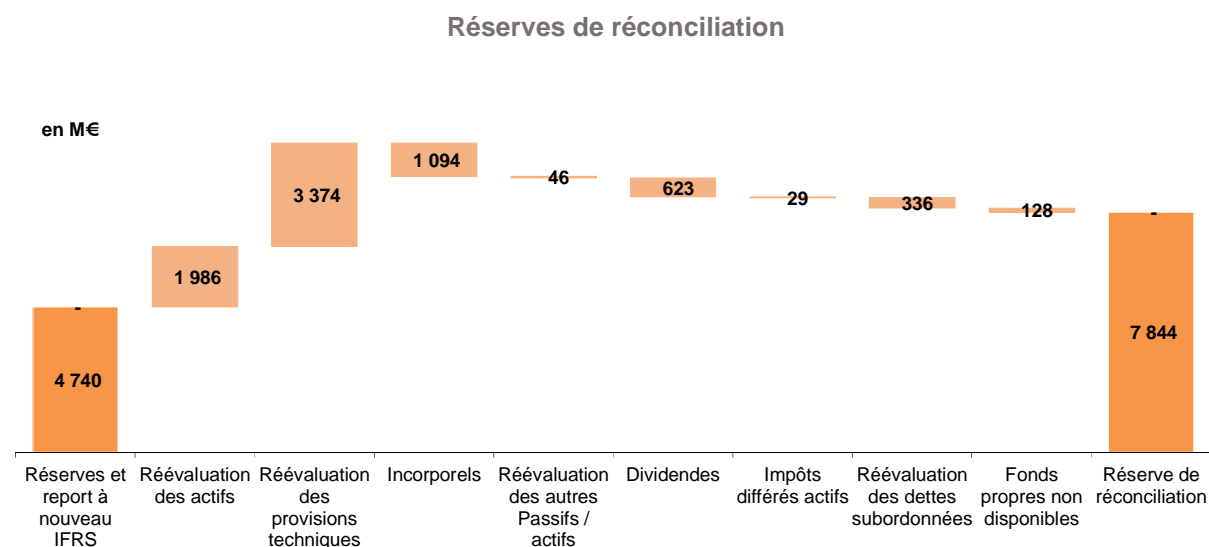
C

D

E

E.1.2.3 Réserve de réconciliation

La réserve de réconciliation est une composante significative des fonds propres, elle est constituée des éléments suivants :



La réserve de réconciliation s'élève à 7 844 millions d'euros au 31 décembre 2018. Elle est constituée des réserves consolidées IFRS (report à nouveau, réserves, résultat) pour 4 740 millions d'euros et de la réévaluation des postes sur Bilan pour 4 978 millions d'euros, qui se décompose principalement par la réévaluation :

- des placements (hors provisions techniques cédées) pour 1 986 millions d'euros,
- des provisions techniques pour 3 374 millions d'euros,
- des autres éléments d'actifs et de passifs pour -46 millions d'euros,
- des dettes subordonnées pour -336 millions d'euros.

Les principales déductions sont les éliminations des incorporels pour 1 094 millions d'euros, la déduction du dividende prévisible au titre du résultat 2018 pour 623 millions d'euros et la déduction des fonds propres non disponibles qui s'établit à 128 millions d'euros.

La déduction des fonds propres non disponibles correspond aux éléments de fonds propres des filiales du groupe Crédit Agricole Assurances considérés comme non transférables ou non fongibles. La prise en compte des fonds propres des filiales jugés non disponibles par nature pour le groupe est autorisée dans la limite de la contribution de l'entité au SCR du groupe.

Aucune déduction des fonds propres n'est réalisée liée aux excédents de couverture du SCR notionnel par les fonds propres des fonds cantonnés.

La réserve de réconciliation diminue de -95 millions d'euros par rapport à 2017. Cette diminution se décompose en :

- une baisse de - 205 millions d'euros des réserves et report à nouveau IFRS net de dividendes prévisibles portée par une baisse des plus-ou-moins-values latentes comptabilisées en capitaux propres
- une hausse des réévaluations des postes du bilan IFRS à la valeur économique de 136 millions d'euros
- une baisse de - 25 millions d'euros des ajustements liés à l'élimination des actifs incorporels et des fonds propres non disponibles au niveau du groupe.

E.1.2.4 Réconciliation avec les fonds propres en normes IFRS

Les fonds propres tels qu'ils apparaissent dans les états financiers IFRS en 2018 s'élèvent à 14 999 millions d'euros. L'excédent des actifs par rapport aux passifs tel que calculé à des fins de solvabilité s'élève à 17 461 millions d'euros. Les principales différences entre les fonds propres tels qu'ils apparaissent dans les états financiers IFRS en 2018 et l'excédent des actifs par rapport aux passifs tel que calculé à des fins de solvabilité correspondent à :

- La déduction des dettes subordonnées classées en capitaux propres IFRS pour -1 476 millions d'euros ;
- L'annulation des immobilisations incorporelles pour 1 094 millions d'euros ;
- La mise à la juste valeur des actifs financiers et autres actifs passifs, y compris dettes subordonnées pour 1 994 millions d'euros ;
- La mise à la juste valeur des provisions techniques pour 3 374 millions d'euros ;
- La mise à la juste valeur des dettes subordonnées pour -336 millions d'euros.

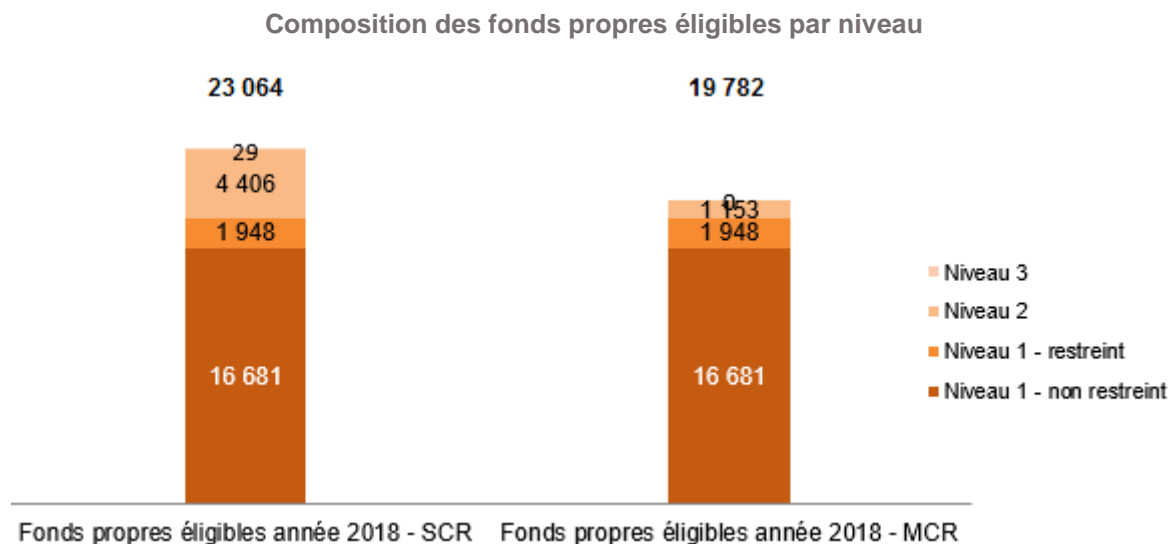
Les fonds propres disponibles comprennent en complément des excès d'actifs par rapport aux passifs, notamment les dettes subordonnées et atteignent 23 064 millions d'euros à fin 2018.

E.1.3 Fonds propres éligibles

Les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR s'élèvent à 23 064 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR s'élèvent à 19 782 millions d'euros.

Ces fonds propres sont composés des mêmes éléments de couverture, l'écart provient des différences liées aux limites quantitatives de la réglementation. Conformément à l'article 82 des actes délégués, les fonds propres de niveau 2 sont limités à 20% du MCR et aucun élément de niveau 3 n'est éligible à la couverture du MCR.



A fin 2018, aucun écrêtement des fonds propres disponibles à la couverture du SCR n'est constaté après application des critères d'éligibilité.

E.2 Capital de solvabilité requis (SCR)

L'évaluation de l'exigence en capital réglementaire (SCR) au niveau du Groupe Crédit Agricole Assurances est réalisée en appliquant la formule standard de la directive Solvabilité 2 sur la base du

bilan prudentiel. Aucune mesure transitoire n'a été retenue par le groupe Crédit Agricole Assurances dans le cadre de l'évaluation du SCR.

Conformément aux valeurs fournies par l'EIOPA, la courbe des taux d'intérêt utilisée pour calculer les provisions techniques au 31 décembre 2018 prend en compte l'ajustement pour le risque de crédit (CRA de -10 bps) et l'ajustement pour volatilité (VA de +24 bps).

Ainsi, au 31 décembre 2018, le SCR de Crédit Agricole Assurances s'élève à 12 248 millions d'euros. Le minimum de capital requis (MCR) au niveau du groupe, calculé comme la somme des MCR des filiales d'assurance du périmètre prudentiel de consolidation, s'élève à 5 766 millions d'euros.

Compte tenu de la prédominance des engagements en Epargne / Retraite du groupe Crédit Agricole Assurances, le risque de marché est le risque majeur pour Crédit Agricole Assurances, représentant 66% de son exposition aux risques. Les risques de souscription sont majoritairement issus du risque de la souscription vie (13%), puis dans une moindre mesure de la souscription non-vie (6%) et de la souscription santé (4%).

Les entités du groupe Crédit Agricole Assurances étant exposées à des risques de nature différente et dans différents pays, la consolidation permet de dégager un bénéfice de diversification qui s'élève à 3 098 millions d'euros au 31 décembre 2018.

F. ANNEXES – QRTs

La liste des QRTs suivante et applicable au groupe Crédit Agricole Assurances est fournie en annexe de ce rapport :

S.02.01.02	Bilan
S.05.01.02	Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité
S.05.02.01	Primes, sinistres et dépenses par pays
S.22.01.22	Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires
S.23.01.22	Fonds propres
S.25.01.22	Capital de solvabilité requis – pour les groupes qui utilisent la formule standard
S.32.01.22	Entreprises dans le périmètre du groupe

S.02.01.02 Bilan

		Valeur Solvabilité 2
<i>En milliers d'euros</i>		
Actifs		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	-
Actifs d'impôts différés	R0040	28 601
Excédent du régime de retraite	R0050	-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	301 681
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	305 410 692
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	8 539 040
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	14 212 172
Actions	R0100	8 379 971
Actions – cotées	R0110	8 286 656
Actions – non cotées	R0120	93 315
Obligations	R0130	227 516 613
Obligations d'État	R0140	92 781 761
Obligations d'entreprise	R0150	130 635 662
Titres structurés	R0160	3 910 079
Titres garantis	R0170	189 112
Organismes de placement collectif	R0180	45 020 715
Produits dérivés	R0190	1 705 040
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	37 140
Autres investissements	R0210	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	57 926 742
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	431 127
Avances sur police	R0240	359 914
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	71 213
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	1 432 039
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	413 937
Non-vie hors santé	R0290	393 064
Santé similaire à la non-vie	R0300	20 873
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	1 018 103
Santé similaire à la vie	R0320	474 771
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	543 331
Vie UC et indexés	R0340	-
Dépôts auprès des cédantes	R0350	513 006
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	2 136 145
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	68 797
Autres créances (hors assurance)	R0380	3 653 253
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	1 073 055
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	292 416
Total de l'actif	R0500	373 267 554

<i>En milliers d'euros</i>		Valeur Solvabilité 2
Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	4 981 993
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	3 941 905
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Meilleure estimation	R0540	3 682 388
Marge de risque	R0550	259 517
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	1 040 088
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	-
Meilleure estimation	R0580	945 078
Marge de risque	R0590	95 010
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	256 601 810
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	1 922 077
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	-
Meilleure estimation	R0630	1 628 811
Marge de risque	R0640	293 266
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	254 679 734
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	-
Meilleure estimation	R0670	253 608 042
Marge de risque	R0680	1 071 692
Provisions techniques UC et indexés	R0690	56 321 479
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	-
Meilleure estimation	R0710	55 351 382
Marge de risque	R0720	970 097
Passifs éventuels	R0740	-
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	76 144
Provisions pour retraite	R0760	17 041
Dépôts des réassureurs	R0770	1 066 937
Passifs d'impôts différés	R0780	2 036 570
Produits dérivés	R0790	17 810
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	1 583 410
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	8 247
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	2 467 846
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	111 942
Autres dettes (hors assurance)	R0840	23 987 546
Passifs subordonnés	R0850	6 354 156
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	-
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	6 354 156
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	173 501
Total du passif	R0900	355 806 434
Excédent d'actif sur passif	R1000	17 461 120

S.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
<i>En milliers d'euros</i>		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	747 982	510 082	138	560 447	719 044	-	1 324 593	185 456	-
Brut – Réassurance proportionnelle	R0120	-	-	-	6	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle	R0130									
Brut – assurance directe	R0140	6 741	20 274	77	15 205	31 534	-	169 732	6 391	-
Net	R0200	741 241	489 807	61	545 249	687 509	-	1 154 861	179 064	-
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	732 365	495 259	131	543 706	695 299	-	1 287 867	181 013	-
Brut – Réassurance proportionnelle	R0220	-	-	-	6 144	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle	R0230									
Part des réassureurs	R0240	6 841	14 763	77	16 233	27 870	-	167 168	6 662	-
Net	R0300	725 524	480 496	54	533 617	667 429	-	1 120 699	174 351	-
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	557 324	225 614	75	461 323	437 460	-	877 582	112 424	-
Brut – Réassurance proportionnelle	R0320	(322)	-	-	2 701	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle	R0330									
Part des réassureurs	R0340	1 177	6 696	12	35 793	2 865	-	119 879	8 423	-
Net	R0400	555 824	218 919	63	428 232	434 595	-	757 703	104 001	-
Variation des autres provisions techniques										
Brute – assurance directe	R0410	(8)	(197)	-	(2 871)	89	-	(5 600)	(2 058)	-
Brute – Réassurance proportionnelle	R0420	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brute – Réassurance non proportionnelle accentée	R0430									
Part des réassureurs	R0440	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nette	R0500	(8)	(197)	-	(2 871)	89	-	(5 600)	(2 058)	-
Dépenses engagées	R0550	132 846	204 338	-	149 122	163 736	-	364 293	54 756	-
Autres dépenses	R1200	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses	R1300	-	-	-	-	-	-	-	-	-

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance non-vie			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
<i>En milliers d'euros</i>		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110	159 203	4 310	255 954					4 467 209
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	2 180	-	655					2 840
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0140	-	887	11 596	-	-	-	-	262 438
Net	R0200	161 383	3 423	245 013	-	-	-	-	4 207 612
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210	152 541	3 941	235 490					4 327 613
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	2 180	-	465					8 788
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0240	-	1 224	9 835	-	-	-	-	250 673
Net	R0300	154 721	2 717	226 120	-	-	-	-	4 085 729
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310	58 520	328	31 716					2 762 366
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	1	-	25					2 405
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0340	-	294	2 293	-	-	-	-	177 432
Net	R0400	58 520	34	29 447	-	-	-	-	2 587 339
Variation des autres provisions techniques									
Brute – assurance directe	R0410	15	-	(286)					(10 917)
Brute – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-	-	-					-
Brute – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0440	-	-	-	-	-	-	-	-
Nette	R0500	15	-	(286)	-	-	-	-	(10 917)
Dépenses engagées	R0550	74 546	1 721	134 746	-	-	-	-	1 280 104
Autres dépenses	R1200								7 321
Total des dépenses	R1300								1 287 425

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
<i>En milliers d'euros</i>		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	947 096	18 341 753	7 584 604	2 339 356	-	-	44 877	33 191	29 290 877
Part des réassureurs	R1420	79 886	84 077	61	109 754	-	-	14 093	15 810	303 681
Net	R1500	867 210	18 257 675	7 584 543	2 229 603	-	-	30 784	17 381	28 987 196
Primes acquises										
Brut	R1510	947 968	18 341 756	7 584 604	2 264 669	-	-	47 224	34 192	29 220 414
Part des réassureurs	R1520	84 834	84 077	61	101 281	-	-	13 200	14 349	297 802
Net	R1600	863 134	18 257 679	7 584 543	2 163 389	-	-	34 024	19 843	28 922 612
Charge des sinistres										
Brut	R1610	415 969	15 614 706	3 081 383	637 379	48 614	25 628	19 959	22 420	19 866 058
Part des réassureurs	R1620	23 148	83 311	-	30 645	3 934	4 471	4 724	6 692	156 925
Net	R1700	392 821	15 531 395	3 081 383	606 734	44 680	21 157	15 235	15 728	19 709 133
Variation des autres provisions techniques										
Brute - Assurance directe et réassurance acceptée	R1710	(173 580)	(3 674 436)	(409 039)	(218 418)	305	(315)	(11 901)	(358 258)	(4 845 641)
Part des réassureurs	R1720	29 066	(128)	-	(625)	-	-	6 081	8 055	42 449
Nette	R1800	(202 646)	(3 674 308)	(409 039)	(217 793)	305	(315)	(17 982)	(366 313)	(4 888 090)
Dépenses engagées	R1900	354 327	1 180 293	478 986	1 022 914	4 117	108	15 532	-	3 080 066
Autres dépenses	R2500	-	-	-	-	-	-	-	-	61 386
Total des dépenses	R2600	-	-	-	-	-	-	-	-	3 141 452

S.05.02.01 - Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises – engagements en non-vie)					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		IT	DE	PL	PT	DK		
<i>En milliers d'euros</i>	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	
Primes émises								
Brut – assurance directe	R0110	465 355	3 762 834	147 507	79 620	8 386	3 120	3 855 905
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	-	8 321	(12)	661	6	-	8 321
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0140	24 140	187 529	34 440	15 082	1 247	-	192 357
Net	R0200	441 215	3 583 625	113 056	65 200	7 145	3 120	3 671 868
Primes acquises								
Brut – assurance directe	R0210	467 317	3 651 303	119 608	73 888	7 152	7 496	3 744 766
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	-	8 323	100	373	(9)	-	8 323
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0240	23 627	184 486	31 074	9 554	1 049	880	189 212
Net	R0300	443 690	3 475 140	88 633	64 706	6 094	6 616	3 563 878
Charge des sinistres								
Brut – assurance directe	R0310	280 480	2 393 450	41 361	45 254	1 244	605	2 449 546
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-	2 380	35	36	(49)	-	2 380
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0340	10 713	145 460	17 967	3 199	86	3	147 602
Net	R0400	269 767	2 250 371	23 428	42 091	1 109	602	2 304 324
Variation des autres provisions techniques								
Brute – Assurance directe Variation	R0410	(2 972)	(6 594)	(1 229)	(129)	3	5	(7 189)
Brute – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-	-	-	-	-	-	-
Brute – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0440	-	-	-	-	-	-	-
Nette	R0500	(2 972)	(6 594)	(1 229)	(129)	3	5	(7 189)
Dépenses engagées	R0550	164 172	1 041 838	62 179	689	5 072	5 504	1 074 672
Autres dépenses	R1200							1 466
Total des dépenses	R1300							1 076 138

		Pays de domiciliation	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie					Total
			IT	PL	LU	DE	ES	
	<i>En milliers d'euros</i>	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises								
Brut	R1410	23 190 301	5 686 342	130 098	97 332	59 141	4 734	6
Part des réassureurs	R1420	257 652	36 734	1 193	-	2 377	-	-
Net	R1500	22 932 649	5 649 607	128 905	97 332	56 764	4 734	6
Primes acquises								
Brut	R1510	23 190 117	5 605 434	152 543	97 332	53 081	4 734	6
Part des réassureurs	R1520	257 815	28 598	3 355	-	2 937	-	-
Net	R1600	22 932 302	5 576 835	149 188	97 332	50 144	4 734	6
Charge des sinistres								
Brut	R1610	17 774 678	1 817 105	60 192	44 272	9 260	14 283	(5)
Part des réassureurs	R1620	137 738	10 989	112	-	730	-	-
Net	R1700	17 636 940	1 806 116	60 080	44 272	8 530	14 283	(5)
Variation des autres provisions techniques								
Brute	R1710	(917 472)	(3 400 274)	(19 082)	(44 312)	(87)	11 700	(1)
Part des réassureurs	R1720	43 011	2	(436)	-	-	-	-
Nette	R1800	(960 483)	(3 400 276)	(18 646)	(44 312)	(87)	11 700	(1)
Dépenses engagées	R1900	2 533 185	419 738	52 220	5 781	41 259	725	25
Autres dépenses	R2500	-	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses	R2600	-	-	-	-	-	-	25

S.22.01.22 Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

S.22.01.22 Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact de la mesure transitoire sur les provisions techniques	Impact de la mesure transitoire sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
<i>En milliers d'euros</i>						
Provisions techniques	R0010	317 905 283	-	-	2 034 173	-
Fonds propres de base	R0020	23 063 795	-	-	(1 271 569)	-
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	23 063 795	-	-	(1 278 993)	-
SCR	R0090	12 248 066	-	-	409 439	-

S.23.01.22 - Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<i>En milliers d'euros</i>						
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	1 490 404	1 490 404		-	
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe	R0020	-	-		-	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	7 374 441	7 374 441		-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	-	-		-	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	-		-	-	-
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0060	-		-	-	-
Fonds excédentaires	R0070	-	-			
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe	R0080	-	-			
Actions de préférence	R0090	-		-	-	-
Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe	R0100	-		-	-	-
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	-		-	-	-
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	R0120	-		-	-	-
Réserve de réconciliation	R0130	7 844 234	7 844 234			
Passifs subordonnés	R0140	6 354 156		1 948 010	4 406 145	-
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0150	-		-	-	-
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	28 739		-	-	28 739
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe	R0170	-				
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	-	-	-	-	-
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190	-	-	-	-	-
Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)	R0200	(28 179)	(28 188)	-	-	8
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe	R0210	-	-	-	-	-

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<i>En milliers d'euros</i>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité 2						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	-	-			
Deductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	-	-	-	-	-
dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0240	-	-	-	-	
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0250	-	-	-	-	-
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0260	-	-	-	-	-
Total des éléments de fonds propres non disponibles	R0270	-	-	-	-	-
Total déductions	R0280	-	-	-	-	-
Total fonds propres de base après déductions	R0290	23 063 795	16 680 891	1 948 010	4 406 145	28 748
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	-			-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	-			-	
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	-			-	-
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	-			-	-
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	-			-	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	-			-	-
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	-			-	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	-			-	-
Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe	R0380	-			-	-
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	-			-	-
Total fonds propres auxiliaires	R0400	-			-	-

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<i>En milliers d'euros</i>						
Fonds propres d'autres secteurs financiers						
Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0410	-	-	-	-	
Institution de retraite professionnelle	R0420	-	-	-	-	-
Entités non réglementées exerçant des activités financières	R0430	-	-	-	-	
Total fonds propres d'autres secteurs financiers	R0440	-	-	-	-	-
Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode.						
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes	R0450	-	-	-	-	-
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe	R0460	-	-	-	-	-
Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0520	23 063 795	16 680 891	1 948 010	4 406 145	28 748
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0530	23 035 047	16 680 891	1 948 010	4 406 145	
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0560	23 063 795	16 680 891	1 948 010	4 406 145	28 748
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0570	19 782 085	16 680 891	1 948 010	1 153 184	
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0610	5 765 918				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0650	343%				
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0660	23 063 795	16 680 891	1 948 010	4 406 145	28 748
Capital de solvabilité requis du groupe	R0680	12 248 066				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0690	188%				

<i>En milliers d'euros</i>		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	17 461 120
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	-
Dividendes prévisibles et distribution	R0720	622 999
Autres éléments de Fonds Propres de Base	R0730	8 865 405
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	-
Autres Fonds Propres non disponibles	R0750	128 482
Réserve de réconciliation	R0760	7 844 234
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)- activités vie	R0770	1 338 962
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	45 704
Total EPIFP	R0790	1 384 666

S.25.01.22 Capital de solvabilité requis — pour les groupes qui utilisent la formule standard

S.25.01.22 Capital de solvabilité requis — pour les groupes qui utilisent la formule standard

En milliers d'euros		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	30 216 781	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	386 770	
Risque de souscription en vie	R0030	3 055 557	-
Risque de souscription en santé	R0040	754 743	-
Risque de souscription en non-vie	R0050	1 100 033	-
Diversification	R0060	(3 785 888)	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	-	
Capital de solvabilité requis de base	R0100	31 727 995	

Calcul du capital de solvabilité requis

		C0100
Risque opérationnel	R0130	1 363 362
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	(18 720 499)
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	(2 428 771)
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	-
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	12 248 066
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	-
Capital de solvabilité requis	R0220	12 248 066

Autres informations sur le SCR

Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	11 947 763
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	305 978
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	-
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	-

En milliers d'euros

		Capital de solvabilité requis net
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0470	5 765 918

Informations sur les autres entités

Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500	-
Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0510	-
Institutions de retraite professionnelle	R0520	-
capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	R0530	-
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	R0540	-
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550	-

SCR Global

SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	R0560	-
Capital de solvabilité requis	R0570	12 248 066

S.32.01.22 Entreprises dans le périmètre du groupe

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/ non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
FR	LEI/969500FBH6PTJWMD9L44	VIA VITA	10	SAS	2	ACPR (FR)
FR	SC/0001244266	LA MEDICALE COURTAGES SAS	2	société anonyme	2	ACPR (FR)
GR	SC/0001248296	CA INSURANCE GREECE	2	société anonyme	2	BOG (GR)
FR	LEI/969500K2MUPSI57XK083	Crédit Agricole Assurances (CAA)	5	société anonyme	2	ACPR (FR)
IT	LEI/815600A7946313257924	CA ASSICURAZIONI	2	société en commandite par actions	2	ISVAP (IT)
FR	SC/SYRPI2D1O9WRTS2WX210	Crédit Agricole Créditeur Insurance (CACI)	5	société anonyme	2	ACPR (FR)
FR	LEI/969500IXARMKRMXEO315	Spirica	1	société anonyme	2	ACPR (FR)
FR	LEI/96950018S1XWUGVC0E95	PREDICA	4	société anonyme	2	ACPR (FR)
FR	LEI/969500PIORK1D12IOW02	Médicale de France	2	société anonyme	2	ACPR (FR)
FR	LEI/969500P5DCT4287UVL36	PACIFICA	2	société anonyme	2	ACPR (FR)
LU	LEI/222100RHVHGHNBQ4VV91	Crédit Agricole Life Insurance Europe	1	société anonyme	2	COMMASSU (LU)
PT	LEI/549300HM15U8TGYP61	GNB SEGUROS (Anciennement BES SEGUROS)	2	société anonyme	2	ISP (PT)
GR	SC/549300PBNQ5382X7W827	Crédit Agricole Life	1	société anonyme	2	BOG (GR)
IT	LEI/815600712E1764BEF578	Crédit Agricole Vita S.p.A.	1	société en commandite par actions	2	ISVAP (IT)
FR	LEI/969500LEVPKC11SD5J61	FINAREF RISQUES DIVERS	2	société anonyme	2	ACPR (FR)
FR	LEI/969500MC6XO8B7VJKB56	FINAREF VIE	1	société anonyme	2	ACPR (FR)
IE	LEI/635400V9R7Z62LMOVS66	CACI Reinsurance Ltd.	2	société anonyme	2	IFSRA (IE)
IE	SC/LEI/969500TJ5KRTCJQWXH05 /FR/52095	SPACE HOLDING (IRELAND) LIMITED	5	société anonyme	2	IFSRA (IE)
LU	SC/LEI/969500TJ5KRTCJQWXH05 /FR/52096	SPACE LUX	5	société anonyme	2	COMMASSU (LU)
IE	LEI/635400L1YTYKYSKSZB41	CACI LIFE LIMITED	1	société anonyme	2	IFSRA (IE)
IE	LEI/635400THEYDAIONRRP31	CACI NON LIFE LIMITED	2	société anonyme	2	IFSRA (IE)
FR	LEI/969500PJMBFHYC37989	AEROPORTS DE PARIS	99	société anonyme	2	ACPR (FR)
FR	LEI/969500QZC2Q0TK11NV07	ACCOR SA	99	société anonyme	2	ACPR (FR)
IT	LEI/549300BDV4C410CYAQ76	BANCA PICCOLO CREDITO VALTELLINESE SOCIE	8	société anonyme	2	ISVAP (IT)
FR	LEI/969500B0S40FTUVKD182	STE FONCIERE LYONNAISE	99	société anonyme	2	ACPR (FR)
FR	LEI/969500P8M3W2XX376054	COVIVIO	99	société anonyme	2	ACPR (FR)

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/ non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
FR	LEI/9695003E4MMA10IBTR26	GECINA	99	société anonyme	2	ACPR (FR)
FR	LEI/969500CE0X343D8ALO86	KAUFMAN ET BROAD SA	99	société anonyme	2	ACPR (FR)
FR	LEI/969500WEPS61H6TJM037	KORIAN	99	société anonyme	2	ACPR (FR)
FR	LEI/969500C2C11L0PTGRH11	PATRIMOINE ET COMMERCE	99	société anonyme	2	ACPR (FR)
IT	LEI/8156004C04255952AB77	BENI STABILI SPA	99	société anonyme	2	ISVAP (IT)
FR	LEI/969500ICGCY1PD6OT783	ALTAREA	99	société en commandite par actions	2	ACPR (FR)
FR	LEI/969500UDH342QLTE1M42	ICADE	99	société anonyme	2	ACPR (FR)
FR	LEI/969500JJ71T2DIPDVV84	NEXITY	99	société anonyme	2	ACPR (FR)
FR	SC/0000148383	SOPRESA	10	société anonyme	2	ACPR (FR)
FR	SC/0000155031	CREDIT AGRICOLE ASSURANCES	99	SAS	2	ACPR (FR)
FR	LEI/9695007PF94PN9N3G367	SIPAREX ASSOCIES	99	société anonyme	2	ACPR (FR)
FR	LEI/969500JPC00Y4Z8RE248	INTERFIMO	13	société anonyme	2	ACPR (FR)
FR	SC/0000188071	CENTRE DE TELESURVEILLANCE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL CTCAM	99	société anonyme	2	ACPR (FR)
FR	LEI/969500D688JIO5UESX62	CA GRANDS CRUS	99	SAS	2	ACPR (FR)
FR	LEI/969500N2QX5LGFFZ0I67	COVIVIO HOTELS	99	société en commandite par actions	2	ACPR (FR)
FR	SC/0000201215	PREVISEO OBSEQUES	10	société anonyme	2	ACPR (FR)
FR	LEI/969500JTN8BU5BW6UW36	FREY	99	société anonyme	2	ACPR (FR)
FR	SC/0000277659	S.C.I. IMEFA	99	société anonyme	2	ACPR (FR)
FR	SC/0000366404	SIRCA	8	société mutualiste	1	ACPR (FR)
FR	SC/0000476468	BCA EXPERTISE SAS	10	SAS	2	ACPR (FR)
FR	SC/0000481102	LESICA	99	SAS	2	ACPR (FR)
FR	LEI/969500UX71LCE8MAY492	ELIS	99	société anonyme	2	ACPR (FR)
FR	SC/0000581811	SCI IRIS	99	SAS	2	ACPR (FR)
FR	LEI/969500I1EJGUAT223F44	GIE GENERALE DE SANTE	99	société anonyme	2	ACPR (FR)
FR	LEI/9695002IGHFFM390II90	LOGISTIS	99	société anonyme	2	ACPR (FR)
LU	SC/0000644706	PREDICA INFRASTRUCTURE SA	99	société anonyme	2	COMMASSU (LU)
FR	SC/0000697276	MESSIDOR	99	OPCVM	2	ACPR (FR)
FR	SC/0000704333	SACRA	10	société anonyme	2	ACPR (FR)
FR	SC/0000841926	ROOSEVELT INVESTISSEMENTS	99	FCPR	2	ACPR (FR)

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/ non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
FR	LEI/9695003BX8IQ11OF0V08	IRIS INVEST 2010	99	société anonyme	2	ACPR (FR)
FR	LEI/969500G43Q4BXYKA5119	CAMP INVEST	99	société anonyme	2	ACPR (FR)
FR	SC/0000939372	ARCAPARK	99	société anonyme	2	ACPR (FR)
FR	LEI/213800E3JUSKI6SNH535	ADL PARTICIPATIONS	99	société anonyme	2	ACPR (FR)
FR	LEI/969500J2RDYILVNG7358	VIAREN	10	SAS	2	ACPR (FR)
FR	SC/0000948783	SCI HOLDING DAHLIA	99	OPCVM	2	ACPR (FR)
FR	SC/0000980228	UI CAP SANTE	99	FCPR	2	ACPR (FR)
FR	LEI/969500CHM7M2OBO7ED40	FONDS STRATEGIQUE DE PARTICIPATIONS (F)	99	OPCVM	2	ACPR (FR)
FR	SC/0000989354	DIAPRE	99	SARL	2	ACPR (FR)
FR	SC/0000995274	ASSERCAR	10	SAS	2	ACPR (FR)
FR	LEI/969500UL8E43FQS4NK06	B2 HOTEL INVEST	99	société anonyme	2	ACPR (FR)
FR	SC/0001021259	UI CAP AGRO	99	SAS	2	ACPR (FR)
FR	LEI/969500IGKGSTQ552DI77	COMPARTIMENT PARTICIPATION 2	99	OPCVM	2	ACPR (FR)
FR	SC/0001045404	CAISSE LOCALE CORSOPAR	2	société mutualiste	1	ACPR (FR)
FR	SC/0001055240	PREDICA ENERGIES DURABLES	99	SAS	2	ACPR (FR)
FR	SC/0001058361	SAS CARTE BLANCHE PARTENAIRES	10	SAS	2	ACPR (FR)
FR	SC/0001078595	INFRA FOCH TOPCO	99	société anonyme	2	ACPR (FR)
FR	SC/0001089303	PREDIPARK	99	société anonyme	2	ACPR (FR)
PL	LEI/259400IDRH0AFY9CPR67	CREDIT AGRICOLE TOWARZYSTWO UBEZPIECZEN	2	société anonyme	2	KNF (PL)
LU	SC/0001103488	TIVANA TOPCO SA	99	société anonyme	2	COMMASSU (LU)
LU	SC/0001105347	SCI LOGISTIS LUX	99	société anonyme	2	COMMASSU (LU)
FR	SC/0001105639	SENIOR RESIDENCE NV SAS	99	société anonyme	2	ACPR (FR)
FR	SC/0001105742	SPECIFICA	10	SAS	2	ACPR (FR)
FR	SC/0001105891	ISR COURTAGE	99	société anonyme	2	ACPR (FR)
JP	SC/0001106229	CALI JAPAN	1	corporation limited	2	FSA (JP)
LU	SC/0001106240	CREDIT AGRICOLE RISK INSURANCE	2	société anonyme	2	COMMASSU (LU)
FR	SC/0001106959	SH PREDICA ENERGIES DURABLES	99	SAS	2	ACPR (FR)
FR	LEI/9695004PZ2OQODVK1X02	COMPARTIMENT PARTICIPATION 3	99	OPCVM	2	ACPR (FR)

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
FR	LEI/969500FBH6PTJWMD9L44	100%	100%	1,00	-	2	1,00	1	-	3
FR	SC/0001244266	0%	100%	1,00	-	2	-	1,00	-	10
GR	SC/0001248296	100%	100%	1,00	-	2	1,00	1,00	-	10
FR	LEI/969500K2MUPSI57XK083	0%	100%	-	-	-	-	1,00	-	1
IT	LEI/815600A7946313257924	200%	100%	1,00	-	2	2,00	1,00	-	1
FR	SC/SYRPI2D1O9WRTS2WX210	200%	100%	1,00	-	2	2,00	1,00	-	1
FR	LEI/969500IXARMKRMXEO315	200%	100%	1,00	-	2	2,00	1,00	-	1
FR	LEI/96950018S1XWUGVC0E95	200%	100%	1,00	-	2	2,00	1,00	-	1
FR	LEI/969500PIORK1D12IOW02	200%	100%	1,00	-	2	2,00	1,00	-	1
FR	LEI/969500P5DCT4287UVL36	200%	100%	1,00	-	2	2,00	1,00	-	1
LU	LEI/222100RHVHGHNBQ4VV91	94%	94%	-	-	2	0,94	1,00	-	1
PT	LEI/549300HM15U8TGYXFP61	125%	75%	0,50	-	2	1,25	1,00	-	1
GR	SC/549300PBNQ5382X7W827	200%	100%	1,00	-	2	2,00	1,00	-	1
IT	LEI/815600712E1764BEF578	200%	100%	1,00	-	2	2,00	1,00	-	1
FR	LEI/969500LEVPKCI1SD5J61	100%	100%	-	-	2	1,00	1,00	-	1
FR	LEI/969500MC6XO8B7VJKB56	100%	100%	-	-	2	1,00	1,00	-	1
IE	LEI/635400V9R7Z62LMOVS66	100%	100%	1,00	-	2	1,00	1,00	-	1
IE	SC/LEI/969500TJ5KRTCJQWXH05 /EP/52005	100%	100%	-	-	2	1,00	1,00	-	1
LU	SC/LEI/969500TJ5KRTCJQWXH05 /EP/52006	100%	100%	-	-	2	1,00	1,00	-	1
IE	LEI/635400L1YTYKYKSKSZB41	100%	100%	1,00	-	2	1,00	1,00	-	1
IE	LEI/635400THEYDAIONRRP31	100%	100%	1,00	-	2	1,00	1,00	-	1
FR	LEI/969500PJMBSFHYC37989	5%	0%	-	-	2	-	1	-	10
FR	LEI/969500QZC2Q0TK11NV07	1%	0%	-	-	2	-	1	-	10
IT	LEI/549300BDV4C410CYAQ76	5%	0%	-	-	2	-	1	-	10

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
FR	LEI/969500B0S40FTUVKD182	13%	0%	-	-	2	-	1	-	10
FR	LEI/969500P8M3W2XX376054	7%	0%	-	-	2	-	1	-	10
FR	LEI/9695003E4MMA10IBTR26	13%	0%	-	-	2	-	1	-	10
FR	LEI/969500CE0X343D8ALO86	8%	0%	-	-	2	-	1	-	10
FR	LEI/969500WEPS61H6TJM037	23%	0%	-	-	2	-	1	-	10
FR	LEI/969500C2C11L0PTGRH11	20%	0%	-	-	2	-	1	-	10
IT	LEI/8156004C04255952AB77	6%	0%	-	-	2	-	1	-	10
FR	LEI/969500ICGCY1PD6OT783	25%	0%	-	-	2	-	1	-	10
FR	LEI/969500UDH342QLTE1M42	18%	0%	-	-	2	-	1	-	10
FR	LEI/969500JJ71T2DIPDVV84	6%	0%	-	-	2	-	1	-	10
FR	SC/0000148383	50%	0%	1	-	2	1	1	-	10
FR	SC/0000155031	100%	0%	1	-	1	1	1	-	10
FR	LEI/9695007PF94PN9N3G367	4%	0%	-	-	2	-	1	-	10
FR	LEI/969500JPC00Y4Z8RE248	0%	0%	-	-	2	-	1	-	10
FR	SC/0000188071	20%	0%	-	-	2	-	1	-	10
FR	LEI/969500D688JIO5UESX62	22%	0%	-	-	2	-	1	-	10
FR	LEI/969500N2QX5LGGFFZ0I67	17%	0%	-	-	2	-	1	-	10
FR	SC/0000201215	100%	0%	1	-	1	1	1	-	10
FR	LEI/969500JTN8BU5BW6UW36	19%	0%	-	-	2	-	1	-	10
FR	SC/0000277659	100%	0%	1	-	1	1	1	-	10
FR	SC/0000366404	2%	0%	-	-	2	-	1	-	10
FR	SC/0000476468	2%	0%	-	-	2	-	1	-	10
FR	SC/0000481102	4%	0%	-	-	2	-	1	-	10
FR	LEI/969500UX71LCE8MAY492	6%	0%	-	-	2	-	1	-	10
FR	SC/0000581811	80%	0%	1	-	1	1	1	-	10
FR	LEI/969500I1EJGUAT223F44	38%	0%	-	-	2	-	1	-	10

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
FR	LEI/9695002IGHFFM390II90	14%	0%	-	-	2	-	1	-	10
LU	SC/0000644706	100%	0%	1	-	1	1	1	-	10
FR	SC/0000697276	100%	0%	1	-	1	1	1	-	10
FR	SC/0000704333	0%	0%	-	-	2	-	1	-	10
FR	SC/0000841926	100%	0%	1	-	1	1	1	-	10
FR	LEI/9695003BX8IQ11OF0V08	100%	0%	1	-	1	1	1	-	10
FR	LEI/969500G43Q4BXYKA5119	100%	0%	1	-	1	1	1	-	10
FR	SC/0000939372	50%	0%	1	-	1	1	1	-	10
FR	LEI/213800E3JUSKI6SNH535	25%	0%	-	-	2	-	1	-	10
FR	LEI/969500J2RDYILVNG7358	100%	0%	1	-	1	1	1	-	10
FR	SC/0000948783	100%	0%	1	-	1	1	1	-	10
FR	SC/0000980228	100%	0%	1	-	1	1	1	-	10
FR	LEI/969500CHM7M2OBO7ED40	25%	0%	-	-	2	-	1	-	10
FR	SC/0000989354	100%	0%	1	-	1	1	1	-	10
FR	SC/0000995274	51%	0%	1	-	1	1	1	-	10
FR	LEI/969500UL8E43FQS4NK06	40%	0%	-	-	2	-	1	-	10
FR	SC/0001021259	100%	0%	1	-	1	1	1	-	10
FR	LEI/969500IGKGSTQ552DI77	24%	0%	-	-	2	-	1	-	10
FR	SC/0001045404	60%	0%	1	-	1	1	1	-	10
FR	SC/0001055240	100%	0%	1	-	1	1	1	-	10
FR	SC/0001058361	15%	0%	-	-	2	-	1	-	10
FR	SC/0001078595	49%	0%	-	-	2	-	1	-	10
FR	SC/0001089303	100%	0%	1	-	1	1	1	-	10
PL	LEI/259400IDRH0AFY9CPR67	100%	0%	1	-	1	1	1	-	10
LU	SC/0001103488	10%	0%	-	-	2	-	1	-	10
LU	SC/0001105347	16%	0%	-	-	2	-	1	-	10

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
FR	SC/0001105639	0%	0%	-	-	2	-	1	-	10
FR	SC/0001105742	51%	0%	1	-	1	1	1	-	10
FR	SC/0001105891	100%	0%	1	-	1	1	1	-	10
JP	SC/0001106229	100%	0%	1	-	1	1	1	-	10
LU	SC/0001106240	100%	0%	1	-	1	1	1	-	10
FR	SC/0001106959	100%	0%	1	-	1	1	1	-	10
FR	LEI/9695004PZ2OQODVK1X02	21%	0%	-	-	2	-	1	-	10



Crédit Agricole Assurances, société anonyme au capital de 1 490 403 670 euros
Siège social : 50-56, rue de la Procession 75015 Paris – RCS Paris 451 746 077

www.ca-assurances.com